

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 158

26 janvier 2011

SOMMAIRE

Catella Investments S.A.	7582	Schotterwerk Moersdorf S.à r.l.	7578
CM Assistance S.A.	7580	Schotterwerk Moersdorf S.à r.l.	7577
Denislux S.à r.l.	7579	Schotterwerk Moersdorf S.à r.l.	7578
Euro Ventilation S.à r.l.	7580	Serviphar SA	7584
International Omnia S.A.	7584	ShweDagon Investissements S.A.	7579
Interpublic Group of Companies Holding (Luxembourg) S.à r.l.	7584	Slava Holding S.A.	7581
Intuitip S.A.	7582	Software Luxembourg (Holdco 1) S.à. r.l.	7578
Leider Lis Sàrl	7576	South Pole Holding S.A.	7579
Lubengo International S.A.	7584	SREI Ishin S.à r.l.	7579
Machineinvest S.A.	7584	Tamper Technology S.A.	7581
M.D.J.B. Lux S.A.	7582	Thelos S.A.	7581
M-F LUX S.A.	7582	Top-Solid S.à.r.l.	7581
Montanus Investments S.A.	7582	Tordell S.A.	7581
NorCab 1 S.à r.l.	7583	Twentythreefive S.A.	7583
O.G.F.I.	7577	Tyche S.A.	7583
Purcell Investments S.à r.l.	7577	Universal Luxemburg Corporation	7580
RCF S.à r.l.	7577	Vance Holding S.A.	7580
Riviera Investments S.A.	7577	WATAMAR & Cie S.A.	7583
Roxane Invest S.A.	7579	Wesimmo S.à r.l.	7583
Saler S.A.	7578	Whitelabel II S.à r.l.	7538
Schotterwerk Moersdorf S.à r.l.	7578		

Whitelabel II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 153.343.

N.B. La version anglaise (faisant foi) est publiée au Mémorial C-N° 157 du 26 janvier 2011 .

Follows the French version:

L'an deux mille dix, le seize novembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Whitelabel I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 153.335, et ayant son siège social au numéro 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg,

représentée ici par Maître Laurent LAZARD, avocat, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui doit être signée «ne varietur» par la partie comparante et le soussigné notaire et sera jointe en annexe au présent acte pour être déposée en même temps.

La partie comparante, représentée comme citée ci-dessus, a demandé au soussigné notaire d'acter ce qui suit:

I) L'entité ci-dessus mentionnée détient l'ensemble du capital social de Whitelabel II S.à r.l. (désignée ci-après la Société), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au numéro 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 153.343, constituée en société le 25 mai 2010 en application d'un acte du notaire soussigné, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 16 juillet 2010, sous le numéro 1458.

II) Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), et représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, entièrement souscrites et complètement payées.

III) L'ordre du jour de la réunion est le suivant:

Ordre du jour:

1. Création des nouvelles classes des parts sociales suivantes:

- a. Parts Ordinaires A à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;
- b. Parts Ordinaires B à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;
- c. Parts Ordinaires C à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune
- d. Parts Ordinaires D à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;
- e. Parts Ordinaires E à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;
- f. Parts Privilégiées à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;
- g. Parts Sweet A1 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;
- h. Parts Sweet A2 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;
- i. Parts Sweet A3 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;
- j. Parts Sweet A4 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;
- k. Parts Sweet A5 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;
- l. Parts Sweet A6 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;
- m. Parts Sweet A7 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;
- n. Parts Sweet A8 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;
- o. Parts Sweet A9 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;
- p. Parts Sweet A10 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;
- q. Parts Sweet A11 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;
- r. Parts Sweet A12 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;
- s. Parts Sweet A13 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;
- t. Parts Sweet A14 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;
- u. Parts Sweet A15 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;
- v. Parts Sweet A16 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;
- w. Parts Sweet A17 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;
- x. Parts Sweet A18 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;
- y. Parts Sweet A19 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;
- z. Parts Sweet A20 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;

- aa. Parts Sweet A21 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;
 - bb. Parts Sweet A22 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;
 - cc. Parts Sweet A23 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;
 - dd. Parts Sweet A24 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;
 - ee. Parts Sweet A25 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;
- et la définition de droits liés à ces parts sociales;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre millions deux cent mille euros (EUR 4.200.000,-) moyennant la création et l'émission de: -

- a. douze million huit cent vingt cinq mille cinquante deux (12.825.052) Parts Ordinaires A à une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01.- EUR) chacune;
- b. douze million huit cent vingt cinq mille cinquante deux (12.825.052) Parts Ordinaires B à une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01.- EUR) chacune;
- c. douze million huit cent vingt cinq mille cinquante deux (12.825.052) Parts Ordinaires C à une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01.- EUR) chacune;
- d. douze million huit cent vingt cinq mille cinquante deux (12.825.052) Parts Ordinaires D à une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01.- EUR) chacune;
- e. douze million huit cent vingt cinq mille cinquante deux (12.825.052) Parts Ordinaires E à une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01.- EUR) chacune;
- f. trois cent cinquante cinq millions huit cent soixante quatorze mille sept cent quarante (355.874.740) Parts Privilégiées à une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01.- EUR) chacune;

3. Souscription des:

- a. douze million huit cent vingt cinq mille cinquante deux (12.825.052) Parts Ordinaires A à une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01.- EUR) chacune;
- b. douze million huit cent vingt cinq mille cinquante deux (12.825.052) Parts Ordinaires B à une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01.- EUR) chacune;
- c. douze million huit cent vingt cinq mille cinquante deux (12.825.052) Parts Ordinaires C à une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01.- EUR) chacune;
- d. douze million huit cent vingt cinq mille cinquante deux (12.825.052) Parts Ordinaires D à une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01.- EUR) chacune;
- e. douze million huit cent vingt cinq mille cinquante deux (12.825.052) Parts Ordinaires E à une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01.- EUR) chacune;
- f. trois cent cinquante cinq millions huit cent soixante quatorze mille sept cent quarante (355.874.740) Parts Privilégiées à une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01.- EUR) chacune;

4. Réduction du capital social de la Société d'un montant total de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) par voie de rachat et annulation d'un million deux cent cinquante mille part de classe A dans la Société d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (lesquelles parts de Classe A sont toutes les parts émises et en circulation émises avant l'émission des nouvelles parts prévue au point 3 du présent ordre du jour) et paiement du montant total de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à l'associé.

5. Refonte des statuts de la Société, y compris la modification de la clause destinée aux entreprises qui est à lire comme suit:

« **Art. 5. Objet Social.**

5.1 La Société aura comme but de son activité la détention de participations, sous n'importe quelle forme que ce soit, au Luxembourg et dans des sociétés étrangères, l'acquisition moyennant l'achat, la souscription ou toute autre manière, ainsi que le transfert par le biais de vente, échange ou autrement de titres, obligations, actions privilégiées, bons et autres valeurs de toute sorte, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille, et les prestations de services (de toute sorte) à n'importe quel Group Company.

5.2 La Société peut participer à la constitution et au développement de toute entreprise commerciale, financière ou industrielle et peut prêter toute assistance moyennant des prêts, garanties ou autres services financiers ou de conseil à des filiales ou à des sociétés affiliées. La Société peut emprunter ou autrement contracter des dettes sous n'importe quelle forme (y compris sans limitation aucune, des billets à ordre, obligations et autres nantissements d'une dette).

5.3 En général, elle pourra adopter n'importe quelle mesure de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération financière, soit commerciale ou industrielle, soit mobilière ou immobilière qu'elle jugera nécessaire pour réaliser et atteindre son but.

5.4 POURVU TOUJOURS que la Société ne s'engage pas dans aucune transaction qui entraînerait une activité réglementée du secteur financier ou qui nécessiterait d'une autorisation conformément à la Loi du Luxembourg.»

Après exposition de ce qui précède, la partie comparante, représentant la totalité du capital social de la Société, requière maintenant que le notaire instrumentant prenne acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a résolu de créer les classes de parts suivantes:

- a. Parts Ordinaires A à une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01.- EUR) chacune;
- b. Parts Ordinaires B à une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01.- EUR) chacune;
- c. Parts Ordinaires C à une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01.- EUR) chacune;
- d. Parts Ordinaires D à une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01.- EUR) chacune;
- e. Parts Ordinaires E à une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01.- EUR) chacune;
- f. Parts Privilégiées à une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01.- EUR) chacune;
- g. Parts Sweet A1 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;
- h. Parts Sweet A2 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;
- i. Parts Sweet A3 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;
- j. Parts Sweet A4 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;
- k. Parts Sweet A5 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;
- l. Parts Sweet A6 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;
- m. Parts Sweet A7 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;
- n. Parts Sweet A8 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;
- o. Parts Sweet A9 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;
- p. Parts Sweet A10 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;
- q. Parts Sweet A11 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;
- r. Parts Sweet A12 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;
- s. Parts Sweet A13 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;
- t. Parts Sweet A14 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;
- u. Parts Sweet A15 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;
- v. Parts Sweet A16 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;
- w. Parts Sweet A17 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;
- x. Parts Sweet A18 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;
- y. Parts Sweet A19 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;
- z. Parts Sweet A20 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;
- aa. Parts Sweet A21 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;
- bb. Parts Sweet A22 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;
- cc. Parts Sweet A23 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;
- dd. Parts Sweet A24 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;
- ee. Parts Sweet A25 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune

et pour déterminer les droits afférents à ces parts. Les parts afférentes aux nouvelles parts seront exposées dans les présents Statuts comme indiqué dans la cinquième résolution ci-après.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre million deux cent mille euros (EUR 4.200.000,-) moyennant la création et l'émission de:

- a. douze million huit cent vingt cinq mille cinquante deux (12.825.052) Parts Ordinaires A à une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01.- EUR) chacune;
- b. douze million huit cent vingt cinq mille cinquante deux (12.825.052) Parts Ordinaires B à une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01.- EUR) chacune;
- c. douze million huit cent vingt cinq mille cinquante deux (12.825.052) Parts Ordinaires C à une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01.- EUR) chacune;
- d. douze million huit cent vingt cinq mille cinquante deux (12.825.052) Parts Ordinaires D à une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01.- EUR) chacune;
- e. douze million huit cent vingt cinq mille cinquante deux (12.825.052) Parts Ordinaires E à une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01.- EUR) chacune;
- f. trois cent cinquante cinq millions huit cent soixante quatorze mille sept cent quarante (355.874.740) Parts Privilégiées à une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01.- EUR) chacune.

Souscription

Whitelabel I S.à r.l., précitée et représentée par Me Laurent LAZARD, avocat, de résidence au Luxembourg, par le présent acte déclare de souscrire les nouvelles:

- a. douze million huit cent vingt cinq mille cinquante deux (12.825.052) Parts Ordinaires A à une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01.- EUR) chacune;
- b. douze million huit cent vingt cinq mille cinquante deux (12.825.052) Parts Ordinaires B à une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01.- EUR) chacune;
- c. douze million huit cent vingt cinq mille cinquante deux (12.825.052) Parts Ordinaires C à une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01.- EUR) chacune;
- d. douze million huit cent vingt cinq mille cinquante deux (12.825.052) Parts Ordinaires D à une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01.- EUR) chacune;
- e. douze million huit cent vingt cinq mille cinquante deux (12.825.052) Parts Ordinaires E à une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01.- EUR) chacune;
- f. trois cent cinquante cinq millions huit cent soixante quatorze mille sept cent quarante (355.874.740) Parts Privilégiées à une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01.- EUR) chacune

et de contribuer à la Société la somme totale de quatre cent vingt million d'euros (EUR 420.000.000,-) parmi laquelle quatre million deux cent mille euros (EUR 4.200.000,-) est allouée au capital social de la société et quatre cent quinze million huit cent mille euros (EUR 414.800.000,-) est alloué au compte de prime d'émission.

Les parts sociales ont été complètement payées, en numéraire, de sorte que le montant quatre cent vingt million d'euros (EUR 420.000.000,-) est maintenant à la disposition de la Société; un justificatif en a été remis au notaire.

Troisième résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant total de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) par voie de rachat et annulation d'un million deux cent cinquante mille part de classe A dans la Société d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (lesquelles parts de Classe A sont toutes les parts émises et en circulation émises avant l'émission des nouvelles parts prévue à la deuxième résolution ci-dessus) et paiement du montant total de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à l'associé.

Quatrième résolution

Les associés uniques ont décidé de procéder à la refonte des Statuts de la Société, qui sont maintenant énoncés comme suit:

Titre I^{er} . - Objet - Dénomination - Définitions - Siège social - Durée

Art. 1^{er} . Forme sociale. Par le présent acte une société à responsabilité limitée est constituée, régie par les lois en vigueur, notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le cas échéant, la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. Nom. Le nom de la Société est Whitelabel II S.à r.l..

Art. 3. Définitions.

3.1 Dans les présents Statuts:

A Managers a la signification qui lui est donnée dans l'Article 17.1.

Acceptance Date doit être entendu dans le sens qui lui est donné à l'Article 13.2.6.

Acquisition signifie l'acquisition directe ou indirecte par l'Acquisition Co de l'entière part du capital social dans TopCo et de l'entière part du capital social dans MiddleCo (outre au capital social détenu par TopCo dans MiddleCo).

AcquisitionCo signifie Whitelabel IV S.A.

AcquisitionCo Director signifie un Administrateur d'AcquisitionCo de temps en temps.

Additional Amount a la signification qui lui est donnée à l'Article 10.2.2.

Affected Manager a la signification qui lui est donnée à l'Article 11.1.7.

Affiliate signifie, à l'égard de toute personne,

- (a) toute personne contrôlant, ou contrôlée par, ou sous contrôle commun avec la première personne;
- (b) toute personne qui est (i) l'époux ou partenaire civil de la première personne ou (ii) tout individu Contrôlant la première personne ou tout individu qui est sa Personne de Contrôle;
- (c) toute personne étant un parent, frère ou demi-frère, soeur ou demi-soeur, enfant ou beaux-enfants de (i) la première personne concernée ou (tout individu Contrôlant la première personne) ou tout conjoint de la première personne ou de l'individu qui est sa Personne de Contrôle; et

(d) en outre:

- a. par rapport à un New Holding Company, ou LuxCo Shareholder (à l'exclusion LuxCo et tout LuxCo Shareholder détenant des ManagementCo Shares uniquement comme un LuxCo ManagementCo Appointed Shareholder et un Manager Holder), un trust, un fonds, le partnership, une entité ou d'un véhicule de placement collectif qui est géré ou conseillé (à travers une relation de bonne foi commerciale) par la New Holding Company Shareholder, LuxCo Shareholder (à l'exclusion LuxCo et tout LuxCo Appointed ManagementCo Shareholder détenant des ManagementCo Shares unique-

ment comme un LuxCo Appointed ManagementCo Shareholder et tout Manger Holder), par le gestionnaire de placements même ou d'un conseiller qui gère ou conseille cette New Holding Company actionnaire, cet actionnaire ou LuxCo Shareholder (à l'exclusion LuxCo et tout Shareholder détenant des ManagementCo uniquement comme un LuxCo ManagementCo Shareholder nommé et un porteur Manager) ou par un affilié d'un tel gestionnaire ou conseiller en investissement;

b. dans le cas d'un Group Company Manager:

i. chaque personne (autre qu'un individu) nommée comme Group Director d'un Group Company (1) dont un tel Group Company Manager ou n'importe lequel/laquelle de ses Affiliates (autre que conformément à cette sous-clause (d) (b.i.) ayant une participation directe ou indirecte ou autre intérêt ou (2) dans la personne de laquelle ce Group Company Manager ou tout Affiliate de ce genre agit en tant que représentant dans l'exercice des fonctions de telle personne en tant que Group Director;

ii. chaque personne (autre qu'un individu) (1) moyennant laquelle un Group Company Manager fournit ou pourrait fournir des services conformément à un contrat de travail ou à tout autre accord ou disposition en vertu duquel les services de n'importe quel Group Company Manager ou autre personne (y compris comme consultant ou adjudicataire ou représentant de tout consultant ou adjudicataire désigné à une fonction de gestion ou de cadre ou similaire) à n'importe quel Group Company ou (2) qui fournit ou peut fournir des services conformément à un contrat de travail en cours ou à n'importe quel autre arrangement ou disposition en vertu duquel les services de n'importe quel Group Manager ou autre personne (y compris comme consultant ou adjudicataire ou représentant de tout consultant ou autre adjudicataire désigné à un rôle de gérance ou cadre ou similaire) à n'importe quel Group Company y compris en s'engageant à rendre disponible n'importe quel service de ce Group Company Manager;

iii. chaque personne (autre qu'un individu) concernant ce Group Company Manager ayant des droits ou intérêts et dont il contrôle plus de vingt (20) pour cent des voix sur des sujets de grande importance;

iv. chaque personne possédant des Parts ou des Parts LuxCo ou New Holding Company Shares (1) dont un tel Group Company Manager ou n'importe lequel/laquelle de ses Affiliates (autre que conformément à cette sous-clause (d)(b)(iv) ayant une participation directe ou indirecte, n'importe quelle participation (y compris l'usufruit) ou autre intérêt, y compris la détention de récépissés de dépôt concernant toute Part de ce genre ou (2) agissant, directement ou indirectement, comme mandataire ou autrement comme obligataire de ces parts ou des Parts LuxCo au profit de ce Group Company Manager ou de n'importe lequel/laquelle de ses Affiliates (autre que conformément à cette sous-clause (d)(b)(iv));

c. concernant toute personne (y compris toute Management Company et tout Manager Holder) qui est un Affiliate d'un Group Company Manager conformément à la clause (d)(b) de cette définition, ce Group Company Manager et et tout autre Affiliate de ce Group Company Manager;

à condition que aucun Group Company ne soit considéré un Affiliate de cet New Holding Company Shareholder ou LuxCo Shareholder (à l'exclusion LuxCo et tout LuxCo Shareholder détenant des Actions Nommé ManagementCo ManagementCo uniquement comme un LuxCo Nommé Associé ManagementCo) ou le Gestionnaire de titulaire;

(a) Aggregate Manager Hard Investment signifie vingt-deux millions d'euros cent trois mille trois cent quatre vingt dix neuf (EUR 22.103.399), qui, pour éviter tout doute, ne doit pas être augmenté à la suite de la conversion des Parts Manager Alphabet, Parts Manager Preference ou Parts Sweet, tout investissement supplémentaire par tout Manager Holder ou autrement pour une raison quelconque ou en aucune circonstance

étant donné que les mêmes peuvent être réduits de temps en temps par rapport à tout Gérant devenant un Leaver; le Aggregate Management Hard Investment peut être exprimé comme suit: IAMI - IMHI.

Aggregate Sweet Investment doit être entendu dans le sens qui lui est donné à l'Article 16.

Alphabet Share signifie toute Part Ordinaire A, toute Part Ordinaire B, toute Part Ordinaire C, toute Part Ordinaire D et toute Part Ordinaire E.

Applicable Drag Proportion signifie le quotient (exprimé en pourcentage) du (a) Hard Equity Percentage représenté par tout le Hard Equity du Selling Shareholder proposé pour être Transféré divisé par (b) tel Hard Equity Percentage du Selling Shareholder au moment où le Drag Notice doit être communiqué. Pour des raisons de définition Selling Shareholder doit être entendu dans le sens qui lui est donné à l'article 14.1.

Applicable Tag Proportion signifie le quotient (exprimé en pourcentage) du (a) Hard Equity Percentage représenté par tout le Hard Equity du Selling Shareholder proposé pour être Transféré divisé par (b) ce Hard Equity Percentage du Selling Shareholder au moment où le Tag-Along Offer doit être livré. Pour des raisons de définition Selling Shareholder doit être entendu dans le sens qui lui est donné à l'Article Article 13.

Statuts signifie les présents statuts.

Associated Management Company signifie, par rapport à un Group Company Manager, n'importe quelle Management Company, qui est une Affiliate.

Associated Manager Holder signifie, par rapport à un Group Company Manager, un Manager Holder, qui est un Affiliate d'un tel Group Company Manager, il est évident, pour des raisons de définition, qu'un Manager sera uniquement considéré être un Affiliate de ce Group Company Manager conformément à la sous-clause (d)(b)(iv) de la définition de «Affiliate» dans le présent acte concernant telles Parts sociales ou Parts LuxCo, concernant lesquels il a émis des récépissés de dépôt ou autres intérêts y afférents, agissant en tant que mandataire ou autrement comme obligataire au profit de ce

Group Company Manager ou de ses Affiliates (autre que conformément à cette sous-clause (d)(b)(iv) de la définition de «Affiliate» dans le présent acte) ou qui autrement correspond à d'autres participations (y compris l'usufruit) de tel Group Company Manager ou de ses «Affiliates» ou à d'autres intérêts dans un tel Manager Holder.

Associated Manager Person signifie concernant tout Group Company Manager, ces Associated Manager Holders et Associated Management Companies des Group Company Manager.

Available Amounts désigne le montant total de profit (y compris les profits reportés) augmenté par la prime d'émission distribuable librement ainsi que tout autre réserve disponible mais diminué par (i) toute perte (y compris pertes reportées) et (ii) toute somme placée aux réserve(s) en application de la législation, les présent Statuts ou un éventuel Shareholders' Agreement (sans, pour éviter tout doute, la moindre redondance). B Managers doit être entendu dans le sens qui lui est donné à l'Article 17.1

Base Amount doit être entendu dans le sens qui lui est donné à l'Article 10.2.2.

Board doit être entendu dans le sens qui lui est donné à l'Article 17.1.

Business Day signifie un jour (autre que les samedis, dimanches et jours fériés) durant lequel les banques sont ouvertes pour des opérations de banque courantes à Londres, Royaume-Uni, au Luxembourg, à Bruxelles, Belgique, et à San Francisco, USA.

Société signifie Whitelabel II S.à.r.l..

Capital Contribution désigne toute contribution (en espèces ou en nature) a fait et le montant contribué directement ou indirectement ou versés (ou réputés contribué à faire ou payées, selon le cas) directement ou indirectement, à toute Group Company de temps à autre, à l'égard de tout Shareholder Instrument de celle-ci.

Company Shareholder Instruments signifie n'importe quel Equity Interest (participation) dans la Société autre que Parts Sociales.

Completion Date signifie le 18 novembre 2010.

Compulsory Transfert doit être entendu dans le sens qui lui est donné à l'Article 11.2.1.2.

Compulsory Transfert Event doit être entendu dans le sens qui lui est donné à l'Article 11.1

Compulsory Transfert Event Notice doit être entendu dans le sens qui lui est donné à l'Article 11.2.1.

Compulsory Transferors doit être entendu dans le sens qui lui est donné à l'Article 11.2.2.

Control signifie la capacité, directe ou indirecte, de gérer les affaires d'autrui, que ce soit par voie de propriété, de contrat ou autre, et les termes Controlled et Controlling doivent être entendus en conséquence.

Converted LuxCo Shares signifie, concernant toute Part, les Parts de LuxCo qu'une personne aura droit à recevoir conformément à n'importe quelles provisions d'émissions obligatoires applicables d'un Shareholder's Agreement, le cas échéant, sur la base d'une contribution de ces Parts à LuxCo.

Corporate Director signifie toute personne (autre qu'un individu) nommée comme Group Director de toute Group Company.

Cumulative Aggregate Hard Investment doit être entendu dans le sens qui lui est donné à l'Article 16.

Cumulative Aggregate Investor Investment doit être entendu dans le sens qui lui est donné à l'Article 16.

Cumulative Aggregate Lead Investor Investment signifie l'ensemble des investissements des Lead Investors et leur Affiliées respectives avant, à la date et depuis la clôture.

Cumulative Net Proceeds à le sens lui conféré à l'article [0].

Deadlock a la signification qui lui est donnée dans l'Article 17.14.3.

Drag-Along Group a la signification qui lui est donnée dans l'Article 14.1.1.

Drag-Along Obligations signifie dans le cas d'un LuxCo Shareholder ou Shareholder, les obligations de ces personnes de Transférer ou effectuer le Transfert des Hard Shares de telle personne conformément aux dispositions à l'Article 14 ou aux dispositions applicables d'un Shareholders' Agreement, le cas échéant.

Drag-Along Purchaser a la signification qui lui est donnée dans l'Article 14.1

Drag-Along Sale a la signification qui lui est donnée à l'Article 14.1.3.

Drag Notice a la signification qui lui est donnée à l'Article 14.1.2.

Dragged Shareholders a la signification qui lui est donnée dans l'Article 14.1.

Dragged Shares a la signification qui lui est donnée à l'Article 14.1.

Eligible Leaver signifie n'importe quel Group Company Manager:

a. Qui a cessé d'être engagée ou employée (directement ou indirectement, y compris par une Management Company ou toute autre personne) par une Group Company en tant que un Group Director, cadre, cadre exécutif, consultant, conseiller, représentant d'un consultant ou consultant qui a reçu une position de direction ou d'encadrement, dans chaque cas engagé ou employé (directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une Management Company ou toute autre personne) par une Group Company;

b. dont le contrat de travail, le cas échéant, ou d'autres contrats sous lesquels son ou ses services étaient directement ou indirectement fournis à un Group Company est résilié; ou

c. qui autrement cesse de fournir son ou ses services (soit directement ou indirectement) à n'importe quel Group Company,

de toute manière, uniquement à la suite de

d. cas tout comme le décès, l'incapacité ou une maladie débilitante

e. résiliation du contrat de travail de ce Group Company Manager, s'il y a lieu, par un Group Company avec préavis sans raison ou faute de la part de ce Group Company Manager ou de cet Associated Management Company du Group Company Manager (Sous réserve qu'aucune autre société du Groupe Manager (y compris un Gérant autre Société du Groupe dont les services sont fournis en vertu de l'entente de service même, le cas échéant, ou qui est une Filiale de la même Société de Gestion) est devenu un admissibles Sortant conformément à son sous-alinéa (e) à la suite de la résiliation); ou

f. démission ou résiliation volontaire d'un contrat de travail, s'il y a lieu de ce Group Company Manager ou de cette Associated Management Company du Group Company Manager (i) plus de 3 (trois) ans après la Completion Date (ii) à la suite du retrait d'une telle Manager (Group Company ou de sa Associated Management Company représentée par ce Group Company Manager ou Group Director) en tant que Group Director de toutes les Group Companies par les actionnaires majoritaires de cette Group Company (ou par une ou plusieurs personne(s) qui peut être convenu dans un Shareholders' Agreement le cas échéant), sans un tel consentement Group Company Manager, sans motif et autre que la suite d'un transfert obligatoire de l'événement à l'égard de ce Group Company Manager en vertu des articles 11.1.2 à 11.1.7 de ces Statuts (sous réserve qu'aucune autre société du Group Manager (y compris toute autre Group Company Manager dont les services sont fournis en vertu de l'entente de service même, le cas échéant, ou qui est une Affiliante de la même Management Company) devient un Eligible Leaver en vertu de ce sous- l'alinéa (f) à la suite de la démission ou la résiliation;

à condition que ce Group Company Manager cesse d'être un «Eligible Leaver» au cas où les suivants éléments se produiraient:

x. une rupture matérielle d'un contrat de travail, le cas échéant, ou autre contrat sous lequel les services de ce Group Company Manager ont été directement ou indirectement fournis à un Group Company relativement à toute clause de non-concurrence ou de non-solicitations applicables, confidentialité et la protection de la propriété intellectuelle comme éventuellement indiqué dans le Shareholders' Agreement, s'il y a lieu (à condition que ce manquement n'a pas été levé par déterminés par Majority Shareholder (ou toute autre personne (s) qui peut être convenu dans un Shareholders' Agreement, le cas échéant); ou

y. une violation de la part de tout Group Company Manager (ou de tout Associated Manager Holder du Group Company Manager, le cas échéant ou de tout autre contrat lié à ces Parts du Group Company Manager ou de cet Associated Manager Hoder du Group Company Manager ou à d'autres instruments du Shareholder. (Sous réserve de toute période de remède applicable en découlent étant expirée et à condition que ce manquement n'a pas été levée par le Majority Shareholder (ou toute autre personne(s) qui peut être convenu dans un Shareholders' Agreement, le cas échéant)); aux fins de ce sous-alinéa (y), une violation substantielle qui est la matière, comme raisonnablement déterminé par le Majority Shareholder (ou toute autre personne (s) qui peut être convenu dans un pacte d'actionnaires, le cas échéant).

Equity Interest signifie, par rapport à toute personne (autre qu'un individu):

(a) n'importe quel capital social ou parts ordinaires ou privilégiées ou autre participation ou quasi-participation, y compris tout CPEC (certificat de parts privilégiées convertibles), PEC (certificat de parts privilégiées) titres privilégiés ou titres PIK (paiement en nature) en cette personne;

(b) tout instrument , dérivé, document ou garantie octroyant un droit de souscription à, transfert de, ou conversion en, n'importe quel instrument, participation ou garantie repris dans la sous-clause (a) ci-dessus, y compris toute option octroyée sur n'importe lequel de ces instruments ou participations ou garanties;

(c) tout titre de créance, certificat de parts privilégiées, certificat de parts privilégiées convertibles ou tout autre instrument ou garantie prouvant l'endettement (productif d'intérêts ou non) émis par cette personne conjointement à, et/ou se rapportant à, n'importe quel titre émis ou à émettre ou à une sous-clause (b) cités ci-dessus; et

(d) toute participation dans n'importe lequel des éléments décrits dans les sous-clauses de (a) à (c) immédiatement ci-dessus;

Exit Multiple a le sens qui lui est donné à l'Article 16.

Fair Value concernant un Shareholder Instrument (instrument d'actionnariat) signifie, pour un Shareholder Instrument, sa valeur marchande déterminée sur la base d'une transaction au prix du marché entre un acheteur et un vendeur volontaires sans décote pour le vendeur minoritaire, mais tenant compte de l'existence et des conditions des Sweet Shares conformément à ces Statuts et au Shareholder's Agreement, le cas échéant, le tout comme prévu par une banque d'investissement indépendante et renommée, dont le standing est reconnu à l'échelle mondiale, comme expert à désigner de commun accord entre le Group Company Manager compétent (ou (x) les successeurs du Group Company Manager dans l'éventualité de décès du Gérant du Group Company ou (y) avec tout syndic de faillite, administrateur, liquidateur judiciaire ou toute personne exerçant similaires fonctions en cas de cessation de paiements concernant un ce Group Company Manager) et les Lead Investors, agissant conjointement. Si le Group Company Manager compétent et/ou les

Lead Investors parviennent à se mettre d'accord sur le choix d'un expert, la Fair Value (valeur marchande) établie par cet expert sera finale et contraignante. Si les Group Company Manager concernés et/ou les Lead Investors ne parviennent pas à se mettre d'accord sur le choix d'un expert dans un délai de quinze (15) jours, chacun choisira une banque d'investissement indépendante et renommée, d'un standing reconnu à l'échelle mondiale, comme expert parmi ces banques d'affaires, selon les cas, qui doivent à chaque cas, déterminer individuellement la Fair Value des Shareholder Instruments en question dans un délai de trente (30) jours à partir de leur nomination respective.

Dans ce cas (i) si la fixation de la Fair Value par l'expert ayant l'estimation la plus haute représente moins de 120% (cent vingt pour cent) de la fixation de la Fair Value de la part de cet expert ayant l'évaluation la plus basse, alors la Fair Value sera égale à la moyenne de toutes les estimations de ces experts, et (ii) au cas contraire, ces experts devront, dans les quinze (15) jours suivant l'annonce de la dernière de leurs fixations respectives, nommer conjointement un autre expert de Deadlock, (impasse) comme indiqué ci-dessus. L'expert de Deadlock devra, dans les quinze (15) jours suivant sa nomination, décider laquelle des fixations respectives des experts précédents reflète le plus exactement la Fair Value de la propriété en question. Une telle estimation par l'expert de Deadlock sera par conséquent considérée comme étant la Fair Value de la propriété en question et sera à la fois finale et contraignante. Si, pour quelque raison que ce soit, les experts sont dans l'incapacité de nommer un expert de Deadlock pendant la période de 15 jours, avoir un expert (en qualité d'expert non comme un arbitre) sont nommés par le Président pour le moment, de l'Institut des comptables agréés d'Angleterre et du Pays de Galles choisis parmi les banques d'investissement de bonne réputation et indépendantes internationalement reconnues (autres que les investissements bancaire désigné précédemment par toute partie à agir comme expert en vertu de cette définition aux fins de l'évaluation actuelle) et sa décision est définitive et obligatoire. Tout Group Company Manager et les Lead Investors doivent se partager à parts égales la dépense concernant tout expert choisi par eux de façon conjointe et chacun d'eux doit encourir les frais relatifs à l'expert qu'il aura choisi individuellement, le cas échéant.

Bénéfice signifie l'excès de (a) Net Cash Proceeds (Recettes nettes en numéraire réalisées effectivement par une personne ou ses Affiliates (sociétés affiliées) concernant le transfert de tout Hard Shares sur (b) l'investissement par cette personne ou ses Affiliates concernant ces Hard Shares.

Group signifie une New Holding Company la Société et toute Controlled Affiliate (société affiliée), le cas échéant, de LuxCo ou d'une New Holding Company (nouvelle société de holding).

Group Company signifie toute société ou entité à l'intérieur du Group.

Group Company Manager signifie chacun des 'Gérants' auquel il est fait référence dans tout Shareholders' Agreement.

Group Director signifie tout membre du Conseil d'Administration de tout Group Company, le cas échéant, se référant dans le présent acte à un «Group Director» ou à des «Group Directors» de n'importe quel Group Company se trouvant au Luxembourg, une société à responsabilité limitée ou S.à.r.l. doit être considérée comme référence aux gérants de cette s.à.r.l.

Group Holding Company signifie tout Group Company qui détient directement ou indirectement la totalité ou la quasi-totalité des activités, de l'actif et des engagements du Group Company désigné comme tel par les Lead Investors, agissant conjointement.

Group Manager signifie tout Director, exécutif, cadre exécutif ou employé, consultant, représentant contractuel d'un consultant ou contractant qui a été confié une position d'encadrement ou de direction, dans chaque cas engagé ou employé (directement ou indirectement, y compris par l'intermédiaire d'une Management Company ou toute autre personne) par un Group Company, tel que déterminé par les Lead Investors, agissant conjointement.

GSCP Group signifie les GSCP Investors, collectivement.

GSCP Investors signifie les GS Capital Partners VI Fund, L.P., GSCP VI Parallel Whitelabel S LLC, GS Capital Partners VI Offshore Fund, L.P. et GS Capital Partners VI GmbH & Co. KG.

Hard Equity signifie les New Holding Company Shares, les Shares et les LuxCo Shares dans chacun des cas autre que tout Sweet Equity.

Hard Equity Percentage signifie, le cas échéant, concernant tout Shareholder, (excepté LuxCo), LuxCo Shareholder ou LuxCo Appointed ManagementCo Shareholder, le quotient (exprimé en pourcentage) de:

a) la somme de (i) le nombre de Ordinary Shares détenu par ce New Holding Company Shareholder, LuxCo Shareholder ou Shareholder ou Manager Holder plus (ii) le produit de (A) le nombre de Ordinary Shares détenu par LuxCo et tout LuxCo Appointed ManagementCo Shareholder multiplié par (B) le quotient de (1) le nombre de Parts détenues par ce New Holding Company Shareholder, LuxCo Shareholder ou Shareholder ou Manager Holder divisé par (2) le nombre de LuxCo Shares alors en circulation; divisé par

b) le montant du nombre global de Ordinary Shares alors en circulation;

il est entendu que, (y) concernant tout Group Company Manager détenant récépissés de dépôt concernant le Hard Equity détenu par STAK ONV Topco, ce «Hard Equity Percentage» du Group Company Manager sera calculé comme si ce Group Company Manager était le détenteur direct du Hard Equity représenté par ces récépissés de dépôt et (y) si le «Hard Equity Pourcentage» déterminée conformément à cette définition est manifestement erronée (comme raisonnablement déterminé par le Conseil, agissant de bonne foi et en tenant compte, entre autres, (i) l'intention des parties en fonction sur la structure du capital de chacune des LuxCo et de la Société peuvent être convenues par une convention

d'actionnaires, le cas échéant, et au moment d'une telle détermination et (ii) l'existence d'une nouvelle société de portefeuille ou de tout actif ou passif de une nouvelle société holding ou LuxCo autres que les actions et obligations à l'égard du Groupe et à son activité), de tels chiffres sont ajustés par le Conseil (agissant raisonnablement et de bonne foi, en tenant compte, entre autres, des considérations qui précèdent).

Hard Payout from Unallocated Sweet signifie, concernant tout Vesting Distribution, Vesting Transaction ou Winding-up, le produit de:

- (a) 50% (cinquante pour cent); multiplié par
- (b) les Unallocated Sweet Percentage (USP); multiplié par
- (c) les Sweet Payout en Aggregate (SP9 concernant ces Vesting Distribution, Vesting Transaction ou Winding-Up.

Le Hard Payout des Unallocated Sweet peuvent également être exprimés comme suit: $50,0\% \times USP \times SP$.

Hard Share signifie n'importe quels LuxCo Ordinary Shares, LuxCo CPECs, Manager Ordinary Shares ou Manager Preference Shares, dans chaque cas, qui n'ont pas été vendus ou autrement transférés dans une Vesting Transaction antécédente.

Indebtedness signifie, relativement à toute personne, (i) tout endettement et obligations de, ou assumées par cette personne en relation avec une somme empruntée (y compris, sans limitation d'endettement pour laquelle cette personne n'a pas d'obligation principale, mais qui est garantie par une forme quelconque de droit de sûreté lié à un bien présent ou futur de cette personne), attesté par un billet à ordre, une obligation, une débenture, une lettre de crédit, un contrat de remboursement ou autre engagement écrit à payer une somme d'argent contre une somme empruntée, ou bien par découvert, crédit pour acceptation ou facilités similaires, titres de créance, obligations, billets, financement par emprunt ou des stocks, leasing ou contrats de cession-bail, ou tout autre arrangement dont le but est d'emprunter de l'argent, ainsi que tout(e) opération de change, taux d'intérêt ou autre crédit croisé, obligation de couverture, lettre de change, obligation judiciaire ou commission due et autres obligations au titre d'autres instruments dérivés; (ii) toute créance ou obligation de ce type ou d'autres types garanties moyennant un privilège sur tout bien appartenant à cette personne, que cette créance ou obligation soit ou non assumée par cette personne; (iii) tout(e) garantie, endos, sûreté ou autre engagement par lequel cette Person peut être redevable du fait d'une quelconque obligation d'un tiers autre qu'une filiale de cette Person; (iv) créance pour le prix d'achat différé d'un bien ou de services; (v) obligations encourues en relation avec la signature d'un bail qui, en vertu de l'IFRS de toute juridiction compétente; (vi) les créances ou obligations similaires d'un partenariat ou joint-venture ou d'un véhicule investissement collectif dans lequel cette personne est une commandité ou une société en participation; et (vii) toutes obligations des types décrits dans les sous-clauses de (i) jusqu'à (vi) au-dessus, dont l'acquiescement est garanti directement ou indirectement par cette personne.

Initial Management Companies signifie, Arenex Limited, Extrapower Limited et Ruralbridge Limited.

Initial Manager Hard Investment signifie relativement à tout Group Company Manager, dont le nom apparaît à la colonne 1 (Group Company Manager) du tableau à l'Article 0 le montant indiqué ci-contre au nom de ce Group Company Manager dans la colonne 3 (Initial Hard Investment) du tableau à l'Article 16.18 et relatif à tout Group Company Manager, zéro.

Initial Sweet Investment a la signification qui lui est donnée à l'Article 16.

Initial Unallocated Sweet Amount a la signification qui lui est donnée à l'Article 16.

Insolvency Event signifie, relativement à une partie:

(a) qu'une ordonnance est rendue par un tribunal compétent, ou qu'une résolution est adoptée, visant la Winding-up, faillite ou mise sous tutelle de cette partie, ou qu'un avis de nomination d'un administrateur de cette partie est déposé auprès d'un tribunal compétent; ou

(b) la nomination d'un gérant, receveur, receveur administratif, administrateur, fondé de pouvoir ou autre membre de la direction similaire de cette partie ou relativement à toute partie ou l'un quelconque de ses biens comprenant, dans le cas d'un New Holding Company Shareholder, LuxCo Shareholder ou un Shareholder (excepté LuxCo, les Shareholder Instruments détenus par ce New Holding Company Shareholder, LuxCo Shareholder ou Shareholder (à l'exception de LuxCo); ou

(c) que cette partie tient une réunion avec ses créanciers ou fait ou propose un arrangement ou une entente avec, ou une affectation au bénéfice de, ses créanciers (contrairement que dans le cadre d'une réorganisation ou d'une restructuration précédemment approuvée par écrit par ces autres parties); ou

(d) que cette partie est insolvable ou sous-capitalisée par suite d'une faillite ou une loi d'insolvabilité applicable à cette personne;

(e) par suite d'une quelconque action relative à ce New Holding Company Shareholder, LuxCo Shareholder ou Shareholder (excluding LuxCo et tout LuxCo Appointed ManagementCo Shareholder détenant des ManagementCo Shares seulement en tant que LuxCo Appointed ManagementCo Shareholder et tout Manager Holder dans un pays quelconque, laquelle action étant analogue à celles définies dans les sous-clauses (a), (b), (c) ou (d) ci-dessus.

Investment signifie, relativement à toute partie, la somme de:

a. des contributions du capital global et les avances faites avant, au moment ou depuis la Completion Date par cette partie concernant le Hard Equity; plus

b. tout montant supplémentaire investi dans ou avancé ou engagé dans n'importe quel Group Company, le cas échéant, par cette partie, soit moyennant le capital social, le prêt, le capital d'emprunt ou toute autre forme d'engagement financier (à partir de la date à laquelle l'engagement est passé par cette partie) y compris pour la période de temps convenu et à échoir, moyennant des garanties des obligations de tout Group Company et tout engagement contraignant pour investir dans la mesure où cette partie aurait dû allouer des fonds à l'appui de cette garantie ou de cet engagement, qui suite à l'allocation, ne peut pas être utilisée ailleurs; plus

c. des montants de toute somme, coûts ou frais payés par cette partie (i) en relation avec l'acquisition de Topco et Middleco ou (ii) autrement de la part de et pour le compte de tout Group Company, selon le cas comme notifié au Board; plus

d. Si cette partie est un Lead Investor, tout montant payable ou payé ou des avances ou des contributions de capital, à chaque cas relativement aux VLN's et conformément aux présents statuts et aux dispositions d'un Shareholders' Agreement, s'il y a lieu;

f. à condition que tout montant qui n'est pas directement attribuable à tout Hard Equity de cette partie (ou à des Affiliates de cette partie) sera alloué (pro rata selon le montant d'investissement de cette partie (ou des Affiliates de cette partie) relativement à toute Hard Equity de cette partie dans l'ensemble des Hard Equity directement détenus par cette partie (ou par les Affiliates de cette Partie) à la date d'effet de l'Investissement et (y) et tous ces montants ne sont calculés qu'une seule fois.

Investment Company Act signifie le U.S. Investment Company Act de 1940, comme modifié le cas échéant.

IRR signifie le taux annuel de pourcentage moyennant lequel les Cumulative Net Proceeds (Recettes Nettes Cumulatives) (uniquement dans la mesure que en fait réalisées par les Lead Investors par rapport à leur Hard Equity) (exprimée en chiffre positif) et le Cumulative Aggregate Lead Investor Investment concernant leur Hard Equity (exprimé en chiffre négatif) sont corrigés en tenant compte des estimations globales quotidiennes et calculés en vertu des Articles 16.18 à partir de la date que chaque portion y afférente a été reçue, relativement aux Cumulative Net Proceeds (recettes nettes cumulatives) ou à partir de la date que chaque portion y afférente a été payée, faite ou engagée, concernant le Cumulative Aggregate Lead Investor Investment, jusqu'à la Completion Date, pour en arriver à valeur globale nette présente équivalent à zéro.

Lead Investor signifie chacun des Investors GSCP et des TPG Investors.

Lead Investor Group signifie ou le GSCP Group ou le TPG Group.

Lead Investor Sale signifie la vente de Hard Equity qui a pour résultat le Transferee ensemble avec ses Affiliates et toute personne agissant de concert avec le Transferee ou avec toute Affiliates holding toutes les Parts détenues par LuxCo (ou toutes les Parts LuxCo détenues par chaque Lead Investor) immédiatement avant cette vente.

Leaver signifie tout Group Company Manager (y compris tout Eligible Leaver)

(a) qui a cessé d'être un Group Director ou un salarié ou consultant auprès de n'importe quel Group Company (directement ou indirectement par le biais d'une Management Company ou autre personne) par une Group Company;

(b) dont le contrat de travail, le cas échéant, ou autres contrats sous lesquels son ou ses services étaient directement ou indirectement fournis à un Group Company est résilié; ou

(c) qui autrement cesse de fournir son ou ses services (soit directement ou indirectement) à n'importe quel Group Company; ou,

(d) à l'égard duquel ou dont l'Associated Management Company un Compulsory Transfer Event a lieu ou qui est un Compulsory Transferor.

Listed Sale signifie toute vente de Shareholder Instruments dans une société de Group Holding (autre que LuxCo) (suivant une Listing de ce Shareholder Instrument) (a) par le biais de l'autorisation de toute opération de Bourse ou de Marché réglementé reconnu sur lequel ces Shareholder Instruments sont admis ou (b) sur un marché distribué à grande échelle offrant ces Shareholder Instruments ainsi admis.

Listing signifie l'autorisation de cotation boursière des Shareholder Instruments d'une Group Company dans le cadre de tout marché boursier reconnu ou réglementé nommée par les Lead Investors, agissant conjointement, ou par un Lead Investor exerçant son droit unilatéral à procéder aux opérations conformément aux termes d'un Shareholders' Agreement, le cas échéant.

LuxCo signifie la Whitelabel II S.à.r.l.

LuxCo Alphabet Share signifie tout Alphabet Share détenu par LuxCo.

LuxCo Appointed ManagementCo Shareholders doit être entendu dans le sens qui lui est donné à l'Article 9.9.1.

LuxCo CPECs signifie tout certificat de parts privilégiées convertibles qui peut être émis par LuxCo le cas échéant.

LuxCo Ordinary Share signifie toute part ordinaire émise par LuxCo le cas échéant.

LuxCo Preference Share signifie toute Part Privilégiée détenue par LuxCo.

LuxCo Shareholders signifie tout détenteur de Parts LuxCo.

LuxCo Shares signifie toute Participation émise par LuxCo (y compris tout LuxCo CPEC ou LuxCo Ordinary Share).

Majority Shareholder signifie LuxCo ou toute personne détenant 50% (cinquante pour cent) ou plus des Parts émises par la Société.

Management Company signifie toute Service Company ou Corporate Director, et inclut, afin d'éviter toute ambiguïté, chaque Initial Management Company.

Manager Ordinary Share signifie toute Part Ordinaire détenue par un un Manager Holder.

Manager Hard Percentage a la signification qui lui est donnée à l'Article 16.

Manager Holder signifie tout détenteur de registre des Parts LuxCo ou de Parts qui est (i) un Group Company Manager ou (ii) un Affiliate de n'importe quel Group Company Manager (y compris afin d'éviter toute ambiguïté, STAK ONY Topco).

Manager MoM Multiple a la signification qui lui est donnée à l' Article 16.

Manager Preference Share signifie toute Part Privilégiée détenue par un Group Company Manager o par un Manager Holder.

Managers a la signification qui lui est donnée à l'Article 17.1

Managing Directors a la signification qui lui est donnée à l'Article 19.1.

Middleco signifie ONV MiddlecoNV.

Net Cash Proceeds a la signification qui lui est donnée à l'Article 16.

New Holding Company signifie toute Société de Holding du Group (comme établi par le Majority Shareholder (l'associé majoritaire) ou, selon le cas, par les Lead Investors, agissant conjointement) dans laquelle les droits financiers et autres droits de chaque New Holding Company Shareholder, LuxCo Shareholder ou Shareholder (excepté LuxCo et tout LuxCo Appointed ManagementCo Shareholder détenant des ManagementCo Shares seulement en tant que LuxCo Appointed ManagementCo Shareholder et tout Manager Holder) et de chaque Group Company Manager sont maintenus pratiquement dans les mêmes proportions que leurs participations dans LuxCo et la Société, conjointement, et les droits financiers des classes de Equity Interests (participation) dans la New Holding Company (nouvelle société de holding) , prise dans l'ensemble, sont pratiquement identiques aux classes de Equity Interest in LuxCo et la Société, prise dans l'ensemble, et sont détenus dans la même proportion que LuxCo et la Société, collectivement.

New Holding Company Share désigne chacune des Equity Interests émis par une New Holding Company.

New Holding Company Shareholder désigne tout détenteur de New Holding Company Shares.

New Money Investor signifie tout LuxCo Shareholder ou New Holding Company Shareholder, in each case (autre que LuxCo ou un Lead Investor) ou Shareholder (autre que LuxCo ou un Manager Holder), selon le cas, pour lequel Hard Equity est émis ou doit être émis en vue d'un investissement supplémentaire dans une Group Company.

New Shares a la signification qui lui est donnée dans l'Article 10.1.

Observers a la signification qui lui est donnée dans l'Article 17.20.

Offer Notice a la signification qui lui est donnée dans l'Article 10.2.

Part Ordinaire A, Part Ordinaire B, Part Ordinaire C, Part Ordinaire D et Part Ordinaire E chacune a la signification qui lui est donnée à l'Article 7.

Part Ordinaire signifie toute Part LuxCo Alphabet ou Manager Ordinary Share.

Ordinary Shareholder signifie tout détenteur de Ordinary Shares.

Permitted Affiliated Transferee signifie tout Affiliate d'un Lead Investor.

Preemptive Acceptance Notice a la signification qui lui est donnée à l'Article 10.2.2.

Preemptive Acceptance Period a la signification qui lui est donnée à l'Article 10.2.2.

Preemptive Offeree a la signification qui lui est donnée à l'Article 10.2.1.

Preference Dividend signifie le dividende privilégié cumulatif à rendement fixe par rapport à toute Part Privilégiée.

Preference Share signifie toute part Préférentielle, avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) et avec un dividende fixe cumulatif préférentiel au taux de huit pourcent (8%) par an émis par la Société, de temps à autre.

Preference Shareholder signifie tout détenteur de Parts Privilégiées.

Pro Rated Manager a la signification qui lui est donnée à l'Article 12.1.

Proxy Granting Manager a la signification qui lui est donnée à l'Article 17.7.

Proxy Manager a la signification qui lui est donnée dans l'Article 17.7.

Qualifying Sale signifie un Transfert, avec le consentement de Lead Investors, agissant conjointement, de Hard Equity qui a pour résultat le Transferee, ensemble avec ses Affiliates et toute personne agissant de concert avec le Transferee ou n'importe qui de ses Affiliates, détenant Hard Equity représentant un pourcentage de Hard Equity supérieur à 50% (cinquante pour cent).

Redemption Date a la signification qui lui est donnée à l' Article 8.5.

Redemption Notice a la signification qui lui est donnée à l'Article 8.4.

Redemption Price a la signification qui lui est donnée à l'Article 8.5.

Refinancing signifie un refinancement d'une créance ou valeurs obligataires ou de fonds propres de tout Company qui détient la totalité ou la quasi-totalité de tous les actifs et entreprises, des affaires des Group Companies.

Related Party Matter signifie (a) tout contrat ou toute transaction ou contrat ou transaction proposés, (b) tout concordat ou rapport ou concordat proposé ou relation, (c) tout litige pendant ou litige contemplé (ou toute autre forme de résolution de conflit), ou (d) toute autre question, dans chaque sous-clause (a) à (d) (i) qui est entre une Group Company d'une part et un Lead Investor, New Holding Company Shareholder, LuxCo Shareholder or Shareholder (excluding LuxCo and any LuxCo Appointed ManagementCo Shareholder holding ManagementCo Shares solely as a LuxCo Appointed ManagementCo Shareholder) or Manager Holder Group Director, Group Company Manager, Manager Holder, Management Company ou une Affiliate de toute personne de ce genre d'autre part ou (ii) dont toute personne au sous-paragraphe (i) ci-dessus (autre que le Group Company concerné) a un intérêt financier direct ou indirect.

Reserved Matter Consent signifie (a) la voix affirmative dans une réunion du Conseil, tel que documentée dans le procès-verbal de cette réunion du Conseil approuvée par de tels gérants d'au moins un (1) des Gérants A présents à cette réunion et d'au moins un (1) des Gérants B présents à cette réunion (avec la possibilité pour chaque Gérant de donner une procuration à un autre Gérant à ce sujet), ou (b) un consentement par écrit signé par un (1) des Gérants A et un (1) des Gérants B.

Sale Below signifie (i) Listing (si permis en vertu du droit applicable de sociétés) ou la Listed Sale des Shareholder Instruments dans une société de Group Holding autre que LuxCo (ii) vente de tous les Shareholder Instruments d'une société de Group Holding autre que LuxCo ou (iii) un Asset Sale (comme établi dans un Shareholders' Agreement, s'il y a lieu).

Securities Act signifie le United States Securities Act de 1933, comme modifié le cas échéant.

Security Interest signifie un droit, participation, pouvoir ou arrangement en relation avec un bien qui garantit le paiement ou l'acquittement d'une dette, d'une obligation ou d'une créance, y compris au titre d'un(e) acte de vente, hypothèque, prêt hypothécaire, charge, privilège, gage, fiducie, pouvoir, dépôt, nantissement, ou concordat pour conserver un titre et qui comprend un contrat pour octroyer ou créer n'importe laquelle de ces choses.

Selling Shareholder a les significations respectives qui lui sont données à l'Article Article 13 et à l'Article 14.1

Service Company signifie une personne (autre qu'un individu) (i) par l'entremise de laquelle un Group Company Manager fournit ou peut fournir des services conformément à un contrat de service, s'il en existe un, ou à tout autre contrat ou arrangement en vertu duquel les services de tout Group Company Manager ou autre personne (y compris en tant que consultant ou adjudicataire ou représentant de tout consultant ou adjudicataire auquel a été assignée la fonction de gérance ou de cadre ou un rôle similaire) à tout Group Company ou (ii) qui fournit ou pourrait fournir des services conformément à un contrat de service ou à tout contrat ou accord sous lequel les services de tout Group Company Manager ou autre personne (y compris comme consultant ou adjudicataire ou représentant de tout consultant ou adjudicataire auquel a été désignée la fonction de gérance ou de cadre ou rôle similaire) à tout Group Company y compris l'engagement de faire ou de rendre disponible tout service de ce Group Company Manager.

Shareholder signifie toute personne qui détient des Parts sociales dans la Société.

Shareholding Instruments signifie:

(d) Parts sociales et Shareholder Instruments de la Société;

(e) Parts sociales de LuxCo;

(f) Tout(e) Equity Interest (participation) dans n'importe quel Group Company autre que la Société et LuxCo.

Shareholders' Agreement signifie tout Acte d'actionnaires éventuellement conclu, le cas échéant, entre autres, par les Shareholders et la Société relativement, entre autres, aux Shares, à la Société et aux questions connexes.

Shares signifie les parts éventuellement émises par la Société, le cas échéant.

STAK ONV Topoco signifie Stichting Administratiekantoor ONV Topoco.

Subscription Price signifie, relativement à tout Shareholder Instrument, le montant entièrement payé, ou crédité comme payé comme valeur au pair y afférente, plus le montant de toute prime pour laquelle ce Shareholder Instrument a été émis, dans la mesure que celle-ci n'a pas été distribuée moyennant le remboursement de capital au détenteur de, et relativement à, ce Shareholder Instrument.

Part Sweet A1, Part Sweet A2, Part Sweet A3, Part Sweet A4, Part Sweet A5, Part Sweet A6, Part Sweet A7, Part Sweet A8, Part Sweet A9, Part Sweet A10, Part Sweet A11, Part Sweet A12, Part Sweet A13, Part Sweet A14, Part Sweet A15, Part Sweet A16, , Part Sweet A17, Part Sweet A18, Part Sweet A19, Part Sweet A20, Part Sweet A21, Part Sweet A22, Part Sweet A23, Part Sweet A24 et Part Sweet A25 chacune a la signification qui lui est donnée à l'Article 7.

Sweet Allocated Share signifie toute les Part Sweet A18, Part Sweet A19, Part Sweet A20, Part Sweet A21, Part Sweet A22, Part Sweet A23, Part Sweet A24 et Part Sweet A25 qui peuvent être émises par la Société après la Completion Date, en application d'un éventuel Shareholders' Agreement.

Sweet Equity signifie les Sweet Shares.

Sweet Payout a la signification qui lui est donnée à l'Article 16.

Sweet Payout in Aggregate a la signification qui lui est donnée dans l'Article 16.

Sweet Shares signifie tout Sweet Allocated Share ou Sweet Post-Allocated Share.

Sweet Post-Allocated Shares toute Part Sweet A1, Part Sweet A2, Part Sweet A3, Part Sweet A4, Part Sweet A5, Part Sweet A6, Part Sweet A7, Part Sweet A8, Part Sweet A9, Part Sweet A10, Part Sweet A11, Part Sweet A12, Part Sweet

A13, Part Sweet A14, Part Sweet A15, Part Sweet A16, Part Sweet A17, Part Sweet A18, Part Sweet A19, Part Sweet A20, Part Sweet A21, Part Sweet A22, Part Sweet A23, Part Sweet A24 et Part Sweet A25 qui peut être émise par la Société après la Clôture, conformément aux termes du Shareholders' Agreement, s'il y a lieu.

Tag-Along Acceptance Notice a la signification qui lui est donnée à l'Article 13.4.

Tag-Along Offer a la signification qui lui est donnée dans l'Article 13.1.

Tag-Along Purchaser a la signification qui lui est donnée à l'Article 13.

Tag-Along Rights signifie des droits de co-vente d'un Transferring Shareholder en vertu de l'Article 12.4.

Tag-Along Shareholders a la signification qui lui est donnée à l'Article 13.1.

Tagged Shares a la signification qui lui est donnée à l'Article 13.

Tagging Seller a la signification qui lui est donnée à l'Article 13.4.

Tagging Shares a la signification qui lui est donnée à l'Article 13.5.11.

Termination Reduction Percentage a la signification qui lui est donnée à l'Article 16.

Topco signifie ONV Topco NV, une société à responsabilité limitée (naamloze vennootschap) organisée sous le droit Belge, dont le siege social est au B-9240 Zele, Spinnerijstraat 12, Belgium, enregistré sous le numéro 0478.416.272.

TPG Group signifie les TPG Investors, collectivement.

TPG Investors signifie TPG VI Ontario 1 AIV, L.P., TPG Ontario 2B, L.P. et TPG FOF VI SPV, L.P.

Transfert signifie, concernant n'importe quel Shareholder Instrument et dans la mesure autorisée par les lois en vigueur,

(a) de vendre, céder, transférer ou autrement se départir de (y compris, moyennant transmission, en application de la loi), directement ou indirectement, ce Shareholder Instrument ou de tout intérêt légitime ou droit d'usufruit dans, ou financier, droit de vote ou autre droit appartenant à, ce Shareholder Instrument;

(b) de mettre en gage, grever d'une charge, hypothéquer ou autrement créer ou laisser subsister tout Security Interest, privilège ou charge hypothécaire sur ce Shareholder Instrument ou tout intérêt légitime ou droit d'usufruit dans ce Shareholder Instrument;

(c) de créer toute fiducie ou conférer tout droit sur ce Shareholder Instrument ou tout droit légitime ou d'usufruit dans ce Shareholder Instrument;

(d) de conclure tout contrat, arrangement ou entente relativement à un transfert de voix ou le droit de recevoir des dividendes ou autres distributions relativement à ce Shareholder Instrument;

(e) de renoncer à, octroyer ou céder tout droit ou option à recevoir ce Shareholder Instrument ou tout droit légitime ou d'usufruit dans ce Shareholder Instrument ou demander sa transmission (que ce droit ou option soit conditionnel ou absolu, établi par transmission physique ou réglé en espèce et que ce soit en numéraire ou autrement);

(f) de conclure toute transaction ou autre arrangement au titre duquel une personne détenant un droit juridique ou d'usufruit dans ce Shareholder Instrument, ou qui contrôle ce Shareholder Instrument, consent à:

(i) détenir tout avantage économique ou financier (y compris, sans limitation aucune, des droits à recevoir une part des profits ou du capital) au profit d'un autre;

(ii) effectuer n'importe quel paiement dont le montant est déterminé en référence à un avantage économique ou financier du type spécifié au sous-alinéa (i) ci-dessus; ou

(iii) donner suite à tous droits de vote associés à ce Shareholder Instrument comme indiqué par un autre; ou

(g) s'engager à, sous réserve ou non d'une quelconque condition préalable (autre qu'une condition préalable liée à l'observation d'une procédure de préemption ou autres procédures requises par un Shareholders' Agreement, s'il en existe) ou ultérieure, à exécuter l'un quelconque des sous-alinéas (a) à (f) ci-dessus,

il est entendu qu'à des fins de la présente définition, (x) une transaction ou un arrangement peut être un Transfert qu'il soit ou non effectué par le détenteur enregistré du Shareholder Instrument concerné, par écrit, ou moyennant paiement et (y) un Transfert d'un Shareholder Instrument à l'émetteur de celui-ci en fonction des documents conformes à la loi de l'émetteur et qui ont trait au rachat de la part de l'émetteur de ce Shareholder Instrument (et à tout rachat de ce Shareholding Instrument sur la base de ses documents conformes à la loi) ne doit pas, cependant, être traité comme un Transfert.

Transfert Price signifie le prix donné pour les Parts en fonction à un Compulsory Transfert (Transfert forcé).

Transferee signifie toute personne à laquelle n'importe quel Shareholder Instrument est en voie de Transfert par le biais d'un Transferor, qui peut comprendre, pour éviter toute ambiguïté, un Affiliate du Transferor.

Transferor signifie toute personne transférant n'importe quel Shareholder Instrument.

Unallocated Sweet Amount a la signification qui lui est donnée à l'Article 16.

Unallocated Sweet Percentage a la signification qui lui est donnée à l'Article 16.

Unilateral Drag Sale a la signification qui lui est donnée à l'Article 14.1.1.2.

Vesting Date signifie la date de clôture pour la Vesting Distribution ou la Vesting Transaction (Vesting: acquisition des droits).

Vesting Distribution signifie toute distribution, dividende ou remboursement concernant les Hard Shares, uniquement dans la mesure que ce paiement représente des Net Cash Proceeds (recettes nettes en numéraire) à partir du (a) Refinancement, (b) du Listing des Shareholder Instruments dans une filiale directe ou indirecte de la Société qui détient la totalité ou la quasi-totalité des actifs, des entreprises et des activités du Groupe ou (c) de la vente de toutes mais ne faisant pas part des Shareholder Instruments dans ou des actifs de cette filiale.

Vesting Percentage signifie (a) concernant toute Transaction de Vesting, le rapport (exprimé en pourcentage) (i) du nombre de Hard Shares (y compris tout Converted LuxCo Share correspondant aux Manager Alphabet Shares ou aux Manager Preference Shares) qui sont vendus par les Lead Investors, les Gérants du Group Company (et leurs Associated Manager Holders) et les New Money Investors dans cette Vesting Transaction, (iii) au nombre de de Hard Shares (y compris tout Converted LuxCo Shares correspondant aux Manager Alphabet Shares ou aux Manager Preference Shares) détenus par les Lead Investors, les Group Company Managers (et leur Associated Manager Holders) et les New Money Investors juste avant cette Vesting Transaction, et (b) concernant toute Vesting Distribution, le pourcentage (comme fixé par le Board à sa seule discrétion) de la valeur (comme établie par le Board à sa seule discrétion) des actifs nets de la Société représentés par les Net Cash Proceeds (recettes nettes en numéraire) à distribuer dans cette Vesting Distribution (ou tout autre pourcentage ou rapport comme raisonnablement fixé par le Board).

Vesting Transaction signifie (a) toute vente (y compris toute vente sur la base d'une Listing) dans laquelle un (1) ou plusieurs Group Company Managers ou Manager Holders auront le droit d'exercer leurs Tag-Along Rights, envers un tiers, à l'exception de cette vente à l'émetteur de ces Hard Shares et toute (b) Listed Sale, ou (c) toute autre vente autrement désignée comme une «Vesting Transaction» par les Lead Investors, agissant conjointement, dans chaque cas des sub (a) à (c) de Hard Shares détenue par ou pour le bénéfice des Lead Investors, Manager Holders ou New Money Investors.

VLN signifie les Vendor loan notes pouvant être émises sur la base d'un vendor loan instrument.

VLN Reduction Amount signifie la réduction de la créance de VLNCo concernant tout VLN moyennant un montant d'ajustement (Adjustment Amount) (comme ce terme serait défini dans tout ces VLN) sur la base d'un euro-contre-euro et sans accorder aucune réduction.

VLNCo signifie Whitelabel II-A S.à.r.l.

Winding-Up signifie toute distribution aux Shareholders (excepté LuxCo), le LuxCo Appointed ManagementCo Shareholders et les LuxCo Shareholders conformément au winding-up ou à la dissolution à la fois de LuxCo et de la Société, s'il y a lieu, de toute New Holding Company.

3.2 Dans ces présents Statuts, les mots indiquant le singulier prendront le pluriel et vice-versa.

3.3 Tout terme en majuscules sans autre définition doit être entendu dans le sens qui lui est donné dans un Shareholders' Agreement, s'il y a lieu.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la de la Société se trouve dans la Ville de Luxembourg.

4.2 Le Conseil peut décider de déplacer le siège social de la Société dans la Ville de Luxembourg.

4.3 Si des événements politiques ou économiques extraordinaires se produisent ou sont sur le point de se produire qui pourraient perturber l'activité normale du siège, ou pourraient aisément se communiquer depuis ce bureau vers l'étranger, alors le siège peut être déclaré provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

4.4 Cette décision, toutefois, n'aura pas de répercussion quant à la nationalité de la Société. Cette déclaration de transfert du siège social sera effectuée et portée à l'attention de tiers par l'organe de la Société, qui sera située à l'endroit le plus adapté à cet effet dans ces circonstances.

Art. 5. Objet Social.

5.1 La Société a pour objet la détention de parts, sous quelque forme que ce soit, au Luxembourg et dans des sociétés étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière, ainsi que le transfert moyennant vente, échange ou autrement de titres, bons, obligations, billets à ordre et autres valeurs de toutes sortes; la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille et la fourniture de services (de n'importe quelle description) à tout Group Company.

5.2 La Société peut participer à l'établissement et au développement de toutes entreprises financières, industrielles ou commerciales et peut fournir toute assistance au moyen de d'accord de droit de sûreté, d'octroi de prêts, de garanties ou autres services financiers ou de conseil à des succursales ou à des filiales. La Société peut emprunter ou autrement s'endetter sous toute forme (y compris sans limitation aucune, billets à ordres, obligations et autres nantissements d'une dette).

5.3 En général, elle peut prendre toute mesure de commande et de supervision et exécuter toute opération financière, meuble ou immeuble, commerciale et industrielle, qu'elle retiendra utile pour l'accomplissement et la réalisation de son objectif.

5.4 SOUS RÉSERVE, TOUJOURS, que la Société ne conclue aucune transaction pouvant constituer une activité réglementée d'ordre financier ou exiger une licence commerciale sous la législation luxembourgeoise sans être dûment autorisée par cette dernière.

Art. 6. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Parts du Capital

Art. 7. Capital.

7.1 Le capital émis est fixé à quatre million deux cent mille euros (EUR 4.200.000,-) représenté par:

- a) douze million huit cent vingt cinq mille cinquante deux (12.825.052) Parts Ordinaires A à une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01.- EUR) chacune;
- b) douze million huit cent vingt cinq mille cinquante deux (12.825.052) Parts Ordinaires B à une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01.- EUR) chacune;
- c) douze million huit cent vingt cinq mille cinquante deux (12.825.052) Parts Ordinaires C à une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01.- EUR) chacune;
- d) douze million huit cent vingt cinq mille cinquante deux (12.825.052) Parts Ordinaires D à une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01.- EUR) chacune;
- e) douze million huit cent vingt cinq mille cinquante deux (12.825.052) Parts Ordinaires E à une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01.- EUR) chacune;
- f) trois cent cinquante cinq millions huit cent soixante quatorze mille sept cent quarante (355.874.740) Parts Privilégiées à une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01.- EUR) chacune;

7.2 La Société aura un capital autorisé et non émis de deux cent quatre vingt seize mille trente trois mille euros et quatre-vingt dix neuf cents (EUR 296.033.99) représenté par vingt neuf millions six cent trois milles trois cent quatre vingt dix neuf (29,603,399) Parts ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01,-) qui peuvent être classées selon une émission dans toute classe de parts comme suit:

- a. Parts Ordinaires A à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (Part Ordinaire A);
- b. Parts Ordinaires B à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (Part Ordinaire B);
- c. Parts Ordinaires C à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (Part Ordinaire C);
- d. Parts Ordinaires D à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (Part Ordinaire D);
- e. Parts Ordinaires E à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (Part Ordinaire E)
- f. Parts privilégiées à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (Part Privilégiée);
- g. Parts Sweet A1 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (Part Sweet A1)
- h. Parts Sweet A2 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (Part Sweet A2);
- i. Parts Sweet A3 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (Part Sweet A3);
- j. Parts Sweet A4 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (Part Sweet A4);
- k. Parts Sweet A5 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (Part Sweet A5)
- l. Parts Sweet A6 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (Part Sweet A6);
- m. Parts Sweet A7 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (Parts Sweet A7);
- n. Parts Sweet A8 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (Parts Sweet A8);
- o. Parts Sweet A9 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (Parts Sweet A9);
- p. Parts Sweet A10 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (Parts Sweet A10);
- q. Parts Sweet A11 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (Parts Sweet A11);
- r. Parts Sweet A12 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (Parts Sweet A12);
- s. Parts Sweet A13 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (Parts Sweet A13);
- t. Parts Sweet A14 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (Parts Sweet A14);
- u. Parts Sweet A15 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (Parts Sweet A15);
- v. Parts Sweet A16 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (Parts Sweet A16);
- w. Parts Sweet A17 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (Parts Sweet A17);
- x. Parts Sweet A18 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (Parts Sweet A18);
- y. Parts Sweet A19 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (Parts Sweet A19);
- z. Parts Sweet A20 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (Parts Sweet A20);
- aa. Parts Sweet A21 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (Parts Sweet A21);
- bb. Parts Sweet A22 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (Parts Sweet A22);
- cc. Parts Sweet A23 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (Parts Sweet A23);
- dd. Parts Sweet A24 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (Parts Sweet A24);
- ee. Parts Sweet A25 à une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (Parts Sweet A25).

7.3 Additional Sweet Equity. Des Sweet Post-Allocated Sweet Shares supplémentaires peuvent être émis par la Société à ces Group Directors, fonctionnaires, salariés ou conseils de Group Companies comme il peut être établi conformément aux termes d'un Shareholder Agreement, le cas échéant.

7.4 Toute prime d'émission ou autre apport de capital doit être alloué à une réserve spéciale, qui pourra être reversée aux Shareholders, sur résolution de l'assemblée générale des Shareholders ou, selon le cas, du Board en vertu des dispositions du présent Statuts ou un éventuel Shareholders' Agreement. Pour éviter toute ambiguïté, il est précisé que la Société devra traiter tout crédit permanent de cette réserve spéciale comme fongible et ne doit le réserver, en partie ou en totalité, à aucun Shareholder, dont concernant ses parts toute part de prime ou autre apport du capital a été payé.

7.5 Le Board est autorisé et nommé sous réserve de l'adoption d'un Reserved Matter Consent, où nécessaire en vertu d'un Shareholders' Agreement, s'il y a lieu;

7.5.1 pour augmenter le cas échéant le capital souscrit de la Société dans les limites du capital autorisé, en une fois ou par portions successive, moyennant l'émission de nouvelles parts avec ou sans prime d'émission, à payer en numéraire, par apport en nature, par conversion des créances des associés, par conversion de certificats de parts sociales privilégiées convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires, ou par incorporation des profits ou surplus dans le capital; et

7.5.2 pour déterminer la place et la date de l'émission ou les dates d'émission successives, le prix, et les termes et conditions de souscription et de paiement des actions supplémentaires.

7.6 Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication du présent acte.

7.7 La durée de cette autorisation peut être prolongée sur résolution de l'assemblée générale des Shareholders, le cas échéant, de la façon requise pour la modification du présent Statuts.

7.8 Le Board est autorisé à déterminer les conditions de toute souscription de parts sociales. Dans le cas d'une émission de parts, le Board de la Société peut, sous réserve de l'adoption du Reserved Matter Consent, où nécessaire en vertu d'un Shareholders' Agreement, s'il y a lieu, décider des montants à émettre.

7.9 Si le Board effectue une augmentation complète ou partielle de capital en vertu des dispositions mentionnées ci-dessus, il devra faire le nécessaire pour modifier le présent Article 7 afin d'enregistrer le changement, et il est autorisé à prendre ou à autoriser les mesures nécessaires à l'exécution et à la publication de cette modification selon la loi.

Art. 8. Parts Sociales.

8.1 Chaque Part Sociale donne droit à une (1) voix à son propriétaire.

8.2 Les Parts sociales sont indivisibles pour la Société, qui n'admet qu'un (1) seul propriétaire pour chacune d'elles.

8.3 Le Board est autorisé et a les pleins pouvoirs pour exécuter les formalités requises, y compris toute modification nécessaire à l'Article 7, relativement à l'accomplissement, la reconnaissance et l'exécution d'une conversion des Shares en vertu de l'Article 12.3. A cette fin, le Board est autorisé à, et les Shareholders lui confèrent une procuration irrévocable pour faire toute déclaration, signer n'importe quel document, représenter les Shareholders en présence d'un notaire et prendre toute autre mesure nécessaire à cet effet.

8.4 Le Board est autorisé et a pleins pouvoirs pour racheter des Shares sous réserve de passer un Reserved Matter Consent et conformément aux dispositions des présents Statuts et à celles d'un Shareholders' Agreement, s'il y a lieu.

8.5 La Société notifiera (par la Redemption Notice) ce rachat aux Shareholders dont les actions sont à racheter.

8.6 La Redemption Notice devra spécifier (i) la date à laquelle les Parts concernées seront rachetées (la Redemption Date), qui doit être une date pas antérieure à un (1) jour après la date de notification de cet avis (sauf cas d'urgence déterminés par le Board) (ii) le nombre de Parts à racheter de chaque catégorie et (iii) le prix de rachat (le Redemption Price).

8.7 En cas de rachat de Preference Shares ou toute classe d'Ordinary Shares (dans l'ordre de priorité prévus dans les présents Statuts) (les Redeemed Shares), les Associés ont droit pro rata à leur détention à L'Available Amount existant au jour du rachat des Redeemed Shares ou tout autre montant que le Board peut déterminer raisonnablement (le Total Redemption Amount) sous réserves de ce qui est stipulé dans l'Article 8.9.

8.8 Le Redemption Price par Redeemed Share est calculé en divisant le Total Redemption Amount par le nombre de Parts dans la classe des Redeemed Shares devant être rachetées.

8.9 Lors d'une Redemption Date, le Redemption Price payable au sujet des Redeemed Shares est payé à l'Associé détenant de telles Redeemed Shares. A moins que le rachat de Parts est suivi immédiatement par une réduction du capital social, un tel rachat devra seulement être fait parmi l'Available Amount de la Société tel que montré dans un bilan intermédiaire préparé par le Board avant le rachat.

8.10 Les Shareholders ou le cas échéant le Board doit(vent) être autorisé(s) à prendre toutes les mesures nécessaires, dès que possible après le rachat, pour annuler les Redeemed Shares, réduire le capital social et mettre à jour les présents Statuts et le registre des Shareholders suite à l'annulation des Parts rachetées.

Titre III. - Transfert de Parts - Droits de Prémption - Transferts obligatoires

Art. 9. Transfert de Parts.

9.1 Sous réserve des énoncés ci-dessous, les Parts peuvent être transférées uniquement en vertu des dispositions des présents Statuts et d'un Shareholders' Agreement, s'il y a lieu. Tout Transfert de Parts en violation de ces deux Articles ou d'un Shareholders' Agreement, s'il y a lieu, sera nul et non avenu ab initio, et sans aucun effet et ne sera pas pris en considération par la Société, les Shareholders et la gérance de la Société, dont tous doivent refuser d'enregistrer ou de reconnaître ce Transfert.

9.2 Tout Destinataire potentiel d'un Transfert doit s'informer auprès de la Société de l'existence éventuelle d'une Shareholders' Agreement, et la Société doit fournir à un Potentiel Transferee une copie des dispositions correspondantes de ce Shareholders' Agreement, s'il y a lieu, définissant les conditions d'un Transfert des Parts.

9.3 Approbation des Shareholders. Tout Transfert of Shares doit être autorisé en vertu des présents Statuts et d'un Shareholders' Agreement, s'il y a lieu, dans la mesure où ce Transfert est approuvé par écrit au préalable par la Majority Shareholder (ou toute autre personne comme établi dans un Shareholders' Agreement, s'il y a lieu). En outre, et si la loi l'exige, tout Transfert de Parts à des non-associés devra être approuvé par l'assemblée générale des Shareholders représentant au moins trois quarts du capital social.

9.4 Transferts requis. Chaque Associé doit effectuer un Transfert et obtenir un transfert de ses Parts sociales, à n'importe quel moment, si ceci est requis conformément aux dispositions des présents Statuts ou à un Shareholders' Agreement, s'il y a lieu.

9.5 Conditions générales de Transfert. Sauf si ce Transfert est approuvé par écrit par la Majority Shareholder (ou autre personne comme établi dans un Shareholders' Agreement, s'il y a lieu). Un Transfert par un Shareholder des Parts détenues par lui ne sera autorisé par les présents Statuts et en vertu d'un Shareholders' Agreement, s'il y a lieu, que si:

9.5.1 ce Transfert (i) n'exigera pas la publication d'un Prospectus Directive conformément au prospectus ou à l'enregistrement de toute Part dans toute juridiction (y compris sous le Securities Act ou Investment Company Act ou les lois applicables des titres d'État) où ces Parts n'ont pas encore été enregistrées conformément à une Listing en vertu des, ou violent les, lois concernant les titres de toute juridiction (ii) ne viole pas le droit relatif au titre négociables de toute juridiction (iii) (sauf dans le cadre d'un groupe d'investisseurs plomb exerce de son droit unilatéral qui pourrait être fourni par un Shareholders' Agreement, le cas échéant, à cause d'une Listing (si cela est permis en vertu des lois applicables de la compagnie) ou mis en vente dans le respect des dispositions applicables de tout Shareholder «Convention»), ne requiert pas la publication d'un prospectus conforme à la directive Prospectus ou de l'enregistrement des Parts dans un territoire non États-Unis où ces Parts n'ont pas déjà été enregistrées conformément à une inscription en vertu de la législation en valeurs mobilières de cette juridiction;

9.5.2 excepté concernant tout Transfert de Sweet Shares, ce Transfert respecte les dispositions des présents Statuts (en particulier l'Article 9.6 et si applicable l' Article 9.10) et d'un Shareholders' Agreement, s'il y a lieu;

9.5.3 le Transferor, avant l'exécution de ce Transfert, a fourni à chacun des autres New Holding Company Shareholders, LuxCo Shareholders et Shareholders (à l'exception de LuxCo et tout LuxCo Appointed ManagementCo Shareholder détenant des Shares seulement en tant que LuxCo Appointed ManagementCo Shareholder) Manager Holders et la Société., concernant tout Transferee qui détiendra directement des Parts immédiatement après ce Transfert, un acte d'adhésion au Shareholders' Agreement dûment signé, le cas échéant, en vigueur à ce moment précis, signé par le Transferee, sauf quand ce Transfert est:

9.5.3.1 à un Transferee qui est un New Holding Company Shareholder, LuxCo Shareholder, un Associé (à l'exception de LuxCo et tout LuxCo Appointed ManagementCo Shareholder détenant des Shares seulement en tant que LuxCo Appointed ManagementCo Shareholder) ou Manager Holders immédiatement avant ce Transfert.

9.5.3.2 (si autorisé par le droit de sociétés) (A) par le biais des moyens de cotations en Bourse ou d'un marché réglementé sur lequel ces Shareholder Instruments sont admis ou font l'objet d'une demande d'admission, aux Activités boursières concernant ces transactions ou marchés en vertu de toute Listing précédente ou autrement ou (B) sur un marché de grande envergure en offrant ces Shareholder Instruments ainsi admis ou soumis à cette demande pour l'admission aux opérations boursières;

9.5.3.3 Visé à n'importe quel Group Company (y compris sur le remboursement ou le rachat de ces Parts) ou

9.5.3.4 Conformément à l'Article 9.9;

9.5.4 c'est un Transfert vers le même Transferee de la totalité des intérêts légitimes ou droits d'usufruit dans toutes les Parts transférées par le Transferor dans le cadre d'un tel Transfert;

9.5.5 ce Transfert n'entraînera aucun prépaiement obligatoire, exigence anticipée d'un versement dû, ni aucune violation des Finance Documents, s'il y a lieu;

9.5.6 ce Transfert n'entraînera aucune violation des Transaction Documents, s'il y a lieu;

9.5.7 ce Transfert n'aura pas pour objet la création d'un Security Interest, sauf si la création d'un Security Interest est:

9.5.7.1 effectué conformément à et autorisé expressément par les dispositions de Finance Documents, s'il y a lieu;

9.5.7.2 autorisé par, ou ayant fait l'objet de demandes de dérogation qui ont été obtenues par des banques ou autres institutions financières appropriées en vertu des Finance Documents, s'il y a lieu, et toutes les conditions d'une telle autorisation ou d'une telle dérogation ayant été satisfaites; ou

9.5.7.3 effectué en relation avec et conformément aux termes de tout Refinancing fait selon les dispositions d'un Shareholders' Agreement, s'il y a lieu, (où ce Refinancing éviterait d'avoir recours au Transfert pour satisfaire les exigences des présents Statuts 9.5.7.1. et 9.5.7.2. ci-dessus).

9.6 Transferts au pro Rata

9.6.1 Sous réserve de l'Article 9.6.2, aucun Transfert de Parts (autres que Sweet Shares) de toute classe , type ou autre subdivision par n'importe quelle personne ne sera autorisé à moins que le Transferor ne Transfère au même Transferee au même moment le même pourcentage de chaque et de toute classe, type ou subdivision de Parts ou Company Shareholder Instruments (autres que Sweet Equity) détenus par ou au nom du Transferor (qu'elles soient détenues au nom de la même personne ou en vertu d'une fiducie ou autre arrangement similaire).

9.6.2 Un Transfert de Parts qui ne respecte pas l'Article 9.6.1 le susmentionné sera permis uniquement si:

9.6.2.1 permis ou requis par l'Article 9.9 ou autres dispositions des présents Statuts ou d'un Shareholders' Agreement, le cas échéant;

9.6.2.2 ce transfert est approuvé par écrit préalablement à ce Transfert par la Majority Shareholder (ou toute autre personne comme éventuellement prévu dans un Shareholders' Agreement, le cas échéant); ou

9.6.2.3 permis conformément aux droits de société et effectué (A) par le biais des moyens de cotations en Bourse ou d'un marché réglementé reconnu sur lequel ces Shareholder Instruments sont admis ou font l'objet d'une demande d'admission aux activités boursières concernant ces transactions ou marchés en vertu de toute Listing précédente ou autrement ou (B) sur un marché de grande envergure en offrant ces Shareholder Instruments ainsi admis ou soumis à cette demande pour l'admission aux opérations boursières.

9.7 Transferts autorisés par les Shareholders

9.7.1 Par dérogation à l'Article 9.1 mais sous réserve du respect des autres dispositions des présents Statuts et d'un Shareholders' Agreement, s'il y a lieu, tout Manager Holder (ou tout Affiliate de cette personne) sera autorisé de Transférer des Parts:

9.7.1.1 avec le consentement écrit préalable des Majority Shareholder (ou de toute autre personne comme éventuellement prévu dans un Shareholders' Agreement, le cas échéant);

9.7.1.2 sous réserve de l'Article 9.5, comme autorisé ou requis par 10.4, 12.4, 13.6 ou conformément à toute disposition de sortie, comme éventuellement indiquée dans un Shareholders' Agreement, le cas échéant;

9.7.1.3 sous réserve de l' Article 9.5 à tout moment après une Listing des Shares, si autorisé sous le droit des sociétés en vigueur (ou autre Company Shareholder Instruments émis pour des raisons de Listing en remplacement de cela ou en relation avec celui-ci), (i) par le biais de services de toute opération de Bourse reconnue ou d'un marché réglementé sur lequel les Shares ou d'autres Company Shareholder Instruments sont autorisés d'entreprendre des opérations boursières et sur le marché conformément à toute Listing précédente ou autrement ou (ii) sur un marché de grande envergure offrant ces Shareholder Instruments ainsi acceptées, sous réserve que ces Transferts soient conformes aux dispositions lock-up qui ont été passées, le cas échéant.

9.7.1.4 sous réserve de l'Article 9.5 et de l'Article 9.8, [(a) entre un Group Company Manager et STAK ONV Topco conformément aux Constitutional Documents de STAK ONV Topco en vigueur le cas échéant en vertu d'un Shareholders' Agreement, s'il y a lieu ou (b)] entre un Group Company Manager et tous Associated Manager Persons qui est une filiale à cent pour cent et est contrôlée par ce Group Company Manager, que lui ou elle ccontrôle; ou

9.7.1.5 sous réserve de l'Article 9.5. et de l'Article 9.8, en vertu d'accords de gestion de fortune conclus avec un Group Company Manager au profit d'un individu qui est un Affiliate de ce Group Company Manager au sous-alinéa (b) ou (c) de la définition de «Affiliate» dans le présent acte avec le consentement écrit (à ne pas refuser ou retarder de communiquer) du Majority Shareholder (une autre personne comme éventuellement prévu dans un Shareholders' Agreement, le cas échéant; à condition que ce Transfert soit conforme et reste conforme à toute les conditions ou limitations imposées par le Majority Shareholder (ou toute autre personne comme éventuellement prévu dans un Shareholders' Agreement, le cas échéant) (agissant de manière raisonnable), comme condition à leur consentement à ce Transfert.

9.8 Limitations imposées aux Transferors. Tout Transfert en vertu de l'Article 9.7.1.4 et de l'Article 9.7.1.5 sera autorisé uniquement à condition que:

9.8.1 le Transfert préserve chez le Transferor la totalité de l'intérêt bénéficiaire dans les Shares faisant l'objet du Transfert;

9.8.2 le Transfert soit effectué en vertu d'accords qui n'augmentent pas le nombre de Shareholders (autres que LuxCo et LuxCo Appointed ManagementCo Shareholders) jusqu'à dépasser celui des LuxCo Appointed ManagementCo Shareholders; et

9.8.3 le Transferor et le Transferee s'engagent dans l'intérêt de LuxCo et de la Société de LuxCo que:

9.8.3.1 si l'Associated Manager Person cesse d'être une filiale à cent pour cent et d'être contrôlée par le Transferor selon l'Article 9.7.1.4; ou

9.8.3.2 si les conditions nécessaires pour autoriser ce Transfert en vertu des Articles 9.7.1.4 et 9.7.1.5 n'étaient plus remplies (y compris le cas où le Transferee cesserait de répondre aux conditions requises de l'Article 9.7.1.4 ou les arrangements ne respecteraient plus les conditions et/ou limitations éventuellement imposées par le Majority Shareholder (ou autre personne comme éventuellement prévu dans un Shareholders' Agreement, s'il y a lieu) selon l'Article 9.7.1.5),

le Transferor doit obtenir à ce que le Transferee rétrocède, et il le fera, au Transferor (ou à son représentant, sous réserve que ce dernier soit un Transferee remplissant les conditions énoncées dans l'Article 9 si le représentant est le Transferor initial du Transfert initial), les Shares visées par le Transfert initial et, si ce Re-Transfert n'a pas lieu dans les cinq (5) jours ouvrables, sans préjudice à toute solution que LuxCo, la Société ou toute autre personne pertinente comme éventuellement prévu dans un Shareholders' Agreement, s'il en existe de la part de LuxCo, de la Société ou de la part de toute autre personne conformément aux termes d'un Shareholders' Agreement, le cas échéant (suivant les instructions de la Majority Shareholder ou autre personne comme éventuellement prévu dans un Shareholders' Agreement, le cas échéant), ce dernier sera en droit de racheter ou de transférer les Parts correspondantes à leur Fair Value, y compris leur revente (ou leur vente directe) à des parties désignées par le Majority Shareholder comme éventuellement prévu dans le Shareholders' Agreement, s'il y a lieu.

9.9 Transferts par LuxCo à des Group Directors et à une Company contrôlée à cent pour cent par LuxCo

9.9.1 dans certaines circonstances éventuellement définies dans un Shareholders' Agreement, s'il y a lieu, LuxCo peut être amené, et (par dérogation à l'Article 9.1) devra être autorisé à transférer des Ordinary Shares et/ou des Parts privilégiées détenues par LuxCo à un LuxCo Group Director, à un AcquisitionCo Group Director ou autre Group Director et/ou la Filiale à cent pour cent et contrôlée de LuxCo pour un montant ne dépassant pas les dix mille (10.000) Alphabet Shares et dix mille (10.000) Ordinary Shares à à chacun de ceux-ci pouvant être désignées, dans chaque cas, par le Majority Shareholder (ou toute personne comme éventuellement prévu dans un Shareholders' Agreement, s'il y a lieu) pour recevoir ces Ordinary Shares et Parts Privilégiées (les destinataires de ces Shares, les LuxCo Appointed ManagementCo Shareholders), de façon à ce que LuxCo et les LuxCo Appointed ManagementCo Shareholders constituent à tous moments la majorité en nombre des détenteurs des Ordinary Shares et les Preference Shares de chaque classe et le nombre majoritaire de Shareholders aux fins des droits de sociétés applicables.

9.9.2 Sur demande de LuxCo comme requis par la Majority Shareholder (ou toute autre personne comme éventuellement définie dans un Shareholders' Agreement, s'il y a lieu, ou comme requis également par Lead Investor Group, qui a exercé son droit unilatéral comme éventuellement prévu dans un Shareholders' Agreement, s'il y a lieu de sortir ou d'introduire une Listed Sale qui nécessiterait à ce que LuxCo soit amenée à transférer toutes ses Parts (ou toute Part détenue par un LuxCo Appointed ManagementCo Shareholder si elles étaient détenues par LuxCo), chaque LuxCo Appointed ManagementCo Shareholder qui le nécessaire conformément aux termes d'un Shareholders' Agreement, le cas échéant, et dans ce cas (par dérogation de l'Article 9.1) devra être autorisé de rétrocéder à LuxCo (ou à tout autre LuxCo Appointed ManagementCo Shareholder) toutes les Parts reçues par ce LuxCo Appointed Management Co Shareholder en vertu du présent Article 9.9.

9.9.3 LuxCo devra faire en sorte que chaque LuxCo Appointed ManagementCo Shareholder exerce tous droits de vote et autres relatifs aux Shares qu'il détient, ou dans l'intérêt de et selon les directives de LuxCo (conformément aux autres clauses de de ces présents Statuts et à un Shareholders' Agreement, s'il y a lieu.). À toutes fins en vertu de ces présents Statuts, excepté l'Article 9.9 et définissant ou exerçant tout droit de vote y afférent, les Parts détenues par tout LuxCo Appointed ManagementCo Shareholder sera considéré détenu par LuxCo.

9.10 Méthode de Transfert Sauf dans le cas d'un Transfert de Parts:

9.10.1 dans le cas qu'un Majority Shareholder (ou toute autre personne, selon les clauses d'un Shareholders' Agreement, s'il y a lieu) a convenu autrement;

9.10.2 entre Manager Holders qui est autrement permis ou requis conformément aux présents Statuts ou à un Shareholders' Agreement, le cas échéant;

9.10.3 à la Société, à LuxCo ou à un Manager Holder en vertu de l'Article 11;

9.10.4 Conformément à l'Article 9.8, conformément à l'Article 9.7.1.4 et/ou 9.7.1.5; ou

9.10.5 vers un Group Company Manager nouvellement admis ou son Associated Manager Holder avec l'accord de la Majority Shareholders (ou autre personne (selon les clauses d'un Shareholders' Agreement, s'il y a lieu), depuis un Group Company Manager ou son Associated Manager Holder en cas de Compulsory Transfert Event concernant ce dernier Group Company Manager ou Manager Holder;

un Transfert of Shares (autre que Sweet Equity) par un Manager Holder qui est autrement autorisé ou requis en vertu des présents Statuts ou d'un Shareholders' Agreement, le cas échéant sera uniquement affecté moyennant un apport de ces Parts à LuxCo par rapport à l'émission des Converted LuxCo Shares correspondant à des Parts similaires (x) directement au Transferee proposé ou (y) à ce Manager Holder qui transférera à son tour ces Converted LuxCo Shares à ce Transferee dans chacun des cas de (x) et (y) à la place de ces Parts.

Art. 10. Droits de préemption.

10.1 Droit de préemption - augmentation du capital.

Chacun des New Holding Company Shareholders, LuxCo Shareholders ou Shareholders (excepté LuxCo et tout LuxCo Appointed ManagementCo Shareholder détenant des Shares seulement en tant que or LuxCo Appointed Mana-

gementCo Shareholder) ou Manager Holders de temps à autres donne droit (à la seule discrétion d'un tel New Holding Company Shareholder/LuxCo Shareholder, Shareholder/Manager Holder) à participer, en vertu de la disposition définie à l'Article 10.2 , pro rata conformément au Hard Equity Percentage de ce New Holding Company Shareholder/LuxCo Shareholder, Shareholder/Manager Holder ((calculé immédiatement avant cette émission), à toute émission de Shares par la Société (désignées par le terme New Shares) sauf en cas de:

10.1.1 Toute émission de New Shares à un vendeur tiers en contrepartie de l'acquisition par le Group, selon les conditions commerciales au prix du marché, de n'importe quelles participations,, actifs, activités ou entreprises, ou à un tiers suite à la formation d'un partenariat quelconque ou d'une co-entreprise entre tout Group Company et cette tierce personne;

10.1.2 Toute émission de New Shares, si autorisées en vertu des droits de sociétés (i) en vertu d'un Listing ou (ii) vente (A) par le biais des services de toute bourse des valeurs mobilières reconnue ou d'un marché réglementé, sur lequel ces New Shares sont acceptées ou font l'objet d'une demande d'admission de cotation en bourse ou sur le marché, en vertu d'une Listing préalable quelconque ou autrement, ou (B) sur un marché bien de grande envergure offrant ces New Shares ainsi acceptées ou soumises à cette demande d'admission à la cotation en Bourse, dans le cas de toute sous-clause (A) ou (B), sauf dans la mesure où tout Lead Investor souscrit à tout New Shares;

10.1.3 Toute émission de New Shares à une personne autre qu'un Lead Investor ou que tout Affiliate de Lead Investor; sous réserve que les recettes nettes de celles-ci soient utilisées principalement pour rembourser l'endettement ou pour des distributions aux Shareholders conformément aux présents Statuts et avec un Shareholders' Agreement, s'il y a lieu;

10.1.4 Toute émission de New Shares à tout autre Group Company;(y compris (i) toute émission de New Shares par la Société à LuxCo en vertu de l'Article 15 et (ii) toute émission obligatoire comme éventuellement requis conformément aux termes d'un Shareholders' Agreement, le cas échéant;

10.1.5 Toute émission de (i) New Shares qui sont des Sweet Shares en vertu de l'Article 7.3 et (ii) d'autres New Shares ayant pour objet un plan de primes d'encouragement en capital ou arrangements similaires aux directeurs, cadres, employés ou conseils (excepté tous Affiliates de n'importe quel Lead Investor) de tout Group Company;

10.1.6 Toute émission de New Shares en vertu d'une éventuelle possibilité de rachat des Shares existants ou de conversion des Shares existants, selon le cas comme prévu expressément dans le Shareholders' Agreement, s'il y a lieu;

10.1.7 toute émission de New Shares contre toute Capital Contribution envisagée en relation avec tout transfert obligatoire (Compulsory Transfert);

10.1.8 toute émission de New Shares à un Lead Investor ou à n'importe lequel de ses Affiliates (i) en relation avec tout paiement, contribution ou avance concernant les VLNs, ou (ii) en connexion avec de nouvelles charges des coûts ou frais encourus par les Lead Investors ou leurs Affiliates (A) concernant l'acquisition de Topco et Middleco ou (B) autrement de la part de ou pour le compte de tout Group Company, dans chaque cas de sous-clause (A) et (B), comme notifié et approuvé conformément aux conditions reuises par un Shareholders' Agreement , s'il y a lieu, ou

10.1.9 toute émission de New Shares (i) requise par l'exécution ou la conversion de n'importe quels primes, bons de souscription ou autres participations convertibles ou échangeables, qui à leur tour avaient été émis en vertu du présent Article 10, ou conformément à toute disposition qui pourrait être définie dans un Shareholders' Agreement, s'il y a lieu, ou (ii) en relation avec toute division d'actions pro rata, tout dividende pro rata ou d'autres formes de recapitalisation pro rata approuvées par les Lead Investors, agissant conjointement, conformément aux présents Statuts ou à un Shareholders' Agreement, s'il y a lieu.

10.2 Exercice des Droits de préemption.

Concernant toute émission de New Shares, dont tout New Holding Company Shareholder, LuxCo Shareholder Shareholder ou Manager Holder a des droits de préemption en vertu de l' Article 10.1, la Société ne proposera pas ces émission, excepté selon les procédures suivantes:

10.2.1 Dans les vingt (20) Jours Ouvrables avant la proposition de ces émissions, la Société offrira ces New Shares à la souscription, moyennant préavis écrit (l'Offer Notice) à chaque Lead Investor et chaque autre New Holding Company Shareholder, LuxCo Shareholder ou Shareholder (excépe LuxCo et tout Appointed ManagementCo Shareholder détenant des Shares seulement en tant que LuxCo Appointed ManagementCo Shareholder et Manager Holder (un Preemptive Offeree) spécifiant:

10.2.1.1 le nombre de chaque classe de New Share offert et le nombre de chaque classe de New Shares dont chaque Preemptive Offeree est autorisé à souscrire en vertu du présent Article 10 et toute limitation dans les proportions de classe auxquelles Preemptive Offerees y peuvent souscrire pour toutes les catégories de New Shares ou toute exigence d'acheter n'importe quel New Shares comme «unités»;

10.2.1.2 une description des termes matériels de ces New Shares;

10.2.1.3 le prix de souscription par New Share de chaque classe de New Shares; et

10.2.1.4 la date moyennant laquelle toute Preemptive Acceptance Notice (comme défini ci-après) doit être communiquée.

10.2.2 Chaque Preemptive Offeree désirant accepter l'offre contenue dans l'Offer Notice, pourrait accepter cette offre moyennant un avis par écrit de cette acceptation à la Société (un Preemptive Acceptance Notice) acceptation préemptive dans un délai de quinze (15) Jours Ouvrables suivant immédiatement la date du Offer Notice (le Preemptive

Acceptance Period) spécifiant le nombre de chaque classe de New Shares ce Preemptive Offeree désire acquérir jusqu'au montant pour lequel ce Preemptive Offeree est autorisé à souscrire comme spécifié dans la Offer Notice (le Base Amount) et le nombre de chaque classe de New Shares supplémentaires ce Preemptive Offeree désire acquérir si cette émission n'a pas été entièrement souscrite (l'Additional Amount) (le cas échéant selon les limitations dans la proportion de classe-à-classe ou toute exigence d'acquérir n'importe quelle New Share comme «unités» spécifiées dans chaque cas dans le Offer Notice).

10.2.3 La livraison de tout Preemptive Acceptance Notice par un Preemptive Offeree selon les Articles 10.2.2. sera retenue être une offre irrévocable (contraignante sur ce Preemptive Offeree) à souscrire au Base Amount et à l'Additional Amount, le cas échéant, et chaque Preemptive Offeree livrant un Preemptive Acceptance Notice sera contraint et obligé d'acquérir dans l'émission proposée le Base Amount et l'Additional Amount des classes des New Shares, au prix de souscription par New Share spécifié dans l'Offer Notice, à chaque cas sous réserve d'ajustement en vertu de l'Article 10.2.4 ci-après. Chaque Preemptive Offeree qui ne livre pas un Preemptive Acceptance Notice valable et en temps opportun conformément aux conditions requises énoncées ci-dessus et aux conditions éventuellement définies dans un Shareholders' Agreement, s'il y a lieu et dans le délai prévu dans le Preemptive Acceptance Period (à moins que retiré par écrit par les Majority Shareholders ou toute autre personne comme éventuellement définie dans un Shareholders' Agreement, s'il y a lieu, sera considéré avoir irrévocablement renoncé à tous les droits de ce Preemptive Offeree à souscrire à de New Shares dans cette émission.

10.2.4 Suite à l'expiration du Preemptive Acceptance Period ou à la réception de la part de la Société d'un Preemptive Acceptance Notice ou renonciation par écrit de chacun des Preemptive Offerees, les New Shares correspondant à n'importe quel Base Amount définis dans un Preemptive Acceptance Notice valable et en temps opportun de la part d'un Preemptive Offeree seront alloués à ce Preemptive Offeree. Ensuite, si le Majority Shareholder ou toute autre personne comme éventuellement définie dans un Shareholders' Agreement, s'il y a lieu choisissent alors les New Shares qui n'ont pas été alloués, selon la phrase précédente, ils seront alloués parmi les Preemptive Offerees qui ont demandé Additional Amounts, dans les proportions que leur Hard Equity Percentages respectifs ne se rapportent à l'ensemble des Hard Equity Percentage de tous ces Preemptive Offerees (mais à chacun de ces Preemptive Offerees uniquement jusqu'au Additional Amount, lui ou elle aura demandé), et le processus de cette phrase sera répété aussi longtemps que (i) n'importe quels New Shares restent non alloués et (ii) à un ou plusieurs Preemptive Offerees l'entièreté de l'Additional Amount n'a pas été alloué. La Majority Shareholder peut ou toute autre personne comme éventuellement définie dans un Shareholders' Agreement, s'il y a lieu, éventuellement, à leur discrétion, choisir de ne pas allouer n'importe quel ou tous les New Shares selon la phrase précédente. Le Majority Shareholder, ou toute autre personne comme éventuellement définie dans un Shareholders' Agreement, s'il y a lieu aura également la discrétion, entre-autres de procéder en vertu de l'Article 10.2.5 ci-après à ordonner à la Société d'émettre uniquement ces New Shares, le cas échéant, qui n'ont pas été alloués et aucune des New Shares, s'il y a lieu, qui n'ont pas été alloués, en vertu de cet Article 10.2.4 et/ou ordonner à la Société de ne pas émettre de New Shares du tout.

10.2.5 Les New Shares attribuées aux Preemptive Transferees conformément à l'article 10.2.4 et les Actions Nouvelles à émettre à d'autres personnes conformément à l'article 10.2.6 ci-dessous doit être remis (si et lorsque l'actionnaire majoritaire ou toute autre personne ou les personnes peuvent être convenu dans une convention d'actionnaires, le cas échéant, afin de déterminer) dans les cent quatre-vingts (jours calendaires 180) (ou de toute prorogation d'un maximum de trois (3) mois par la suite aux seules fins d'obtenir ou de satisfaire toute les approbations réglementaires requises ou consentements ou des exigences de préavis) de l'expiration de la Période d'Acceptation de préemption à cette Offre de préemption ou d'autres personnes à titre onéreux à la Société du prix de souscription des Actions Nouvelles à moins qu'il n'existe aucune restriction en ce qui concerne le particulier Destinataire de préemption prévues dans une Assemblée Générale Accord, le cas échéant.

10.2.6 Les New Shares allouées aux Preemptive Offerees visées conformément à l'Article 10.2.4 et les nouvelles actions qui seront émises à d'autres personnes selon l'Article 10.2.5 ci-après peuvent être éventuellement offertes (si l'actionnaire majoritaire ou une ou des personnes ont convenu dans l'entente des actionnaires, s'il a lieu, à toute personne ou à plusieurs comme établi par un actionnaire majoritaire (ou à une ou des personnes désignée selon ce qui aura été accepté dans l'entente des actionnaires, s'il y a lieu) dans les cent quatre-vingt (180) jours (ou toute extension jusqu'aux suivants trois (3) mois uniquement dans le but d'obtenir ou de satisfaire toute approbation réglementée nécessaire ou consentements ou exigences de préavis); à condition que (i) le prix par nouvelle action et autres termes matériels offerts à ces personnes et (ii) les limitations aux proportions de classe-à-classe dans lesquelles les classes des nouvelles actions peuvent être souscrites et les conditions pour acheter de nouvelles actions comme «unités» ne sont, selon le cas de (i) et (ii), plus favorables à cette personne ou aux personnes que ceux offertes aux sociétés visées de préemption dans l'avis de l'offre en vertu de l'Article 10.2.

10.3 Actions des employés - Par dérogation aux présentes clauses, sauf contrordre dans les présents Statuts ou à l'entente des actionnaires, s'il y a lieu, aucun consentement d'aucune partie ne sera requis quant à l'émission de nouvelles actions en vertu de, ou relativement à, l'Article 10.1.5, sauf ce qui peut être prévu dans l'Article 10.1.5.7.3, s'il y a lieu, et pour tout consentement qui résulterait éventuellement nécessaire.

10.4 Renonciation aux droits de préemption. Par dérogation à la clause de cet Article 10 et de toutes clause applicable d'une entente d'actionnaires, s'il y a lieu de contrordre, à la demande la majorité des actionnaires (ou à une ou des personnes désignée selon ce qui aura été accepté dans l'entente des actionnaires, s'il y a lieu), le Conseil agissant con-

jointement, auront le pouvoir, agissant raisonnablement, de renoncer à tout droit de préemption en vertu de cet Article 10 ou dans une entente d'actionnaires, s'il y a lieu, concernant une émission de nouvelles actions; à condition que, dès que pratiquement réalisable, à la suite de l'émission, dont les droits de préemption, en vertu de l'Article 10, ont été retirés, le Conseil, ou selon le cas, les principaux investisseurs, ou à une ou des personnes désignée selon ce qui aura été accepté dans l'entente des actionnaires, s'il y a lieu, agissant conjointement, devront procurer à cette personne, dont les droits de préemption en vertu de cet Article 10 ont été retirés, le droit d'acquérir de nouvelles actions (i) dans le nombre et les catégories qu'ils auraient été autorisés, (ii) au même prix et pratiquement aux mêmes conditions auxquelles ils auraient dû avoir droit (iii) pas plus tard que la date de quatre-vingt (90) jours du calendrier après la dernière date qui aurait été fixée par les principaux investisseurs pour l'achèvement des émissions de leurs nouvelles actions, dans chacune des sous-clauses (i) à (iii), au cas où ces droits de préemption n'auraient pas été retirés.

Art. 11. Transfert obligatoire.

11.1 Chacun des événements suivants constituera les événements un Compulsory Transfer Event à l'égard du Group Company Manager,

11.1.1 Pour quelque raison que ce soit (y compris, le retrait, la démission, la redondance, la mort, la maladie ou une maladie débilitante), (i) un Group Company Director, cessera d'être engagé ou employé (directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une Management Company ou toute autre personne) par une Group Company comme un directeur du Group Company Director, managing officer, executive officer, employé consultant, contractant ou représentant d'un contractant qui s'est vu confier une position d'encadrement ou exécutive ou similaire, dans chaque cas engagé ou employé (ii) toute entente de service en vertu duquel le directeur du groupe de la société ou des services de la gestion associée de la société ont été fournis (que ce soit directement ou indirectement fourni, y compris par l'intermédiaire d'une Management Company ou autre Personne) en étant terminés en ce qui concerne un tel Group Company Manager, ou (iii) un directeur du groupe de la société cesse autrement de fournir ses services (lesquels étaient directement ou indirectement offerts, y compris par le biais d'une société de gestion ou autre personne) à un groupe de la Société;

11.1.2 Un Group Company Manager (ou une de ses Associated Management Company ou un Associated Manager Holder), s'il y a lieu, toute autre entente relative à directeur du groupe de la société, le détenteur directeur associé et/ou les sociétés de gestion associées détentrices d'action ou autres instruments d'actionnaire ou une entente de service, s'il y a lieu étant (i) en violation importante, d'un Shareholders' Agreement (si existant) tout autre accord relatif à la détention des des Parts ou Shareholding Instrument de ce Group Company Manager, Associated Manager Holder et/ou Associated Management Company et/ou Associated Manager Holder ou (ii) en violation importante d'un éventuel contrat de service dans le cas de Ruralbridge Limited, à moins qu'une telle violation ne découle seulement d'une action ou omission par un autre Group Company Manager (dans le cas de chacun de (i) et (ii) à condition que cette violation n'a pas été renoncée par les Lead Investors, agissent conjointement et est continue); aux fins du (ii), une violation matérielle d'un éventuel contrat de service est une violation donnant à la Group Company le droit de mettre fin à ce contrat de service, avec période tampon applicable ayant expiré;

11.1.3 Un tel Group Company Manager (ou une de ses sociétés de gestion (s'il y a lieu) ou un Associated Manager Holder qui a été le sujet à un événement Insolvency Event;

11.1.4 Un tel Group Company Manager, étant un Group Company Manager est à la Completion Date Arenex Limited, , cesse d'en être le propriétaire et de la Contrôler avec les autres Group Company Managers (et/ou tout autre Group Company Manager qui remplace un Group company Manager avec le consentement écrit exprès des Lead Investors agissent conjointement) (et/ou leur conjoints respectifs), qui compte les sociétés de gestion associées totalisant soixante-dix pour cent (70%) du capital social de Arenex Limited ((À condition que, si ce seuil de soixante-dix pour cent (70%) n'est plus remplie uniquement parce que toute cette société du Groupe directeur a cessé d'être un directeur de groupe, la gestion de l'agent, dirigeant ou employé, consultant, entrepreneur, représentant d'un consultant ou attribué par le fournisseur de gestion ou le rôle exécutif ou similaires, dans chaque cas, engagés ou employés (directement ou indirectement, y compris à travers une société de gestion ou toute autre personne) par une Société du Groupe, sans préjudice de toute autre sous-alinéa du présent Article 11, une Cession Obligatoire événement n'aura pas lieu en vertu du présent Article 11.1.4 moins soixante (60) jours se sont écoulés et soixante-dix tels pour cent (70%) continue de seuil à ne pas être remplies);

11.1.5 Un tel Group Company Manager, étant un Group Company Manager est à la Completion Date Ruralbridge Limited, cesse d'en être le propriétaire et de la Contrôler avec les autres Group Company Managers (et/ou tout autre Group Company Manager qui remplace un Group company Manager avec le consentement écrit exprès des Lead Investors agissent conjointement) (et/ou leur conjoints respectifs), qui compte les sociétés de gestion associées totalisant soixante-dix pour cent (70%) du capital social de Ruralbridge Limited ((À condition que, si ce seuil de soixante-dix pour cent (70%) n'est plus remplie uniquement parce que toute cette société du Groupe directeur a cessé d'être un directeur de groupe, la gestion de l'agent, dirigeant ou employé, consultant, entrepreneur, représentant d'un consultant ou attribué par le fournisseur de gestion ou le rôle exécutif ou similaires, dans chaque cas, engagés ou employés (directement ou indirectement, y compris à travers une société de gestion ou toute autre personne) par une Société du Groupe, sans préjudice de toute autre sous-alinéa du présent Article 11, une Cession Obligatoire événement n'aura pas lieu en vertu du présent Article 11.1.5 moins soixante (60) jours se sont écoulés et soixante-dix tels pour cent (70%) continue de seuil à ne pas être remplies);

11.1.6 Un tel Group Company Manager, étant un Group Company Manager est à la Completion Date Extrapower Limited, cesse d'en être le propriétaire et de la Contrôler avec les autres Group Company Managers (et/ou tout autre Group Company Manager qui remplace un Group company Manager avec le consentement écrit exprès des Lead Investors agissent conjointement) (et/ou leur conjoints respectifs), qui compte les sociétés de gestion associées totalisant soixante-dix pour cent (70%) du capital social de Extrapower Limited (à condition que, si ce seuil de soixante-dix pour cent (70%) n'est plus remplie uniquement parce que toute cette société du Groupe directeur a cessé d'être un directeur de groupe, la gestion de l'agent, dirigeant ou employé, consultant, entrepreneur, représentant d'un consultant ou attribué par le fournisseur de gestion ou le rôle exécutif ou similaires, dans chaque cas, engagés ou employés (directement ou indirectement, y compris à travers une société de gestion ou toute autre personne) par une Société du Groupe, sans préjudice de toute autre sous-alinéa du présent Article 11, une Cession Obligatoire événement n'aura pas lieu en vertu du présent Article 11.1.6 moins soixante (60) jours se sont écoulés et soixante-dix tels pour cent (70%) continue de seuil à ne pas être remplies) ou

11.1.7 Un tel directeur du groupe de la société, étant un signataire d'origine d'une entente d'actionnaires, s'il y a lieu, et/ou son conjoint respectif cesse de posséder et de contrôler en totalité soixante-dix pour cent (70%) de capital social d'un tel groupe de directeurs du groupe des sociétés ou des détenteurs de gestion associés (autre que Arenex Limited, Extrapower Limited, Ruralbridge Limited and STAK ONV Topco).

11.2 La procédure sur la présence d'un transfert obligatoire ou à n'importe quel moment après, la présence d'un transfert obligatoire à l'égard d'un directeur du groupe de la société (un directeur du groupe, un directeur touché (Affected Manager):

11.2.1 LuxCo peut, conformément aux conditions d'une entente d'actionnaire, s'il y a lieu, doit, envoyer un avis par écrit (un avis de transfert obligatoire (tel que définit ci-après) précisant que:

11.2.1.1 transfert obligatoire a eu lieu à l'égard d'un directeur touché;

11.2.1.2 sous réserve des dispositions d'une entente d'actionnaire, s'il y a lieu, toute action détenue par un tel transfert obligatoire doit être sujet à un (x) rachat obligatoire ou rachat par la société ou (y) transfert à un investisseur principal ou à LuxCo (conformément aux directives de la majorité des actionnaires, ou toute personne ou toutes autres personnes, agréés dans l'entente des actionnaires, s'il y a lieu), incluant la revente (ou la vente directement) à toute personne qui aura été déterminés par la majorité des actionnaires (ou toute autre personne déterminée dans une entente d'actionnaire, s'il y a lieu) (qui pourrait être, sans s'y limiter, tout directeur de groupe, administrateur, employé ou consultant (ou une personne offrant ces services comme représentant d'une entité qui est un consultant) du groupe de la société, ou de toute personne qui est, ou qui pourrait être, offert comme un consultant) ou un groupe de la société, ou toute personne qui est ou à quoi pourrait être offert une telle position) (tout rachat, rachat ou transfert à un transfert obligatoire.

11.2.2 Le cédant obligatoire sera:

11.2.3 Le directeur touché;

11.2.3.1 Tout détenteur directeur associé du directeur touché (y compris STAK ONV Topco, selon le cas);

11.2.3.2 Tout cessionnaire précédent d'action du directeur touché ou son détenteur directeur associé; (Associated Manager Holder);

11.2.3.3 Le domaine du directeur touché (dans le cas de son décès) ou

11.2.3.4 Toute personne qui contrôle ou devient directement ou indirectement autorisée aux actions du directeur touché ou de son détenteur directeur associé découlant d'une insolvabilité (y compris une faillite du fiduciaire, de l'administrateur, du séquestre ou d'une personne exerçant une fonction semblable).

11.2.4 L'avis de transfert obligatoire doit inclure:

11.2.4.1 identité du directeur touché et le cédant obligatoire énuméré à l'article 11.2.2;

11.2.4.2 le nombre de chaque catégorie d'action de chaque cédant obligatoire sujet au transfert obligatoire (le nombre et les classes à calculer conformément aux dispositions de l'entente des actionnaires, s'il y a lieu);

11.2.4.3 le prix de transfert précis à l'égard de chaque catégorie d'actions assujetties au transfert obligatoire calculé conformément à l'article 11.3;

11.2.4.4 La date prévue de l'achèvement du transfert obligatoire.

11.3 Prix de transfert des capitaux propres.

11.3.1 S'il y a un transfert obligatoire qui est sujet à un avis de transfert obligatoire découlant de:

11.3.1.1 la fin de la fraude ou autre cause sérieuse d'entente de service en vertu de laquelle les services d'un directeur touché sont ou étaient offerts, directement ou indirectement (y compris par l'entremise d'une société de gestion ou autre personne) à une société du groupe;

11.3.1.2 une violation substantielle d'un contrat de service (A) en raison de services, le gérant touchés (y compris à travers une société de gestion ou toute autre personne) ne sont plus disponibles pour une Société du Groupe (autre que dans le cas de décès, d'invalidité, d'incapacité ou débilantes maladie), ou (B) en ce qui concerne applicable non-sollicitation, de non-concurrence, de confidentialité et de protection de la propriété intellectuelle, les pactes, conventions ou similaires; qui peuvent être incluses dans un pacte d'actionnaires, le cas échéant (à condition que ce manquement a pas été levée par les Investisseurs Principaux, agissant conjointement, et continue); pour les fins du présent article 11.3.1.2,

une violation substantielle toute violation de donner de ses parties Groupe Société le droit de résilier l'accord de service, le cas échéant, (ou la partie de l'entente de services pertinents, le cas échéant, qui s'applique à ces Gérant du Groupe Société ou une de ses sociétés affiliées ou associées de gestion titulaires Manager);

11.3.1.3 Une violation substantielle de ces article ou une entente d'actionnaire, s'il y a lieu, ou toute autre entente lié aux actions ou aux instruments des actionnaires de la société du directeur touché ou de ses détenteurs directeurs associés et/ou Group Management Company, dans chaque cas comme raisonnablement déterminé par les Lead Investors, agissant conjointement (à condition que ce manquement n'a pas été levée par les Lead Investors, agissant conjointement, et continue et la matière, comme raisonnablement déterminé par les Investisseurs Principaux, agissant conjointement, à un investisseur principal dans le cadre d'un tel investissement investisseur principal dans le Groupe), ou

11.3.1.4 Le directeur touché (ou sa société de gestion associée) résigne volontairement comme directeur du groupe de la société dans les trois(3) ans après la Completion Date

alors, le prix de transfert applicable par action (autre que la participation de faveur) détenu par un cédant obligatoire doit être, dans chaque cas, le plus bas de l'émission d'origine (x) des actions ou du prix d'acquisition payé par le directeur du groupe de la société ou le détenteur directeur associé (ajusté par le Conseil (agissant de manière raisonnable) pour tout dividende payé à l'égard de telles actions ou du rachat au prorata, fractionnement d'action ou regroupement d'actions ou dividendes en actions ou autres actions de société dilutive ou anti-dilutives influençant de telles actions); et (y) la juste valeur de ces actions.

Si un transfert obligatoire sujet à un avis de transfert obligatoire survient, ne résultant pas d'une cause précise aux articles 11.3.1 à 11.3.1.4, le prix de transfert applicable par action (autre que la participation de faveur) qui est l'objet d'un avis de transfert obligatoire, doit être accepté entre le Conseil et le directeur touché (ou, s'il y a lieu, le représentant du directeur touché, son syndic en matière de faillites, administrateur, son séquestre ou une personne exerçant des fonctions semblables) ou ne pas respecter l'entente dans les trente (30) jours ouvrables de l'avis de transfert obligatoire, la juste valeur des actions (autre que la participation de faveur).

11.4 Réalisation du transfert obligatoire. À la première occasion raisonnable, après l'avis de transfert obligatoire, LuxCo, la Société, le chef de file du consortium de financement et le cédant obligatoire qui ont reçu un avis de transfert obligatoire doit procéder pour terminer le transfert d'action précisé à l'avis de transfert obligatoire conformément au mécanisme précisé aux présentes (sujet à la conformité avec les autres dispositions de ces articles et une entente des actionnaires, s'il y a lieu), dont l'achèvement aura lieu dans les dix (10) jours ouvrables à partir de la date de l'avis de transfert obligatoire (ou une plus longue période pourrait être nécessaire pour obtenir des approbation ou des consentement obligatoires); si l'achèvement n'a pas lieu dans ces dix (10) jours ouvrables, LuxCo et la Société (et une autre ou d'autres personnes précisées dans une entente de partenaires, s'il y a lieu) a le droit et le pouvoir de prendre toutes les mesures, au nom de quelqu'un d'autre et des cédants obligatoires, s'il considèrent nécessaire ou désirable d'effectuer l'achèvement de la transaction décrite dans l'avis de transfert obligatoire et dans un tel cas, le paiement du prix de transfert dans un compte en fiducie au nom des cédants obligatoires doit être jugé satisfaire aux obligations pour faire le paiement à l'égard des actions pertinentes. Les cédants obligatoires (et d'autres personnes précisées dans l'entente des actionnaires, s'il y a lieu) doivent procurer cela à chaque groupe de la société et chaque directeur de groupe de la société procurera cela à chaque autre directeur de groupe ou son ou ses directeurs associés, prendra toutes les mesures et se servira de ses personnes de direction associées pour prendre toutes les mesures et de faire pour le mieux afin de terminer le transfert d'actions proposé.

11.5 Le Board est autorisé et habilité à effectuer les formalités nécessaires en relation avec et pour assurer l'exécution des Transferts obligatoire en conformité avec les termes de tout Avis de Cession Obligatoire événement. À cette fin, la Commission est autorisée et les actionnaires accorder une procuration irrévocable à le Board de faire toute déclaration et de signer tous les documents et prendre toute autre mesure nécessaire dans le cadre de celle-ci.

Art. 12. Sortants (leavers).

12.1 Lors de l'arrivée d'un directeur du groupe de la société et qu'il reste un sortant admissible, un sortant admissible, un directeur du groupe de la société doit être un directeur au prorata (Pro rated Manager).

12.2 À n'importe quel moment qu'un directeur du groupe de la société devient un sortant admissible (Eligible Leaver), bien qu'un directeur du groupe de la société demeure un sortant admissible (Eligible Leaver), la société peut et doit si LuxCo le lui indique de le faire, acheter les participations de faveur du directeur du groupe de la société (et un détenteur de directeur associé du directeur de la société) pour un montant égal à ce que les directeur du groupe de la société (avec le détenteur du directeur associé du gestionnaire du groupe de la société) les participations de faveur pourraient être (pour éviter les doutes, calculés sur la base que ce gestionnaire du groupe de la société soit un sortant (leaver), mais non un directeur au prorata mais son pourcentage de réduction de résiliation est de zéro pour cent (0%)) si le groupe entier était vendu à sa juste valeur, pourvu que Cet achat soit effectué au moyen d'une contribution à la Société de la part de LuxCo pour le montant d'une participation de faveur, pour éviter les doutes, les autres actionnaires (autres que LuxCo) et les actionnaires n'auront pas de droits de pré-emption) d'un nombre d'actions alphabétiques de LuxCo et d'actions privilégiées de LuxCo (dans les mêmes proportions pour chaque action alors détenue par LuxC) disposant d'une juste valeur égale au dividende de faveur (utilisant la même évaluation, si elle est disponible, que celle utilisée pour déterminer la juste valeur du groupe); Un rachat de ces actions de faveur par la Société contre un rachat de paiement au montant de cette participation de faveur.

12.3 Lorsqu'un directeur de groupe de la société devient un sortant (Leaver) qui n'est pas admissible (ou lorsque le directeur de groupe de la société cesse d'être un sortant admissible), chaque groupe de directeur de groupe de la société (et les détenteurs de directeur associé du directeur) les participations de faveur doivent être converties en a) zéro virgule zéro trente milles cinq cent trente cinq (0,030535) directeur d'actions, alors émises alphabétique (alloué également entre les classes d'action alphabétique du directeur, en commençant par la catégorie alphabétique la plus récente avec au moins le nombre d'actions alors en circulation et en continuant par ordre alphabétique) et zéro virgule huit cent quarante sept trois cent vingt cinq (0,847325) préférence d'action du directeur (avec les actions de préférence du directeur ayant les droits de dividendes impayés et comptabilisés, s'il y en a, de la façon dont ils ont été émis et la participation au prorata de chaque distribution et dividende depuis l'achèvement), ou b) les actions LuxCo transformées, correspondant aux actions, si les actionnaires majoritaires (ou des personnes qui ont approuvé l'entente des actionnaires, s'il y a lieu) afin que des montants directs des paragraphes a) et b), de tels montant puisse être réduits pour comptabiliser tout rachat au prorata des actions alphabétiques ou les action de préférence du directeur, regroupement d'actions ou autres action de société anti-dilutive depuis l'achèvement (tel que raisonnablement déterminé par le Conseil) ou augmenté au compte pour un fractionnement d'actions ou un dividende en action extraordinaire depuis l'achèvement (tel que raisonnablement déterminé par le Conseil).

12.4 Si un Group Company Manager devient un Leaver non éligible (ou tout Group Company Manager qui est un Leaver cessant d'être éligible), ce Group Company Manager's (et tout Group Company Manager's Associated Manager Holders') Hard Shares dans lesquels Sweet Shares ont été convertis en vertu de l'Article 12.3 doit devenir sujet aux dispositions de l'10.4 même si le prix de souscription ou prix d'acquisition de tels Hard Shares étaient équivalents au Group Company Manager's or Associated Manager Holders' Initial Sweet Investment en respect du nombre de Sweet Shares convertis en Hard Shares en vertu de l'Article 12.3, et, en cas de Transfert obligatoire de tels Hard Shares sont convertis en vertu des dispositions de l'article 12 à condition que (a) si un tel groupe Société Manager n'engagent pas leur responsabilité fiscale (qui peut être raisonnablement documenté par un tel Gérant du Groupe Société) en tant que résultat direct de la conversion de Sweet en Actions dur conformément à l'article 12.4, l'actionnaire majoritaire (ou les autres personnes qui peuvent être convenues dans une convention entre actionnaires, le cas échéant) est raisonnablement consulter un représentant d'un tel responsable du groupe Société (tel que peut être déterminée dans un pacte d'actionnaires, le cas échéant) en ce qui concerne le potentiel de transfert obligatoire d'un certain nombre de Hard actions ou à la facilitation du financement suffisant pour ces autres responsable du groupe Société pour satisfaire à toute obligation fiscale tels puis exigible et (b) sauf accord contraire avec ce Gérant du Groupe Société ou un représentant d'un tel responsable du groupe Société, l'actionnaire majoritaire (ou toute d'autres personnes qui peuvent être stipulées dans un pacte d'actionnaires, le cas échéant) veillera à ce que la Société pour l'achat d'un tel responsable du groupe Société dans les mêmes conditions que ces actions pourraient être dur achetés conformément à l'article 11 Actions assez fort pour permettre une telle Société du Groupe Manager pour satisfaire à des obligations fiscales, puis actuellement à payer si et dans la mesure où (a) autorisé en vertu du droit applicable et les documents des finances, le cas échéant, (b) LuxCo ou de la Société, le cas échéant, dispose de moyens suffisants à sa disposition (sans financement additionnel ou de collecte de fonds) pour effectuer un tel achat et (c) utilisation de ces fonds pour effectuer un tel achat ne causerait pas une Société du Groupe à souffrir une situation d'insolvabilité ou incidence défavorable importante sur la situation financière ou la liquidité de toute Société du Groupe tel que déterminé par les Investisseurs Principaux agissant conjointement, de façon raisonnable et de bonne foi. Pour éviter tout doute, rien dans la phrase précédente doit exiger de tout Actionnaire LuxCo ou Actionnaire de contribuer toute somme d'argent ou de toute autre manière toute contribution à LuxCo ou toute autre Société du Groupe, ou de toute Société du Groupe de contracter une dette. Tout produit reçu par ce Gérant du Groupe Société conformément à la deuxième phrase précédente seront affectés exclusivement au paiement de l'impôt tel et le Groupe Société gestionnaire doit fournir de telles assurances et de la sécurité que les Investisseurs plomb, agissant conjointement, peut exiger, de la application de ces produits en espèces.

Art. 13. Tag-Along Rights.

13.1 Tag Along Sauf comme prévu à l'Article 13.5, si un Shareholder ou si un LuxCo Shareholder propose de Transférer, en vertu des clauses des présents Statuts ou d'un Shareholders' Agreement, le cas échéant, n'importe quelle Part (autre que Sweet Equity) ou les LuxCo Shares, selon le cas, (les Tagged Shares) à toute autre personne, en vertu du présent Article 13, ce Transferring Shareholder et LuxCo, étant un Selling Shareholder et ce Transferee proposé étant un Tag Along Purchaser, le Selling Shareholder ne sera pas autorisé à effectuer un tel Transfert, sauf conformément à la procédure définie dans le présent Article 13 et toutes les dispositions applicables dans un Shareholders' Agreement, s'il y a lieu.

13.2 Le Selling Shareholder communiquera avant tout moyennant avis par écrit (une Tagged Along Offer) à chacun des autres Shareholders, le LuxCo Appointed ManagementCo Shareholder et le Management Holders qui n'a pas retiré cet avis et ses droits en vertu de l'Article 13 concernant le Transfert proposé (le Tag-Along Shareholders) avec une copie à chacun de la Société et de ManagementCo, qui se proposera sous réserve de l'Article 13.2.7 concernant cette notification et de ses droits sous l'Article 12.4 en vertu du Transfert proposé (les Tag-Along Shareholders), avec copie à la Compagnie et LuxCo, qui doit le faire en vertu de l'Article 13.3:

13.2.1 le nombre de chaque classe de Parts (autre que Sweet Equity) qui peut être Transféré par ce Tag-Along Shareholder au Tag-Along Purchaser en vertu de cet 12.4, dont le nombre de chaque classe représentera ce Tag-Along Shareholder's Applicable Tag Proportion de ses sociétés holding de chaque classe de Tagged Shares proposés pour être transférés;

13.2.2 la considération par Share pour chaque classe de tagged Shares, dont le Tag-Along Purchaser a accepté de les acquérir ou la méthode pour établir cette considération;

13.2.3 les termes du paiement, incluant une description de la forme de toute considération pas en numéraire;

13.2.4 le nom et l'adresse du Tag-Along Purchaser;

13.2.5 si connue, la date d'exécution du Transfert des Tagged Shares proposée pour la transaction;

13.2.6 les autres modalités que le Selling Shareholder propose pour transférer les Tagged Shares au Tag-Along Purchaser (y compris toute assurance, garantie et toutes indemnités devant être faites et données au Tag-Along Purchaser par le Tag-Along Shareholder ou tout vote ou autre arrangement d'association qui doivent être passés entre le Tag-Along Purchaser et le Tag-Along Shareholder, mais, à l'exclusion de toute clause de non-concurrence ou autres engagements devant être donnés au Tag-Along Purchaser); et

13.2.7 la date (l'Acceptance Date) que chacun des Tag-Along Shareholders souhaitant exercer ses Droits de Tag-Along doit communiquer moyennant avis par écrit (dont la date ne sera pas avant les quinze (15) Jours Ouvrables suivant la date de Tag-Along Offer).

13.3 Modalités pour les Tagging Sellers.

13.3.1 La considération du paiement de la part du Tag-Along Purchaser aux Tagging Sellers (comme indiqué ci-après) pour leur Tagging Shares (comme indiqué ci-dessous) ne sera pas moins que la considération par Tagged Share pour chaque classe de Tagged Shares qui doit être payée au Selling Shareholder par Share de la même classe, dans chaque cas à l'exécution de ces Transferts; et

13.3.2 les conditions de paiement et d'autres modalités matérielles selon lesquelles les Tagging Shares doivent être Transférés au Tag-Along Purchaser ne seront pas moins favorables aux Tagging Sellers que les conditions de paiement et d'autres modalités matérielles selon lesquels les Tagged Shares de la même catégorie sont transférés au Tag-Along Purchaser (y compris toute assurance, garantie et toutes indemnités devant être faites et données au Tag-Along Purchaser par le Selling Shareholder ou tout vote ou autres arrangements d'association qui doivent être passés entre le Tag-Along Purchaser et le Selling Shareholder, mais à l'exclusion de toute clause de non-concurrence ou autres engagements devant être donnés au Tag-Along Purchaser par le Selling Shareholder),

dans chaque cas des Articles 13.3.1 et 13.3.1 ci-dessus, comme établi dans n'importe quel accord entre le Tag-Along Purchaser et le Selling Shareholder à condition que, pour éviter toute confusion, les droits des Lead Investor Groups de recevoir des frais de sortie ou d'autres paiements en vertu de Transaction Documents, et les droits des Group Company Managers ou de leurs Associated Management Company en vertu de conventions de services, le cas échéant, ne doivent pas être considérée pour les fins du présent article 13.3, y compris, aux fins de calcul de la contrepartie applicable pour chaque catégorie de Tagging Shares.

13.4 Acceptance of Tag-Along Offer; Cut-back of Shares.

13.4.1 Chaque Tag-Along Shareholder souhaitant accepter l'offre du Tag-Along Offer (un Tagging Seller) doit accepter une telle offre en communiquant par écrit un avis d'acceptation contraignant et irrévocable au Selling Shareholder (un Tag-Along Acceptance Notice) pas plus tard que la Date d'Acceptation.

13.4.2 Chaque Tag-Along Shareholder qui ne livre pas un Tag-Along Acceptance Notice valable et en temps opportun, conformément aux susdites exigences et aux conditions éventuellement établies dans un Shareholders' Agreement, s'il y a lieu, et avant l'Acceptance Date (à moins que retirées par écrit par les Lead Investors, agissant conjointement à leur seule discrétion), sera retenu avoir renoncé irrévocablement à tous ses droits de Tag-Along Rights concernant ce Transfert.

13.4.3 Si, suite à l'Acceptance Date, Le Tag-Along Purchaser n'est pas disposé à acquérir tous les Tagged Shares et Tagging Shares proposés pour être transférés au Tag-Along Purchaser, alors le nombre de chaque classe des Parts devant être transférés par chaque Selling Shareholder et Tagging Seller au Tag-Along Purchaser sera réduit au nombre de chaque classe de Parts que le Tag-Along Purchaser est disposé à acheter (qui ne sera pas inférieur au nombre de chaque classe de Tagged Shares et n'excédera pas le nombre total de chaque classe de Tagged Shares et Tagging Shares) multipliés par le pourcentage relativement à ce Selling Shareholder ou Tagging Seller, que ce Selling Shareholder's ou Tagging Seller's Hard Equity Percentage se rapporte à l'ensemble de la somme du Hard Equity Percentages de chacun des Selling Shareholders et Tagging Sellers.

13.5 Exceptions aux Droits de Tag-Along. Par dérogation aux faits précités, aucune personne n'aura aucun Droit de Tag-Along spécifié dans cet Article 13, ou dans un Shareholders' Agreement, s'il y a lieu, concernant tout Transfert de Parts:

13.5.1 Par n'importe quel Shareholder (sauf LuxCo ou un Manager Holder) à un Affiliated Transferee autorisé;

13.5.2 Conformément à l'Article 9.7 ou l'Article 9.8;

13.5.3 À un Shareholder existant LuxCo Shareholder avec le consentement de la majorité du Shareholder (ou toute autre personne ou personnes tel qu'entendu dans un Shareholders' Agreement, s'il y a lieu);

13.5.4 si autorisé conformément au droit de sociétés, après une Listing, concernant les ventes de n'importe quelle Part (A) par le biais des facilités de toute opération de Bourse ou de marché réglementé, sur la base de laquelle les Parts qui sont Transférées sont admises à l'activité de négoce pour ces opérations ou marchés, conformément à n'importe quelle Listing préalable ou autrement ou (B) sur un marché distribué à large échelle offrant ces Parts ainsi admises:

13.5.5 dont une Drag Notice a été effectuée et reste en vigueur en vertu de l'13.6;

13.5.6 en relation avec un Sale Below;

13.5.7 en vertu des dispositions de l'Article 11;

13.5.8 les Sweet Shares en vertu des autres dispositions pertinentes de ces articles ou d'un Shareholders' Agreement, s'il y a lieu;

13.5.9 à un Nouvelle Société Holding avec le consentement de la majorité du Shareholder (ou toute autre entente tel que convenu dans le Shareholders' Agreement, s'il en existe);

13.5.10 à tout Group Company (y compris moyennant le rachat ou conversion de Parts en vertu des autres dispositions de ces Articles ou un Shareholders' Agreement, s'il en existe);

13.5.11 dans d'autres situations ou selon ce qui a été établi dans un Shareholders' Agreement, s'il en existe.

13.6 Clôture du transfert. Dans les dix (10) Jours Ouvrables suivant l'Acceptance Date, le Selling Shareholder enverra à chaque Tagging Seller, s'il y a lieu, un avis proposant une date de clôture du Transfert des Tagged Shares et des Parts (y compris tout Converted LuxCo Shares) de chacun des Tagging Sellers faisant l'objet dans les Tag-Along Offers (ces Parts, collectivement pour tous les Tagging Sellers, les Ragging Shares), vu que les Tagged Shares et les Tagging Shares auraient éventuellement pu être réduits en vertu de l'Article 13.4.2. Cette date ne sera pas inférieure à quarante-cinq (45) Jours Ouvrables, ni excédera cent quatre-vingt (180) jours du calendrier (sous réserve de tout délai de la part du Selling Shareholder jusqu'à autres trois (3) mois uniquement pour obtenir et satisfaire toute approbation réglementée nécessaire ou consentements ou des besoins de préavis) suite à l'Acceptance Date. Chacun des Selling Shareholders et des Tagging Sellers, s'il y a lieu, procédera dans l'opération de clôture de ces Tagged Shares, s'il y a lieu, à l'égard du Tag-Along Purchaser à cette date conformément aux modalités prévues dans le Tag-Along Offer (sous réserve de modification seulement dans la mesure où ces modalités ne sont pas moins favorables à n'importe quel Tagging Seller ou pas plus favorable au Selling Shareholder) et sous réserve de conformité aux autres dispositions de ces présents Statuts et au Shareholders' Agreement, s'il y a lieu.

Art. 14. Drag Along Rights.

14.1 Drag-Along.

14.1.1 Si tout LuxCo Shareholder propose de Transférer des LuxCo Shares ou oblige LuxCo à Transférer des Shares à toute personne ou personnes qui ne sont pas Affiliates de ces LuxCo Shareholder (en vertu de cet 13.6, tels que LuxCo Shareholder and LuxCo étant un Selling Shareholder et ce Transferee proposé étant un Drag-Along Purchaser) lors d'un Transfert qui est autrement respectueux des Articles et du Shareholders' Agreement, s'il en existe, et que:

14.1.1.1 résulterait dans un Qualifying Sale au Drag-Along Purchaser, ensemble avec ses Affiliates et toute personne agissant de concert avec le Drag-Along Purchaser ou ses Affiliates (collectivement, un Drag-Along Group);

14.1.1.2 résulterait dans un Lead Investor Sale au Drag-Along Group; ou

14.1.1.3 est initié par un Lead Investor Group (moyennant l'exercice de tout droit unilatéral qu'il doit exercer conformément aux termes d'un Shareholders' Agreement, s'il y a lieu,) et résulterait dans un Drag-Along Group détenant toutes les Parts appartenant à ce Lead Investor Group immédiatement avant ce Transfert (Unilateral Drag Sale)

et que ce Selling Shareholder souhaite exiger que les Parts de chacun des Shareholders (ces Parts, les Dragged Shares et tout autres Shareholders, ou Dragged Shareholders) sont Transférées au Drag-Along Purchaser, le Selling Shareholder peut agir ainsi en vertu des dispositions de cet 13.6.

14.1.2 Le Selling Shareholder signifiera un avis d'acquisition forcée (le Drag Notice) à chacun des Dragged Shareholders, avec une copie à chaque Société et ManagementCo et le Drag Notice spécifiera, sous réserve de l'Article 14.2:

14.1.2.1 la considération d'être payé par Dragged Share ou la méthode selon laquelle cette considération doit être établie, dans les deux cas pour chaque catégorie de Dragged Shares;

14.1.2.2 les modalités de paiement, y compris une description de la forme de considération (si autre que le tout en numéraire);

14.1.2.3 les autres modalités matérielles selon lesquelles le Selling Shareholder propose aux Dragged Shares de transférer au Drag-Along Purchaser (y compris concernant représentations, garanties et indemnités à faire ou à donner au Drag-Along Purchaser par le Selling Shareholder ou tout vote ou autre arrangements des associés nécessaires à être passés entre le Drag-Along Purchaser et le Selling Shareholder, mais à l'exception des clauses de non-concurrence ou autres engagements qui peuvent être données au Drag-Along Purchaser par le Selling Shareholder); et

14.1.2.4 la date à laquelle la clôture du Transfert au Dragged Shares est proposée avoir lieu (date qui ne sera pas inférieure que dix (10) Jours Ouvrables et n'excédera pas cent quatre-vingt (180) jours du calendrier suivant la date du Drag Notice).

Dans chacun des cas de ces Articles 14.1.2.1 to 14.1.2.4, sous réserve de conformité avec les clauses de cet 13.6 et toutes autres clauses de ces Articles ou d'un Shareholders' Agreement, s'il y a lieu,

14.1.3 Suivant la réception de la Drag Notice et conformément à celle-ci et à l'Article 14, les Dragged Shareholders devront effectuer le transfert (un Drag-Along Sale) au Drag-Along Purchaser:

14.1.3.1 Dans le cas d'une Unilateral Drag Sale, toutes les Shares, s'il y a lieu, qui leur appartiennent sont prioritaires à de tels Transferts; ou

14.1.3.2 dans le cas d'une Qualified Sale proposée n'étant pas un Lead Investor Sale ou un Unilateral Drag Sale, la applicable Drag Proportion de ces Shareholders' Shares (y compris tout Conveted LuxCo Share (autre que Sweet Equity) détenus par ce Dragged Shareholder immédiatement avant ce Transfert. h Transfert.

14.2 Termination de la Drag Notice. Si aucun Drag-Along Sale n'a été effectué avant la date de cent quatre-vingt (180) jours du calendrier (sous réserve de tout délai de la part du Selling Shareholder jusqu'à autres trois (3) mois uniquement pour obtenir et satisfaire toute approbation réglementée nécessaire ou consentements ou des besoins de préavis) après la date de chaque Drag Notice, chaque Drag Notice sera retenu nul et non avenu et chaque Dragged Shareholder sera libéré de toutes ses obligations portant sur le Drag Notice. Afin d'éviter toute ambiguïté à tout moment par la suite, le Selling Shareholder peut éventuellement signifier un Drag Notice supplémentaire conformément et sous réserve des modalités à l'article 13.6.

14.3 Les modalités pour les Dragged Shareholders. Comme spécifié dans le Drag Notice,

14.3.1 En considération d'être payé par le Drag-Along Purchaser au Dragged Shareholders ne doit pas être inférieure aux Parts de chaque classe des Dragged Shares et doivent être payée par le Drag-Along Purchaser au Selling Shareholder pour chaque Part de la même classe, dans chaque cas de finalisation de tels Transferts, et

14.3.2 Les termes de paiement et autres termes matériels et conditions selon lesquels les Dragged Shares doivent être Transférés au Drag-Along Purchaser ne doivent pas être moins favorables au Dragged Shareholders que les termes du paiement ou autres termes matériels et conditions pour lesquelles le Selling Shareholder Transfère ses Parts de la même classe au Drag-Along Purchaser (incluant le respect des assurances, garanties et indemnités appliquées ou données au Drag-Along Purchaser par le Selling Shareholder ou toute autre entente ou arrangement requis entre Drag-Along Purchaser et le Selling Shareholder, mais doit exclure toute entente non-compétitive ou autres ententes données au Drag-Along Purchaser par le Selling Shareholder),

Dans chaque cas concernant les Articles 14.3.1 et 14.3.2 tel que stipulé dans toute entente entre le Drag-Along Purchaser et le Selling Shareholder et à condition que, pour éviter toute confusion, que le droit des Lead Investors de recevoir des frais de sorties, frais de conseil, frais d'acquisition provisoire ou d'autres paiements aux termes des documents de transaction, et les droits des Group Company Manager ou de ses associés la Management Company en vertu des accord de service, le cas échéant, ne doit pas être pris en considération pour l'application du présent article 14.3, y compris à des fins de calcul de la contrepartie applicable par glisser Partager.

14.4 Completion. Suivant la réception par chaque Shareholder soumis à la cession forcée de la Drag-Along Notice, le Selling Shareholder et les Drag-Along Shareholders procéderont à l'exécution du transfert des actions à le Purchaser astreint à la clause de cession forcée, le cas échéant, sous réserve de la Drag-Along Sale conformément aux dispositions de la Drag Notice et d'une Shareholders' Agreement, s'il y a lieu).

14.5 Le Conseil est autorisé et habilité à effectuer les formalités nécessaires en relation avec et pour assurer l'exécution de la Drag-Along obligations conformément aux termes de la Drag Notice. À cette fin, le Board est autorisée et les associés accordent une procuration irrévocable au Board de faire toute déclaration et de signer tous les documents et prendre toute autre mesure nécessaire dans le cadre de celle-ci.

Art. 15. Vesting. En cas de survenance d'une transaction d'acquisition des droits, en même temps que ces transactions d'acquisition, les investisseurs plomb, l'argent de nouveaux investisseurs et les détenteurs de Manager de réception produit net en espèces à l'égard de leurs actions dur de telle acquisition transaction devra obtenir l'application d'une partie de la produit net en espèces d'une telle acquisition de transaction égale au versement de Sweet à l'égard d'une telle acquisition des transactions de chaque gestionnaire de groupe Société qui détient Sweet actions ou dont Associated Manager titulaire détient des Actions Sweet pour son bénéfice au rachat par la Société (ci-après et d'annulation approbation par les actionnaires dès que raisonnablement possible par la suite) ou l'achat par la Société ou d'une autre personne (tel que déterminé par l'actionnaire majoritaire ou toute autre personne qui peut être convenu dans une assemblée des Actionnaires, AO accord, le cas échéant) d'un certain nombre de ces Société du Groupe directeur, AOS et chacun de ces Manager Group Company, AOS Associated Manager Holder, AOS Actions Sweet détenus pour le bénéfice d'un tel responsable du groupe Société égal au produit de (i) le nombre d'actions détenues par ces Sweet responsable du groupe Société ou par son titulaire Associated Manager le cas échéant pour le bénéfice d'un tel responsable du groupe Société immédiatement avant l'achèvement de cette transaction d'acquisition multiplié par (ii) le pourcentage d'acquisition de ces transactions d'acquisition, contre paiement d'un tel responsable du groupe Société, AOS ou Associated Manager Titulaire, AOS pro rata de ce responsable du groupe Société, AOS Sweet versement, à condition que, dans aucun cas, les obligations respectives des Investisseurs Principaux, les nouveaux investisseurs de capitaux et le transfert des actions titulaires Manager dur de se procurer les opérations décrites ci-dessus nécessitent ces personnes à engager sa responsabilité, coûts ou dépenses au-delà de leurs pro rata parties (en fonction de leur nombre respectif d'actions dur à l'égard de laquelle ils reçoivent produit net en espèces de telle acquisition de transaction) de la somme collective des Paiements Sweet aux porteurs Gérant.

Art. 16. Calcul du Sweet Payout.

16.1 Pour toute Vesting Distribution, Vesting Transaction ou Winding- Up, un Group Company Manager's ou Manager Holder's Sweet Payout est calculé comme le produit de

(c) Group Company Manager ou Manager Holder's Sweet Percentage; multiplié par

(d) L'excès de:

(i) Cent pour cent (100%); de plus

(ii) Le produit de

(A) Cinquante pour cent (50%) ou zéro virgule cinq (0,5); multiplié par

(B) le Unallocated Sweet Percentage (USP);

multiplié par

(e) le Sweet Payout in Aggregate (SPA) pour une telle Distribution Vesting, Vesting (C) Le paiement dans l'ensemble Sweet (SPA) pour la distribution de cette attribution, d'acquisition des droits de transaction ou de liquidation, le cas échéant; qui est exprimé comme suit;

$SP \times 1.0 - 0.5 \times USP \times SPA$

entendu que pour n'importe quel Group Company Manager, qui est un Pro Rated Manager,

(x) Le paiement Sweet Au total utilisé pour déterminer Paiement tels Group Company Manager's Sweet est recalculé comme si (i) le total gestionnaire des placements a été réduite par un tel groupe de l'entreprise gestionnaire de l'investissement initial Manager dur et (ii) le gestionnaire dur pourcentage a été calculé avec un Agrégat Manager dur d'investissement réduit par une telle société du groupe du gestionnaire initial Investment Manager dur et:

(y) Paiement tels Group Company Manager's Sweet doit être recalculé sur la base des gains tels recalculé Sweet, dans l'ensemble et par la suite; multipliée par A) le produit de (a), (b) et (c) calculé ci-haut; de plus

(ii) B) l'excès, s'il y en a (qui doit être un chiffre positif ou zéro), d'un tel Group Company Manager's et son, sa ou ses Associated Manager Holder's Initial Sweet Investment (ISI); au-delà de la somme collective de tous les Sweet Payouts (SP) reçus par le Group Company Manager et tous les Group Company Manager's Holders avant et pendant la Vesting Distribution, Vesting Transaction ou Winding-Up correspondant à la portion des Sweet Shares de tel Group Company Manager et Group Company Manager's Associated Manager Holders, collectivement, détenu par tel Associated Manager Holder.

16.2 Le Sweet Percentage d'un Group Company Manager's ou d'un Manager Holder's est calculé à partir du quotient (en pourcentage) de

(a) La somme de

(i) le montant décrit à l'opposé de tels Group Company Manager noms dans la colonne 2 (Initial Sweet Investment) du tableau de l'Article 16.18; plus

(ii) La portion du montant initial de Initial Unallocated Sweet (IUSA), s'il y a lieu, cette allocation a été attribuée à tel Manager ou Manager Holder; divisé par

(b) Le Aggregate Sweet Investment (ASI) moins le Unallocated Sweet Amount (USA). Qui peut aussi être décrite comme suit:

$(ISI + IUSA) / (ASI - USA)$

16.3 L'Initial Sweet Investment d'un Group Company Manager's ou d'un Manager Holder's est calculé à partir de la somme de

(a) La portion du montant the portion of the amount calculé avant pour tel Group Company Manager's nommé en colonne 2 (Initial Sweet Investment) de la table de l'Article 16.18 correspondant à la portion des Sweet Allocated Shares de tel Group Company Manager (et tels Group Company Manager's Associated Manager Holders), collectivement détenus par tel Associated Manager Holder; plus

(b) La portion de l'ensemble des Subscription Price ou acquisition price payé par tel Group Company Manager (ou de tout autre Group Company Manager's Associated Manager Holders au fur et à mesure) en accord avec les Sweet Post-Allocated Shares correspondant à la portion des Sweet Post-Allocated Shares de tel Group Company Manager (et tels Group Company Manager's Associated Manager Holders), collectivement détenus par de tels Associated Manager Holders.

16.4 Le montant Initial de Unallocated Sweet Amount est le montant mentionné et opposé à "Unallocated" dans la colonne 2 (Initial Sweet Investment) de la table dans l'Article 16.18.

16.5 Le Aggregate Sweet Investment est de sept million cinq cent mille Euros (EUR 7.500.000,-).

16.6 Le Unallocated Sweet Amount calculé au fur et à mesure est calculé comme la somme de

(a) Le Unallocated Sweet Amount initial tant qu'il n'a pas été alloué à aucun Group Company Manager ou Manager Holder; plus

(b) Le Aggregate Initial Sweet Investment (ISI) de tous les Leavers (autres que les Leavers éligibles) (et de tels Leavers' Associated Manager Holders).

16.7 Le Unallocated Sweet Percentage est calculé au fur et à mesure comme le quotient (en pourcentage) de

(c) le Unallocated Sweet Amount; divisé par

(d) le Aggregate Sweet Investment.

16.8 Pour toute Vesting Distribution, Vesting Transaction ou Winding Up, le Sweet Payout in Aggregate est calculé comme excès de

- (c) l'excès de
 - (i) le produit de
 - (A) Le Aggregate Manager Investment (AMI); multiplié par
 - (B) le Manager MoM Multiple (MM); plus
 - (ii) le quotient de
 - (A) le produit de
 - (1) le Manager Hard Percentage (MHEP) à la finalisation de telles Vesting Distribution, Vesting Transaction or Winding-Up; multipliées par by
 - (2) l'excès de
 - (I) Cumulative Net Proceeds (CNP) en accord avec telle Vesting Distribution, Vesting Transaction or Winding-Up, tel qu'applicable plus
 - (II) le produit sub-clause (A) ci-haut; divisé par by
 - (B) l'excès de cent pour cent (100%) de plus que le Manager Hard Percentage (MHEP) à la finalisation d'une telle Vesting Distribution, Vesting Transaction or Winding-Up; plus
 - (d) la somme collective des Sweet Payouts in Aggregate (CSSP) en accord avec toutes les Vesting Distributions and Vesting Transactions précédentes et le total de tous les Early Sweet Payments faits avant la finalisation de tels Vesting Distribution, Vesting Transaction ou Winding-Up;

tenant compte qu'un tel excès est moins ou égal à zéro, provided that, if such excess is less than or equal to zero, le Sweet Payout in Aggregate doit être égal à un Euro.

le Sweet Payout in Aggregate peut aussi s'illustrer ainsi:

$$((AMI \times MM) - (MHEP \times CNP - AMI \times MM / 100.0\% - MHEP)) - CSSP$$

16.9 L'Aggregate Manager Investment est vingt-neuf millions six cent trois mille trois cent quatre vingt dix neuf, qui, pour éviter toute confusion n'est pas à augmenter suite à une conversion des Manager Alphabet Shares, Manager Preference Shares ou Sweet Shares, tout investissement additionnel par un Manager Holder ou autrement par une quelconque circonstance:

- (a) le Aggregate Manager Hard Investment (AMHI); plus
- (b) le Aggregate Sweet Investment (ASI);

comme il peut diminuer d'un jour à l'autre par respect pour tout Group Company Manager qui devient un Leaver; pour éviter le doute, le Aggregate Manager Investment ne doit pas être augmenté en fonction des conversions du Manager Alphabet Shares, Manager Preference Shares ou Sweet Shares, tout autre investissement additionnel de n'importe quel Group Company Manager or Manager Holder ou pour toute autre raison ou en toute autre circonstances.

16.10 Pour toute Vesting Distribution, Vesting Transaction ou Winding Up, le Manager MoM Multiple sera défini comme suit:

- (a) si le Multiple de sortie se rapportant à cette Vesting Distribution, à cette Vesting Transaction ou à cette Winding-Up, selon le cas, est inférieur à un virgule cinq (1,5), alors, s'il y a eu préalablement une Vesting Distribution ou une Vesting Transaction pour laquelle le Multiple de sortie était égal ou supérieur à un virgule cinq (1,5) et le IRR était supérieur à huit pour cent (8%), le Manager MoM Multiple devra être égal à zéro, sans quoi, le Manager MoM Multiple devra être égal, selon le cas, au Multiple de sortie se rapportant à cette Vesting Distribution, à cette Vesting Transaction ou à cette Winding-Up; sinon
- (b) si, selon le cas, le Multiple de sortie se rapportant à cette Vesting Distribution, à cette Vesting Transaction ou à cette Winding-Up est de un virgule cinq (1,5), alors le Manager MoM Multiple devra être égal à deux virgule zéro (2,0); sinon
- (c) si, selon le cas, le Multiple de sortie se rapportant à cette Vesting Distribution, à cette Vesting Transaction ou à cette Winding-Up est supérieur à un virgule cinq (1,5) mais inférieur à deux virgule zéro (2,0), alors le Manager MoM Multiple devra être déterminé selon une extrapolation linéaire entre deux virgule zéro (2,0) et trois virgule zéro (3,0); sinon
- (d) si, selon le cas, le Multiple de sortie se rapportant à cette Vesting Distribution, à cette Vesting Transaction ou à cette Winding-Up est de deux virgule zéro (2,0), alors le Manager MoM Multiple devra être égal à trois virgule zéro (3,0); sinon
- (e) si, selon le cas, le Multiple de sortie se rapportant à cette Vesting Distribution, à cette Vesting Transaction ou à cette Winding-Up est supérieur à deux virgule zéro (2,0) mais inférieur à deux virgule cinq (2,5), alors le Manager MoM Multiple devra être déterminé selon une extrapolation linéaire entre trois virgule zéro (3,0) et trois virgule neuf (3,9); sinon
- (f) si, selon le cas, le Multiple de sortie se rapportant à cette Vesting Distribution, à cette Vesting Transaction ou à cette Winding-Up est de deux virgule cinq (2,5), alors le Manager MoM Multiple devra être égal à trois virgule neuf (3,9); sinon

(g) si, selon le cas, le Multiple de sortie se rapportant à cette Vesting Distribution, à cette Vesting Transaction ou à cette Winding-Up est supérieur à deux virgule cinq (2,5) mais inférieur à trois virgule zéro (3,0), alors le Manager MoM Multiple devra être déterminé selon une extrapolation linéaire entre trois virgule neuf (3,9) et quatre virgule neuf (4,9); sinon

(h) si, selon le cas, le Multiple de sortie se rapportant à cette Vesting Distribution, à cette Vesting Transaction ou à cette Winding-Up est de trois virgule zéro (3,0), alors le Manager MoM Multiple devra être égal à quatre virgule neuf (4,9); sinon

(i) si, selon le cas, le Multiple de sortie se rapportant à cette Vesting Distribution, à cette Vesting Transaction ou à cette Winding-Up est supérieur à trois virgule zéro (3,0) mais inférieur à trois virgule cinq (3,5), alors le Manager MoM Multiple devra être déterminé selon une extrapolation linéaire entre quatre virgule neuf (4,9) et six virgule deux (6,2); sinon

(j) si, selon le cas, le Multiple de sortie se rapportant à cette Vesting Distribution, à cette Vesting Transaction ou à cette Winding-Up est de trois virgule cinq (3,5), alors le Manager MoM Multiple devra être égal à six virgule deux (6,2); sinon

(k) si, selon le cas, le Multiple de sortie se rapportant à cette Vesting Distribution, à cette Vesting Transaction ou à cette Winding-Up est supérieur à trois virgule cinq (3,5) mais inférieur à quatre virgule zéro (4,0), alors le Manager MoM Multiple devra être déterminé selon une extrapolation linéaire entre six virgule deux (6,2) et sept virgule neuf (7,9); sinon

(l) si, selon le cas, le Multiple de sortie se rapportant à cette Vesting Distribution, à cette Vesting Transaction ou à cette Winding-Up est de quatre virgule zéro (4,0), alors le Manager MoM Multiple devra être égal à sept virgule neuf (7,9); sinon

(m) si, selon le cas, le Multiple de sortie se rapportant à cette Vesting Distribution, à cette Vesting Transaction ou à cette Winding-Up est supérieur à quatre virgule zéro (4,0) mais inférieur à quatre virgule cinq (4,5), alors le Manager MoM Multiple devra être déterminé selon une extrapolation linéaire entre sept virgule neuf (7,9) et huit virgule huit (8,8); sinon

(n) si, selon le cas, le Multiple de sortie se rapportant à cette Vesting Distribution, à cette Vesting Transaction ou à cette Winding-Up est de quatre virgule cinq (4,5), alors le Manager MoM Multiple devra être égal à huit virgule huit (8,8); sinon

(o) si, selon le cas, le Multiple de sortie se rapportant à cette Vesting Distribution, à cette Vesting Transaction ou à cette Winding-Up est supérieur à quatre virgule cinq (4,5) mais inférieur à cinq virgule zéro (5,0), alors le Manager MoM Multiple devra être déterminé selon une extrapolation linéaire entre huit virgule huit (8,8) et neuf virgule huit (9,8); sinon

(p) si, selon le cas, le Multiple de sortie se rapportant à cette Vesting Distribution, à cette Vesting Transaction ou à cette Winding-Up est de cinq virgule zéro (5,0), alors le Manager MoM Multiple devra être égal à neuf virgule huit (9,8); sinon

(q) si, selon le cas, le Multiple de sortie se rapportant à cette Vesting Distribution, à cette Vesting Transaction ou à cette Winding-Up est supérieur à cinq virgule zéro (5,0), alors le Manager MoM Multiple devra être égal au produit de:

(i) deux virgule un (2,1) multiplié par:

(ii) le quotient de:

(A) les Cumulative Net Proceeds (CNP) se rapportant à cette Vesting Distribution, à cette Vesting Transaction ou à cette Winding-Up, selon le cas, divisés par

(B) la somme du:

a. Cumulative Aggregate Investor Investment (CAII), plus

b. le produit de:

(I) deux virgule un (2,1) multiplié par:

(II) l'Aggregate Manager Investment (AMI);

qui peut également être exprimé comme suit:

$2.1 (CNP / (CAII + (2.1 \times AMI)))$

sous réserve que pour chacun des cas figurant aux alinéas (a) à (q), si, selon le cas, le IRR suivant immédiatement cette Vesting Distribution, cette Vesting Transaction ou cette Winding-Up est inférieur ou égal à huit pour cent (8%), alors, s'il y a eu préalablement une Vesting Distribution ou une Vesting Transaction pour laquelle le Multiple de sortie était égal ou supérieur à un virgule cinq (1,5) et que le IRR était supérieur à huit pour cent (8%), le Manager MoM Multiple devra être égal ou supérieur à un virgule cinq (1,5) et le IRR, le Manager MoM Multiple devra être égal au Multiple de sortie se rapportant à cette Vesting Distribution, à cette Vesting Transaction ou à cette Winding-Up, selon le cas.

16.11 Pour toute Vesting Distribution, Vesting Transaction ou Winding Up, le Multiple de sortie sera calculé comme le quotient des:

(c) Cumulative Net Proceeds (CNP) se rapportant, selon le cas, à cette Vesting Distribution, à cette Vesting Transaction ou à cette Winding-Up, divisés par

(d) la somme du:

9.1.1 Cumulative Aggregate Hard Investment (HEI), plus

9.1.2 l'Aggregate Sweet Investment (ASI),

le Multiple de sortie peut également s'exprimer comme suit:

CNP / (HEI + ASI)

16.12 Parfois le Cumulative Aggregate Investor Investment est calculé comme représentant la somme de:

(j) l'Investissement global des Lead Investors, des New Money Investors et de leurs Filiales respectives avant, à partir de ou depuis le Terme, plus

(k) l'Investissement global des Group Company Managers (et de leurs Associated Manager Holders) et de leurs Filiales respectives depuis le Terme, plus

toute somme considérée comme faisant partie du Cumulative Aggregate Investor Investment conformément à l'Article 12.

16.13 Parfois le Cumulative Aggregate Hard Investment est calculé comme représentant la somme de:

(l) l'Investissement global des Lead Investors, des Group Company Managers (et de leurs Filiales respectives), des New Money Investors et de leurs Filiales respectives avant, au moment ou à compter du Terme, plus

(m) toute somme payée au Manager Holder concernant ses Parts en application de l'Article 12.

16.14 Pour toute Vesting Distribution, Vesting Transaction ou Winding Up, les Cumulative Net Proceeds seront calculés comme la somme de:

(n) Net Cash Proceeds reçus de fait par les Lead Investors, les Group Company Managers (et leurs Associated Manager Holders) et les New Money Investors en ce qui concerne l'intégralité de leurs LuxCo Ordinary Shares et LuxCo CPECs (y compris toutes les LuxCo Ordinary Shares ou les LuxCo CPECs devant être émises respectivement lors de la vente des Manager Alphabet Shares ou des Manager Preference Shares) vendues ou devant être vendues lors de toute Vesting Transaction antérieure, et dans le cas d'une Vesting Transaction, ladite Vesting Transaction, plus

(o) les Net Cash Proceeds reçus de fait avant ou lors de la réalisation de cette Vesting Distribution, de cette Vesting Transaction ou de cette Winding-Up par les Lead Investors, les Group Company Managers, les Manager Holders et les New Money Investors à partir de tout dividende en espèces sur des LuxCo Ordinary Shares, les LuxCo CPECs, les Manager Alphabet Shares ou les Manager Preference Shares, plus

(p) les Net Cash Proceeds reçus de fait avant ou lors de la réalisation de cette Vesting Distribution, de cette Vesting Transaction ou de cette Winding-Up par les Lead Investors, les Group Company Managers, les Manager Holders et les New Money Investors à partir de remboursements ou de rachats par l'émetteur de celles-ci, ou tout revenu financier sur les LuxCo Ordinary Shares, les LuxCo CPECs, les Manager Alphabet Shares ou les Manager Preference Shares, plus

(q) tout Gain réalisé de fait avant ou au moment de la réalisation de cette Vesting Distribution, de cette Vesting Transaction ou de cette Winding-Up par les Lead Investors au moment de la cession des Hard Shares à un investisseur financier conformément à un accord signé dans un délai de dix-huit (18) mois à compter de la Réalisation, y compris tout coupon constitué sur ces Hard Shares réglé par cet investisseur financier aux Lead Investors, plus

(r) soixante-dix-neuf virgule cent soixante six mille six cent soixante-sept pour cent (79,166667%) des honoraires annuels de conseil perçus par les Lead Investors ou par leurs délégués avant ou au moment de l'exécution de cette Vesting Distribution, de cette Vesting Transaction ou de cette Winding-Up, plus

(s) tout honoraire d'acquisition intermédiaire perçu par les Lead Investors ou par leurs délégués avant ou au moment de l'exécution de cette Vesting Distribution, de cette Vesting Transaction ou de cette Winding-Up, plus

(t) tout frais de rachat perçu par les Lead Investors ou par leurs délégués avant ou au moment de l'exécution de cette Vesting Distribution, de cette Vesting Transaction ou de cette Winding-Up, plus

(u) pour éviter toute confusion, en ce qui concerne uniquement une Winding-Up, les actifs de la Société pouvant être distribués aux Actionnaires (à l'exception des LuxCo) et aux LuxCo Shareholders après règlement ou réserve de l'ensemble des dettes de la Société (ainsi que les frais, les charges, les taxes et les dépenses se rapportant à cette Winding-Up);

pour chaque cas figurant aux alinéas (a) à (h), à l'exclusion des honoraires, des charges et des remboursements liés aux dépenses des Lead Investors, des New Money Investors, des Group Company Managers, des Manager Holders ou de leurs Filiales (à l'exception de celles expressément énoncées aux alinéas (e) à (g) ci-dessus), et sous réserve que ces montants ne soient comptabilisés qu'une seule fois.

16.15 Net Cash Proceeds signifie

(a) en ce qui concerne toute vente de Hard Shares, le total des net cash proceeds après remboursement de toute dette à recouvrer ou de tout autre passif d'une Group Company (à l'exclusion de (i) tous les honoraires de conseil, frais de rachat, honoraires d'acquisition intermédiaires ou tous autres honoraires réglés ou devant être réglés, toute dépense remboursable, devant être réglée à, remboursée voire réglée aux Lead Investors ou aux New Money Investors, aux Group Company Managers ou aux Manager Holders, ainsi que (ii) toutes les sommes se rapportant aux impôts, aux frais de transaction ou à toute autre dépense remboursable, devant être réglée, à rembourser ou payée au vendeur de ces Hard Shares ou ses Filiales) réalisé de fait par le vendeur de ces Hard Shares en contrepartie de la vente de ces Hard Shares (à l'exclusion, pour éviter toute confusion, des produits reçus par ce vendeur quant aux Hard Shares devant être vendues au cours de cette vente à titre de paiement des Hard Shares des autres Actionnaires (à l'exclusion des LuxCo) et des

LuxCo Shareholders exerçant leurs trois de Tag-Along ou respectant leurs obligations de Drag-Along se rapportant à l'exercice des droits afférents), et

(b) en ce qui concerne les dividendes, les distributions ou les rachats se rapportant aux Hard Shares, le total des produits en espèces après remboursement des dettes à recouvrer ou de tout autre passif d'une Group Company (à l'exclusion de (i) tous les honoraires de conseil, frais de rachat, honoraires d'acquisition intermédiaire ou de tout autre honoraire réglé ou devant être réglé, de toute dépense remboursable, devant être réglée, ainsi que (ii) toutes les sommes se rapportant aux impôts, aux frais de transaction ou à tout autre dépense remboursable, devant être réglée, à rembourser ou payée au nom du détenteur de ces Hard Shares ou de ses Filiales) réalisé de fait par le détenteur de ces Hard Shares en tant que respectivement dividendes, distributions ou rachats, se rapportant à ces Hard Shares.

(c) à l'égard de toute distribution d'acquisition, d'acquisition des droits de transaction ou de liquidation, la somme collective des Paiements aux titulaires de Sweet gérant à l'égard de leurs actions Sweet en matière de distribution telle dévolution, d'acquisition des droits de transaction ou de liquidation, mais dans chaque seul cas dans la mesure où ne comptent pas moins, directement ou indirectement financé avec le produit net en espèces comptées dans le sous-alinéa (a) ou (b) ci-dessus.

16.16 Le hard pourcentage du Gérant à quelque date que ce soit est calculé comme le quotient (exprimée en pourcentage) de

(a) l'ensemble des investissements tangibles du Gérant (IAM), divisé par

(b) les agrégats cumulatifs des investissements tangible (CA) jusqu'à ladite date; qui peut aussi être exprimée comme suit:

16.17 pour toute distribution donnée d'acquisition, d'acquisition des droits de transaction ou de la liquidation, le pourcentage de réduction de licenciement est calculé comme le rapport (exprimé en pourcentage) de (a) le temps entre la date à partir de laquelle le Gestionnaire a été désigné "Pro Rated Gérant" et la date d'achèvement de la distribution d'une telle dévolution, d'acquisition des droits de transaction ou de liquidation; à (b) la durée du temps de (i) la dernière de (A) la date d'achèvement et (B) la date de cette société du groupe Manager est devenu un groupe Société Manager sous un pacte d'actionnaires, le cas échéant à (ii) la date d'achèvement Distribution de cette attribution, d'acquisition des droits de transaction ou de liquidation.

Tableau de gestionnaire de placements initiaux

Column 1	Column 2	Column 3
Group Company Manager	Initial Sweet Investment EUR	Initial Hard Investment EUR
Michael Teacher	2,322,112	7,615,755
Christopher Parratt	1,548,075	5,077,169
Leigh Harrison	483,773	2,439,125
Peter Whitehead	483,773	502,704
Haim Ezer	292,849	1,016,365
Thierry Navarre	479,208	1,457,214
Annick De Poorter	239,604	728,605
Arnauld Demoulin	239,604	728,605
Martin Gärtner	92,849	699,919
Özgür Akyildiz	133,113	256,603
Philippe Lachaise	26,623	357,006
Martin Harwood	186,359	471,293
Miguel Ángel González Rodríguez	26,623	265,665
Steven Vandenbogaerde	292,849	72,512
Jiri Lukes	133,113	67,834
Jürgen Preusche	26,623	190,969
Xavier Lambrecht	26,623	156,056
Total Allocated	7,233,773	22,103,399
Unallocated	266,227	N/A
Total	7,500,000	22,103,399

16.18 Taux de Rendement Interne

$$Inv_0 + E^n_{d=1} = (CNP_d + Inv_d / (1 + IRR)^d) =$$

"Inv₀" représente le montant, exprimé en négatif, des agrégats cumulatifs de l'investissement des lead investisseurs au jour 0;

Eⁿ_{d=1} est la somme des éléments qui suivent du jour 1 au jour "n";

"CNPd" est le montant global, exprimé sous forme de négatifs, du produit net cumulé sur la journée "d" moins cumulatif produit net du jour $j - 1$;

"Invd" représente le montant, exprimé comme positif, des agrégats de l'investissement des lead investisseurs au jour "d" moins agrégats de l'investissement des lead investisseurs au jour " $j - 1$ ";

$(1 + \text{DIRR})^d$ est le taux de rendement interne, mesurée à partir du jour 0 au jour "d";

DIRR est le taux de rendement interne tel que mesuré de temps à autre;

IRR est égal à $((1 + \text{DIRR})^{365} - 1)$;

«N» est le nombre de jours à partir de (et en excluant) la date d'achèvement (et y compris) la date d'acquisition, en considérant la date d'achèvement comme le jour 0 et la date d'acquisition comme le jour "d" est le nombre arithmétique attribuable à un jour donné, à compter de la date d'achèvement considérée comme le jour 0, le lendemain comme le jour 1 et ainsi de suite jusqu'à ce que $d = n$.

Titre IV. - Gestion

Art. 17. Board des Gérants.

17.1 Composition du Board. La Société sera gérée par un conseil de gérance (le Board) composé à tout moment de quatre gérants, deux de catégorie A (les Gérants A) et deux de catégorie B (les Gérants B, appelés ensemble avec les Gérants A, les Gérants) (ou un nombre inférieur ou supérieur de Gérants tel que défini par les associés, le cas échéant.) Le Board n'aura pas de président.

17.2 Membres du Board. À tout moment, le Board comprendra les membres suivant:

17.2.1 au moins un Gérant de catégorie A résidant au Luxembourg;

17.2.2 deux Gérants B résidant au Luxembourg ou dans un pays autre que le Royaume-Uni, et dans tous les cas; et

17.2.3 au moins la moitié des membres du Board doit ne pas être résident du Royaume-Uni.

17.3 Droit de nomination des Gérants. Sauf indication contraire dans les présents Statuts et selon les clauses d'un Shareholders' Agreement, s'il y a lieu, le Majority Shareholder sera en droit de désigner pour nomination, radiation ou remplacement trois (3) Gérants A et trois (3) Gérants B.

17.4 Nomination supplémentaire de membres du Board. Outre la nomination conformément à l'Article 17.3, les Majority Shareholder auront le droit de nommer pour désignation, radiation ou remplacement le nombre de membres supplémentaires du Board dont ils auront décidé le cas échéant, en agissant conjointement.

17.5 Vacance de poste. Si un Gérant nommé par un Majority Shareholder est disqualifié ou interdit d'agir en tant que Gérant en vertu des présents Statuts ou de la législation en vigueur, dans la mesure permise par la loi, ce Gérant sera retiré et remplacé, dès que raisonnablement faisable, par les Shareholders, sur recommandation du Majority Shareholder. Le Majority Shareholder peut nommer un Gérant de remplacement selon les dispositions des présents Statuts et d'un Contrat des Gérants, s'il y a lieu.

17.6 Rémunération des Gérants. Les Gérants seront rémunérés, sauf s'il en est décidé autrement, conformément à tout accord de service applicable contracté par la Company et les Gérants ou selon les termes décidés conjointement par les Lead Investors, le cas échéant.

17.7 Gérant Proxy.

17.7.1 Désignation et radiation. Tout Gérant (un Proxy Granting Gérant) peut à tout moment, et par écrit, (i) désigner un autre Gérant de la Company comme son mandataire (un Proxy Gérant) et (ii) retirer sa procuration à ce Proxy Gérant. La désignation d'un Proxy Gérant sera limitée dans le temps et sera automatiquement et immédiatement terminée si soit le Proxy Granting Gérant, soit le Proxy Gérant cesse d'être Gérant.

17.7.2 Fonction. Si un Proxy Granting Gérant n'est pas présent (soit en personne soit par un autre moyen de présence autorisé) à une réunion du Board, un Proxy Gérant peut être compté pour le quorum en capacité de Gérant et de Proxy Gérant conformément à l'Article 17.13.3 et aura le droit de voter une fois en son nom propre et une autre fois au nom du Proxy Granting Gérant pour qui il agit en tant que Proxy Gérant, concernant tous les sujets soumis à vote durant cette réunion ou durant une partie de celle-ci votés par le Board (et sur lesquels le Proxy Granting Gérant aurait eu le droit de voter).

17.7.3 Absence de rémunération supplémentaire. Aucun Proxy Gérant n'aura le droit à une rémunération supplémentaire pour un tel service, sauf s'il en est autrement convenu par les Shareholders.

17.8 Désignation, radiation ou remplacement des Gérants par décision de l'assemblée générale des Shareholders. L'assemblée générale des Shareholders décidera de la désignation, de la radiation ou du remplacement en tant que Gérant, selon les cas, de toute personne nommée pour désignation, radiation ou remplacement par le Majority Shareholder agissant individuellement ou conjointement, selon les cas. Les Gérants seront désignés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat et pourront être radiés à tout moment avec ou sans motif, en se conformant le cas échéant à la Convention d'Actionnaires.

17.9 Lieu des réunions. Toutes les réunions du Board (ou de tout comité y afférent) auront lieu au Luxembourg (ou dans tout autre lieu convenu par le Board ou le Majority Shareholder). Sauf convention contraire, conformément aux

dispositions d'un Shareholders' Agreement, le cas échéant, aucune réunion du conseil de gérance (ou de tout comité de celui-ci) se tiendra au Royaume-Uni.

17.10 Périodicité des réunions du Board. Le Board doit, en fonction des lois applicables et de la Convention d'Actionnaires le cas échéant se réunir tout moment sur décision du Gérant, comme prévu à l'article 17.2.

17.11 Périodicité des réunions du Board. Le Board doit en fonction des lois applicables et de la Convention d'Actionnaires le cas échéant se réunir à tout moment sur décision du Gérant.

17.12 Préavis des réunions du Board.

17.12.1 Chaque Gérant doit recevoir un préavis d'au moins [deux] jours ouvrables (ou [un] dans le cas d'un ajournement) d'une réunion du Board, sauf si tous les Gérants en conviennent autrement par écrit ou si tous les Gérants sont présents ou représentés à cette réunion.

17.12.2 Le préavis de réunion du Board prévu dans cet Article 17.12.2 devra dans chaque cas être accompagné des documents écrits nécessaires pour fournir à chaque Gérant les informations raisonnablement suffisantes pour que ce Gérant puisse prendre une décision d'affaires informée sur chaque point de l'ordre du jour. Malgré la phrase précédente, le fait de ne pas recevoir une telle information ne causera en aucun cas l'invalidité des résolutions adoptées par le Board, y compris celles adoptées par consentement écrit du Board.

17.13 Quorum.

17.13.1 Aucune réunion du Board ne peut être tenue sauf si (a) une majorité des Gérants sont présents ou représentés, (b) au moins un Gérant de catégorie A et un B Gérant sont présents et (c) au moins un Gérant dont l'adresse professionnelle est au Luxembourg est présent à la réunion.

17.13.2 Dans tous les cas, une réunion du Board n'atteindra pas le quorum si la majorité des Gérants présents ou représentés sont résidents du Royaume-Uni.

17.13.3 Dans l'objectif d'atteindre le quorum pour une réunion du Board, un Gérant sera réputé présent si un Proxy Gérant assiste à la réunion à la place du Gérant qui a désigné un tel Proxy Gérant.

17.13.4 Aucun point ne pourra être négocié lors d'une réunion du Board sauf si le quorum est atteint au moment où la réunion est ouverte et demeure atteint durant la négociation de ce point.

17.14 Vote.

17.4.1 À toute réunion du Board, chaque Gérant disposant d'un droit de vote disposera d'une voix en son propre nom et d'une voix au nom du Gérant pour qui il agit en tant que Proxy Gérant lors de la réunion, s'il y en a un.

17.4.2 Toutes les résolutions adoptées lors des réunions du Board seront adoptées à la majorité des votes effectués par les Gérants présents ou représentés à la réunion et disposant d'un droit de vote concernant la résolution.

17.4.3 Si le Board ne parvient pas à prendre une décision sur un point donné (Deadlock), la question soumise à ce Deadlock ne sera pas abordée, et si le Deadlock persiste pendant (quinze) 15 jours ouvrables ou plus, le Board pourra soumettre ce point au Majority Shareholder en vue de sa résolution.

17.15 Ajournement et re-convocation des réunions en l'absence d'un Quorum. Une réunion du Board sera ajournée si un quorum n'est pas atteint à cette réunion dans un délai de (soixante) 60 minutes à partir de l'heure de convocation pour la réunion, et un préavis de re-convocation de la réunion sera donné à tous les Gérants. Les exigences de quorum pour une réunion re-convocquée seront les mêmes que pour la réunion initiale.

17.16 Procès-Verbal. Les résolutions du Board seront enregistrées dans un procès-verbal paraphé par tous les Gérants ayant pris part à la réunion concernée. Les copies ou extraits de ce procès-verbal devant être produit(e)s dans des procédures judiciaires ou dans d'autres situations seront paraphés de façon valide par au moins (1) A Gérant et (1) B Gérant. Le Board doit faire en sorte qu'un exemplaire paraphé du procès-verbal soit distribuée à chaque Gérant.

17.17 Téléconférence/Vidéoconférence. Les Gérants peuvent participer à une réunion du Board via des moyens de communication (y compris téléconférence ou vidéoconférence) permettant à tous les autres Gérants présents à ladite réunion (que ce soit en personne, par procuration, ou via un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendu à tout moment par tous les autres Gérants. Ils seront réputés présents à cette réunion et seront décomptés pour le quorum et auront le droit de voter sur les points examinés lors de la réunion. Des réunions tenues via de tels moyens de communication seront réputées avoir pris place au siège social de la Company.

17.18 Résolutions écrites. Les résolutions circulaires signées par tous les Gérants seront aussi valides et auront le même effet que si elles étaient adoptées lors d'une réunion du Board dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur de multiples copies d'une résolution identique. Un Proxy Gérant aura le droit de signer toute résolution écrite au nom du Gérant qui l'a désigné. Le Board s'assurera qu'une copie des résolutions écrites signées est distribuée à chacun des Gérants.

17.19 Points concernant des Parties liées.

17.19.1 À la première occasion avant toute action prise par le Board (si lors d'une réunion du conseil Board ou par résolution écrite) par rapport à une autre personne apparentée à la matière une action relative à (i) les questions réservés comme indiqué dans une assemblée des Actionnaires 'accord, le cas échéant, et nécessitant un Reserve Matter Consent ou (ii) toute autre question nécessitant l'approbation par un Associé en vertu des lois applicables sociétés, un Gérant ou autre personne qui est consciente de ces matières doit divulguer cette matière de façon suffisamment détaillée au Board.

17.19.2 Un Gérant aura le droit de délibérer et de voter sur toute résolution (dans le cadre d'une réunion du Board ou dans le cas d'une résolution écrite) relative à tout point concernant une Partie liée ou tout autre point sur lequel le Gérant (ou toute partie ou l'un de leurs Affiliates) a un intérêt direct ou indirect, financier ou autre, sauf si le fait d'agir ainsi entraîne la nullité ou la possibilité de nullité de la résolution, en vertu des dispositions obligatoires des lois applicables.

17.19.3 Dans toute la mesure permise par les lois applicables, aucune résolution du Board (dans le cadre d'une réunion ou dans le cas d'une résolution écrite) ne sera annulée ou annulable du fait de la participation à la délibération ou au vote d'un Gérant sur un sujet concernant une Partie liée ou un autre sujet sur lequel le Gérant (ou toute partie ou l'un de leurs Affiliates) a un intérêt direct ou indirect, de nature financière ou autre. Si une résolution du Board est annulée ou annulable pour une telle raison en vertu des dispositions obligatoires des lois applicables, le Board devra faire en sorte d'adopter une résolution valide du Board ayant le même effet.

17.20 Observers.

17.20.1 Le Majority Shareholder sera en droit, selon les clauses d'un Shareholders' Agreement, s'il y a lieu, de désigner, radier ou remplacer deux observateurs (Observers) au Board (et à tout comité y afférent). Le Majority Shareholder donnera à la Company un préavis écrit de la désignation, de la radiation ou du remplacement du ou des Observer(s), ainsi que de la date et de l'heure de la prise d'effet de la désignation, de la radiation ou du remplacement et de la période pour laquelle la désignation est effective. Les droits du Majority Shareholder décrits ci-dessus ne sont pas transférables (sauf et dans la mesure où il en est autrement convenu par les associés ou un Shareholders' Agreement, s'il y a lieu).

17.20.2 Aucun Observer n'aura de droit de vote sur les sujets envisagés par le Board (ou tout comité y afférent), mais un Observer peut assister à toutes les réunions du Board (ou de tout comité y afférent) dans la même mesure que tout Gérant, hormis le droit de vote.

17.20.3 Chaque Observer recevra un préavis de chaque réunion au même moment où les Gérants ou membres du comité respectif, selon les cas, recevront ce préavis et il lui sera fourni tous les documents fournis aux membres du Board ou du comité intéressé, au même moment où ces documents sont fournis aux membres du Board ou du comité, selon les cas.

Art. 18. Pouvoirs du Board.

18.1 Sous réserve de l'Article 18.3, le Board est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet de l'entreprise. Tous les pouvoirs, non expressément réservés par la loi ou les présents articles à l'assemblée générale des actionnaires, seront de la compétence du Board.

18.2 Le Board pourra, ou dans les circonstances détaillées dans ces Statuts ou un éventuel Shareholders' Agreement devra payer des acomptes sur dividendes, à condition que préalablement à cette autorisation, le Board soit en possession des comptes intermédiaires de la Company, qui établiront la preuve que la Société a des Available Amounts sont disponibles pour payer un tel acompte sur dividende.

18.3 En dépit du paragraphe ci-dessus, le Board devra obtenir, et ne devra prendre aucune action avant d'avoir obtenu, une Majority Shareholder Consent sur les sujets réservés suivants, tels que établis dans le Shareholders' Agreement.

Art. 19. Délégation de pouvoirs.

19.1 Le Board peut déléguer ses pouvoirs concernant la conduite de la gestion quotidienne de la Company à un ou plusieurs gestionnaires qui seront appelés Directeur(s) Gérants.

19.2 Le Board peut aussi déléguer le pouvoir de représentation de la Company à un ou plusieurs Gérants ou à une autre personne, Investisseur ou non, qui représenteront individuellement ou conjointement la Company pour des transactions spécifiques, telles que déterminées par le Board.

19.3 Tout Gérant, désigné de la façon décrite au paragraphe 19.2, peut délivrer une procuration, par sa seule signature, si nécessaire, pour conférer un pouvoir spécial à un fondé de pouvoir (agent ad hoc) en vue de représenter individuellement la Company pour des objectifs spécifiques tels que déterminés dans la procuration spécialement établie.

19.4 Le Board peut aussi créer et déléguer de tels droits et pouvoirs à un comité, dans le respect des lois applicables, ainsi que les fonctions consultatives qu'il considère nécessaires ou souhaitables pour faciliter la gestion de la Company . à condition que le Board ne puisse pas créer un tel comité sans une Résolution de consentement de l'Majority Shareholder, lorsque requis par la Convention d'Actionnaires. Le Majority Shareholder a en permanence le droit d'être représenté par des Gérants désignés à tout comité créé par le Board dans une proportion aussi proche qu'il est raisonnablement possible d'envisager de la représentation proportionnelle de cet Majority Shareholder au Board et conformément aux clauses d'un Shareholders' Agreement, s'il y a lieu.

Art. 20. Règle de Signature. La Société est engagée par les signatures conjointes d'au moins un Gérant A et un Gérant B.

Art. 21. Assurance / Disculpation / Indemnité. Dans toute la mesure autorisée par les lois applicables et si cela est prévu dans un Shareholders' Agreement, s'il y a lieu, et dans les termes qui peuvent y être établis, la Company acquerra ou fera acquérir par une ou plusieurs autres sociétés du Group une assurance visant à disculper et indemniser toute personne, notamment les Gérants par le biais de l'assurance des Directeurs et Officers, désignée par un Shareholders' Agreement s'il y a lieu.

Titre V. - Assemblée générale des Actionnaires

Art. 22. Assemblée générale.

22.1 L'unique Shareholder exercera tous les pouvoirs instaurés auprès de l'assemblée générale des Shareholders par le paragraphe XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et ses modifications.

22.2 Toutes les décisions dépassant les pouvoirs du Board doivent être prise par l'unique Shareholder ou, selon le cas, par l'assemblée générale des Shareholders. Toute décision devra être sous forme écrite et consignée dans un registre spécial.

22.3 Les assemblées générales des Shareholders se tiendront au Luxembourg, sauf si les Shareholders conviennent d'un autre lieu et chaque Shareholder devra recevoir au moins [deux] (ou [un] jour en cas d'ajournement comme prévu à l'article 9.1) ouvrable à l'avance la notification d'une assemblée générale, sauf si les parties en conviennent différemment par écrit.

22.4 Exigences de quorum. Sous réserve des dispositions obligatoires de la loi, le quorum pour une assemblée d'actionnaires de la Company est composé des détenteurs d'au moins (a) la moitié du capital en actions de la Company présente ou représentée, et notamment le Majority Shareholder présent ou représenté. Et chacun des Shareholders LuxCo appointed ManagementCo ou leur représentant ou proxies respectivement nommés.

22.5 Ajournement et reconvoque des assemblées en l'absence d'un quorum. Les assemblées d'actionnaires seront ajournées et reconvoquées à la même heure et au même endroit, le même jour de la semaine suivante, si le quorum n'est pas atteint à l'assemblée dans un délai de (soixante) 60 minutes après l'heure de convocation pour l'assemblée, et le préavis d'une telle reconvoque de l'assemblée sera le même que pour l'assemblée initialement prévue.

22.6 Vote. Aucune décision n'est réputée valide tant qu'elle n'a pas été adoptée par les Shareholders représentant plus de cinquante pourcent (50%) du capital initial.

22.7 Résolutions écrites des associés. Dans le cas où il y a plus d'un mais moins de vingt-cinq actionnaires, les actionnaires, au lieu d'assister à une assemblée générale de la Company, peuvent également prendre des résolutions sans assemblée, si chacun des actionnaires qui aurait un droit de vote sur la résolution lors d'une assemblée dûment convoquée (y compris par procuration) signe un document contenant une déclaration indiquant qu'il est favorable à la résolution ou s'il signe la résolution.

22.8 Un Gérant devra fournir un préavis du passage de telles résolutions dès que possible après ledit passage aux autres Gérants et aux Shareholders.

Titre VI. - Période de l'exercice - Profits - Réserves

Art. 23. Période de l'exercice. L'année financière de la Company commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, la première année financière commencera le jour de l'incorporation et se terminera le 31 décembre 2010.

Art. 24. Comptes.

24.1 Chaque année, au 31 décembre, le Board arrêtera le bilan, qui contiendra un état des actifs de la Company ainsi que de ses dettes et passifs et qui sera accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes des Gérants de la Company.

24.2 Au même moment, le Board préparera un compte de résultat, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que le bilan.

Art. 25. Information pour les associés.

Chaque actionnaire peut inspecter l'inventaire, le bilan et le compte de résultat au siège social pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

Art. 26. Répartition des bénéfices et des distributions.

26.1 Aucune distributions, dividendes ou remboursements de capital ne seront payés à l'égard des Sweet Shares, et aucune Sweet Share ne sera rachetée, à aucun moment sauf dans la mesure expressément prévue dans ces articles.

26.2 Chaque Preference Share confère à son détenteur le droit, conformément à l'article 26.3 ci-dessous et en priorité aux détenteurs des Alphabet Shares, à recevoir à l'égard de chaque Preference Share un dividende préférentiel à un taux égal à huit pour cent (8%) par année du Prix de Souscription de chaque Privilege Share.

26.3 Les Preference Dividends courent de jour en jour, seront composés annuellement et seront payables d'une façon à déterminer par le Board, sous réserve que la Company ait des fonds distribuables et en respectant les termes et conditions du présent article.

26.4 Tout Preference Dividends impayés doit être reporté, appliqué au prix de souscription des Preference Shares concernées et composé annuellement jusqu'au paiement.

26.5 Pour toute distribution d'acquisition,

26.5.1 La Compagnie devra payer au Gérant du Group Company ou Gérant Holder le Sweet Payout d'un tel Gérant du Group Company ou Gérant Holder en fonction du rachat d'un certain nombre des Sweet Shares de tels Gérant du Group Company ou Gérant Holder équivalent au produit du (i) nombre de Sweet Shares détenues par de tels Gérant

du Group Company ou Gérant Holder immédiatement avant l'achèvement de la distribution d'acquisition multiplié par (ii) le pourcentage d'acquisition des droits pour la distribution de cette acquisition;

26.5.2 La Société paiera à LuxCo (qui doit payer sur ces montants conformément aux dispositions de la convention d'actionnaires, le cas échéant) et aux Gérant du Group Company ou Gérant Holder leurs parts respectives de la redistribution du Hard Payout à partir du Sweet non affecté, dans le respect de la répartition d'une telle dévolution au prorata de leurs participations relatives des actions et

26.5.3 les autres produit net en espèces de cette Distribution d'Investissement seront versés conformément à l'article 26.7 ci-dessous.

26.6 Le Board peut à tout moment décider de distribuer des bénéfices disponibles à l'un des Associés en conformité avec la priorité suivante:

26.6.1 En premier lieu, les distributions aux Preference ShareHolders à l'égard de tous les Preference Dividends accumulés et impayés, proportionnellement entre les Preference ShareHolders, ou dans toute autre proportion que les Preference ShareHolders peuvent convenir;

26.6.2 Deuxièmement, les rachats LuxCo Preference Shares et Preference Share des Gérants, proportionnellement entre les Preference ShareHolders et

26.6.3 Troisièmement, (i) les rachats (et annulations suite à l'approbation par les Associés dès que raisonnablement possible par la suite) de (i) Ordinary E Shares, puis (ii) Ordinary D Shares, puis (iii) Ordinary C Shares, puis (iv) ordinaire Ordinary C Shares, puis (v) Ordinary A Shares dans chaque cas, des clauses de sous (i) à (iv), au prorata entre les détenteurs des actions ordinaires de la classe d'Actions Ordinaires.

Art. 27. Liquidation - Winding-up.

27.1 Dans le cas d'un Winding-Up de la Company, la liquidation sera effectuée par un (1) ou plusieurs liquidateurs qui n'ont pas à être des actionnaires, et qui seront désignés par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité définie par l'Article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

27.2 Le ou les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes.

27.3 En cas de Winding-up de la Company, les actifs de la Company disponibles pour distribution aux actionnaires après paiement ou réservation de toutes les dettes et passifs de la Company (et des coûts, charges et dépenses d'une telle liquidation) doivent être appliquées conformément à la procédure suivante

27.3.1 d'abord, en remboursant aux Preference ShareHolders une somme égale au prix de souscription pour chaque Preference Share ou, s'il y a insuffisamment d'actifs pour rembourser ce montant en entier, à rembourser ce montant au prorata parmi les Preference ShareHolders;

27.3.2 ensuite, en payant aux Preference ShareHolders une somme égale à l'ensemble des Preference Dividends courus et impayés calculés à la date de la liquidation des compagnies et payables indépendamment du fait que ces Preference Dividends aient été acquis ou déclarés, ou si la Company dispose d'insuffisamment de revenus disponibles pour rembourser ces sommes au complet, en payant cette somme au prorata parmi les Preference ShareHolders;

27.3.3 Troisièmement, en payant aux Ordinary ShareHolders, une somme égale au prix de souscription pour chaque Ordinary Share ou, si les actifs sont insuffisants pour payer un tel montant au complet, en payant cette somme proportionnellement entre les Ordinary ShareHolders;

27.3.4 Quatrièmement, si (i) (x) les multiples de sortie du winding-up est inférieur à un virgule cinq (1,5) ou (y) le TRI est inférieur ou égal à huit pour cent (8%) et (ii) si il n'y a pas eu une (1) ou plusieurs Distributions d'acquisition ou des transactions d'acquisition antérieures résultant dans un multiple de sortie égal ou supérieur à un virgule cinq (1,5) et un TRI supérieur à huit pour cent (8%), puis en payant 0 à chaque Gérant de Group Company et Gérant Holders sur leurs Sweet Shares

27.3.5 Cinquièmement, pour autant que (i) (x) le multiple de sortie de la liquidation est éga ou supérieure à un virgule cinq (1,5) et (y) le TRI est supérieur à huit pour cent (8%) ou (ii) il n'y a pas eu de distributions avant d'acquisition des droits ou des transactions d'acquisition résultant d'une sortie multiples égale ou supérieure à un virgule cinq (1,5) et un TRI supérieur à huit pour cent (8%), puis en payant à chaque Gérants de Group Company et Gérant Holders le montant des Sweet Payouts de tels gérant de Group Company et Gérant Holders (qui doit être recalculé et réutilisé dans le cas où les actionnaires conservent toute responsabilité pour les dettes de la Company à tout moment après une liquidation) à l'égard de la liquidations et en payant LuxCo (qui doit payer sur ces montants en conformité avec les termes de la convention d'actionnaires, le cas échéant), et chacun des Group Company Gérants et Gérant Holders sa partie au prorata du Hard Payout des Sweet Shares non affectées en fonction de leurs exploitations relative des Hard Shares, s'il ya insuffisamment d'actifs pour rembourser ces montants en totalité, en (sous réserve de l'article 27.4 ci-dessous) de rembourser ces montants au prorata des montants que LuxCo (à payer sur en conformité avec les termes de la convention d'actionnaires, le cas échéant) et chaque Gérant de Group Company et Gérant Holders aurait reçu, et ÉcouterLire phonétiquement.

27.3.6 Sixièmement, en payant tous les montants restant aux Ordinary ShareHolders proportionnellement entre eux.

27.4 Nonobstant toute disposition contraire dans les présents statuts ou une convention d'actionnaires, le cas échéant, si les montants effectivement reçus par les Lead Investors, les New Money Investors, les Gérants de Group Company et

les Gérant Holders lors de toute opération d'acquisition, d'acquisition des droits de distribution ou de winding-up, y compris les dividendes, la distribution ou le rachat des Sweet Shares ou Hard Shares dans une telle acquisition de transaction, d'acquisition des droits de distribution ou de liquidation est, ou est considéré vraisemblablement par le Board, comme inférieur au montant que les actionnaires (à l'exception LuxCo), gérants de Group Company et les Gérant Holders devraient avoir reçu pour atteindre le montant du produit net cumulatif pris en compte aux fins de déterminer le Sweet Payout total pour une telle acquisition de transaction, d'acquisition des droits de distribution ou de liquidation pour quelque raison que ce soit, alors le Sweet Payout en total doit être recalculé pour donner effet à un tel montant insuffisant et tous les paiements concernant les Sweet Shares et Hard Shares devront être faits en se basant sur les montants ainsi recalculés et tous les paiements à l'égard d'une telle acquisition de transaction, d'acquisition des droits de distribution ou de liquidation doit également être recalculés afin de donner effet et ces paiements sont effectués sur la base des montants ainsi recalculé. Les paiements que peut-être déjà été fait avant de prendre en compte ce ouveau calcul et qui sont supérieurs au montant payable suite a ce nouveau calcul sont renvoyés et versée à leurs ayants droit après avoir donné effet à un tel recalcul.

27.5 Tous les paiements qui ont été faits dans le cadre d'une Winding Up avant de donner effet à un nouveau calcul visé à l'article 27.4 qui sont au-delà du montant exact de ces paiements suite du nouveau calcul sera remis et / ou versé par l'Actionnaire aux personnes qui y ont droit après avoir donné effet à un tel recalcul, à condition que (a) sans préjudice des dispositions du droit des sociétés applicable, aucune somme d'argent peut être requis pour être de retour et / ou versé à tout moment après la dernière des (i) la date qui tombe 30 jours suivant tout paiement à l'actionnaire concerné et (ii) l'expiration de toute indemnisation qui peuvent être fournis par les actionnaires à un liquidateur dans le cadre d'une liquidation; (b) un nouveau calcul effectué conformément à l'article 27.4 doit être effectué par le Conseil (ou les anciens administrateurs de la Société immédiatement avant la liquidation si la Commission n'existe plus) (agissant raisonnablement et de bonne foi et en tenant compte de toutes les dispositions de ces articles, un pacte d'actionnaires, le cas échéant, et les intérêts des actionnaires), et (c) si un actionnaire est tenu de rembourser tout montant suite du nouveau calcul, la Commission doit, sur demande écrite, fournir à l'actionnaire concerné un délai raisonnable description de la base et la raison d'un tel recalcul.

Art. 28. Conflit. Si les dispositions des présents Articles sont en conflit ou sont incohérents, quant à leur interprétation contractuelle ou d'autre manière, avec les dispositions d'un Shareholders' Agreement, s'il y en a un, les provisions d'un Shareholders' Agreement, s'il y a lieu, prévaudront dans toute la mesure permise par la loi.

Art. 29. Loi applicable. Pour tous les sujets non traités par les présents articles, les parties se référeront aux lois existantes.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou autres frais, de quelque forme que ce soit, qui seront encourus par la Company, en conséquence du présent acte, sont estimés à environ huit mille cent euros (EUR 8.100,-).

Le soussigné notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare dans la présente que sur demande de la partie comparaisante, le présent acte est rédigé en anglais et suivi d'une version française. Sur demande de la partie comparaisante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, c'est la version anglaise qui prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte notarial a été dressé au Luxembourg, au jour indiqué en tête des présentes.

Ce document ayant été lu à la personne comparaisante, connue du notaire par son nom, son état civil et son lieu de résidence, ladite personne a signé le présent acte, ainsi que le notaire.

Signé: L. LAZARD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 novembre 2010. LAC/2010/50915. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2011012409/2225.

(100178832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Leider Lis Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9188 Vichten, 2, rue Nolstein.

R.C.S. Luxembourg B 141.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010174224/10.

(100199031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Purcell Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 106.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010174300/10.

(100200582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

RCF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4461 Belvaux, 45, rue de Hussigny.

R.C.S. Luxembourg B 141.361.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010174302/10.

(100200745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Riviera Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 92.357.

Les comptes annuels au 24 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010174303/10.

(100200996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

O.G.F.I., Société Anonyme.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 209, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 55.758.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23.12.2010.

Fiduciaire interrégionale s.a.

FIDUCIAIRE COMPTABLE

14, Haaptstrooss - L-8720 Rippweiler

Signature

Référence de publication: 2010174225/14.

(100198943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Schotterwerk Moersdorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6691 Moersdorf, 3, rue de la Carrière.

R.C.S. Luxembourg B 99.094.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010174315/10.

(100200839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Saler S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 56.135.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 décembre 2010. Signature.

Référence de publication: 2010174307/10.

(100200816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Schotterwerk Moersdorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6691 Moersdorf, 3, rue de la Carrière.

R.C.S. Luxembourg B 99.094.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2010174316/10.

(100200848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Schotterwerk Moersdorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6691 Moersdorf, 3, rue de la Carrière.

R.C.S. Luxembourg B 99.094.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2010174317/10.

(100200849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Software Luxembourg (Holdco 1) S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 121.008,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.184.

Les comptes annuels au 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Software Luxembourg (Holdco 1) S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010174306/13.

(100201003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Schotterwerk Moersdorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6691 Moersdorf, 3, rue de la Carrière.

R.C.S. Luxembourg B 99.094.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2010174318/10.

(100200850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

ShweDagon Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.420.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010174304/10.

(100200961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

South Pole Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.115.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010174322/10.

(100200315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

SREI Ishin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 78.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010174323/10.

(100201013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Denislux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 27.239.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23.12.2010.

Fiduciaire interrégionale s.a.

FIDUCIAIRE COMPTABLE

14, Hauptstrooss - L-8720 Rippweiler

Signature

Référence de publication: 2010174223/14.

(100198940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Roxane Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.492.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue en date du 12 novembre 2010, que:

- Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat du 28, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg au 25B Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 12 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2010159642/16.

(100184319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Vance Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 87.594.

—
Extrait des résolutions

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société en date du 08 novembre 2010:

- L'assemblée décide de transférer le siège social de la société avec effet au 1^{er} octobre 2010 à l'adresse suivante:
Rue Bender 3, L - 1229 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT CONFORME

Philippe Lambert / Signature

Administrateur / -

Référence de publication: 2010159701/15.

(100183787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

CM Assistance S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 97.586.

—
Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 06 décembre 2010 que:

- Renouvellement du mandat de Madame Murielle CALLA, demeurant 49 Avenue Jean Baptiste Nothomb, B-6700 Arlon, au poste d'administrateur de la société, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Renouvellement du mandat de Madame Murielle CALLA, demeurant 49 Avenue Jean Baptiste Nothomb, B-6700 Arlon, au poste d'administrateur-délégué de la société, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010161921/14.

(100187235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

UNICORP, Universal Luxemburg Corporation, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 23.131.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010174333/10.

(100200639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Euro Ventilation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 71, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 89.146.

—
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société à 134, route d'Arlon, L-8008 Strassen, en date du 30 Novembre 2010, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro: B. 89.146

Résolution.

L'associé unique prend la décision de transférer le siège social de 134, route d'Arlon, L - 8008 Strassen, à 71, route d'Arlon, L - 8009 Strassen, et ce avec effet immédiat.

Branko DJONDRAS
Associé unique

Référence de publication: 2010162640/14.

(100187462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Tordell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 112.909.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010174331/10.

(100200682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Top-Solid S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1259 Senningerberg, Zone Industrielle Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 113.573.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010174330/10.

(100200788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Thelos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010174329/10.

(100200990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Tamper Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 58.750.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010174325/10.

(100200992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Slava Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 57, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 54.390.

Le bilan au 17 décembre 2010 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/12/2010.
FIDUCIAIRE SCHERER S.A R.L.
1-3 Millewee
L-7257 HELMSANGE
Signature

Référence de publication: 2010174970/14.

(100200447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Intuitip S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 148.042.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 22 décembre 2010.

SV SERVICES S.à r.l.
9, rue basse
L-4963 CLEMENCY
Signature

Référence de publication: 2010170452/14.

(100197393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

**Montanus Investments S.A., Société Anonyme,
(anc. Catella Investments S.A.)**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 61.518.

Le bilan au 31 décembre 2009 de la société MONTANUS INVESTMENTS S.A. (auparavant et jusqu'au 12 octobre 2010 CATELLA INVESTMENTS S.A.) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2010170562/14.

(100197876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

M.D.J.B. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 58.405.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010170518/10.

(100197669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

M-F LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 46, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 85.643.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010170519/10.

(100198141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

NorCab 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: NOK 8.000.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 113.733.

Constituée par devant Me Paul Friders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 Avril 2006, acte publié au Mémorial C no 785.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NorCab 1 S.à r.l.

Nicole Götz

Manager A

Référence de publication: 2010171946/15.

(100199067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Tyche S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 118.110.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010171638/9.

(100198804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Twentythreefive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 26, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 146.479.

Les comptes annuels au 31.12.09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010171636/10.

(100198792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

WATAMAR & Cie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 146.075.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Référence de publication: 2010171651/10.

(100199180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Wesimmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 101.105.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Référence de publication: 2010171658/10.

(100198680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Interpublic Group of Companies Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 66.174.840,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 74.293.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2009 de sa société mère, THE INTERPUBLIC GROUP OF COMPANIES, INC. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010171719/14.

(100197460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

International Omnia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 84.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010171720/10.

(100197477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Lubengo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010171734/10.

(100197476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Machineinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 86.205.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010171740/10.

(100197474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Serviphar SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9514 Wiltz, 52, rue des Charretiers.

R.C.S. Luxembourg B 91.515.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Willy FRANCKEN.

Référence de publication: 2010174968/10.

(100200701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.
